



LES ACTES DES TABLES RONDES ET DE L'ATELIER  
REGIONAL SUR :

**« LE ROLE DES INTERPROFESSIONS DANS LE  
DÉVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALES ET  
OLEAGINEUX EN L'AFRIQUE DE L'OUEST »**

**Organisés par la FAO**

**dans le cadre du Programme**

**Tout - ACP Pour les Produits Agricoles de Base  
Financé par la Commission Européenne**

**Ouagadougou, Burkina Faso, 15-18 Juin 2009**

**Bamako, Mali, 6-10 Juillet 2009**

**Dakar, Sénégal, 21-23 Juillet 2009**

**RAPPORT**



# LE ROLE DES INTERPROFESSIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALES ET OLEAGINEUX EN L'AFRIQUE DE L'OUEST

Actes des

Table rondes de Ouagadougou, Burkina Faso, 15-18 Juin 2009

des

Tables rondes de Bamako, Mali, 6-10 Juillet 2009

et de

L'Atelier regional de Dakar, Sénégal, 21-23 Juillet 2009

## **Responsable Technique :**

Aziz Elbehri (Economiste Principal)

## **Contributions au Projet:**

### **FAO - Siège:**

Katherine Clyne

Emily Carroll

Doussou Traore

Adamou Abdou Yacouba

### **FAO Bureaux locaux**

Bamaba Kassoum (FAO Burkina Faso)

Cheick Bathily (FAO Mali)

Cheikh Gueye (FAO Sénégal)

### **Consultants:**

Papa N. Dieye

Son Bakiene

Amadou Abdoulaye Fall

Catherine Guirkinger

Joël Teyssier

Idrissa Wade

Mahama Zoungrana

Falery Boly

Ibrahima Coulibaly

Jean Baptiste Zoma

<b>TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT.....</b>	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>1 – RESUME.....</b>	<b>7</b>
<b>II - LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE MAÏS AU BURKINA FASO....</b>	<b>13</b>
2.1 -Déroulement de la table ronde.....	15
2.2 -Diagnostic de la filière maïs.....	16
2.2.1- Aperçu sur la filière maïs.....	16
2.2.2 -Travaux des groupes.....	23
2.3 -Présentation sur la table ronde de la filière maïs donnée à l’atelier de Dakar.....	31
<b>III - LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE SESAME AU BURKINA FASO.....</b>	<b>49</b>
3.1 -Déroulement de la table ronde.....	51
3.2 -Diagnostic de la filière sésame.....	52
3.2.1-Aperçu sur la filière sésame.....	52
3.2.2 -Travaux des groupes.....	57
3.3 -Présentation sur la table ronde de la filière sésame donnée à l’atelier de Dakar.....	65
<b>IV -LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE RIZ AU MALI.....</b>	<b>79</b>
4.1 -Déroulement de la table ronde.....	81
4.2 -Diagnostic de la filière riz.....	82
4.2.1-Aperçu sur la filière riz.....	82
4.2.2 -Travaux des groupes.....	82
4.3 -Présentation sur la table ronde de la filière riz donnée à l’atelier de Dakar.....	95
<b>V- LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE MIL/SORGHO AU MALI.....</b>	<b>109</b>
5.1 -Déroulement de la table ronde.....	111
5.2 -Diagnostic de la Filière mil/sorgho.....	112
5.2.1-Aperçu sur la filière mil/sorgho.....	112
5.2.2 -Travaux des groupes.....	119
5.3 -Présentation sur la table ronde de la filière mil/sorgho donnée à l’atelier de Dakar.....	125
<b>VI - LES ACTES DE L’ATELIER REGIONAL DE DAKAR.....</b>	<b>137</b>
6.1 -Déroulement de l’atelier.....	139
6.2 -Session de clôture de l’atelier.....	142
6.3 -Travaux de commission N°1, Thème : Systèmes d’information nécessaire aux besoins des filières.....	143
6.4 -Travaux de commission N°2, Thème : Accès au crédit ou comment financer les opérations des filières.....	147
6.5 -Travaux de commission N°3, Thème : Régulation de la filière, normes/qualité et contractualisation.....	155
6.6 -Travaux de commission N°4, Thème: Rôle et influence sur les politiques nationales.....	161
6.7 -Travaux de commission N°5 Thème : OIP- structure, gouvernance, autofinancement et subsidiarité.....	164
6.8 -Travaux de commission N°6 Thème : Rôles des OIP dans l’essor des marchés régionaux.....	169
6.9- Conclusion sur l’atelier régional.....	175



## SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

<b>AAACP:</b>	Programme tout – ACP des Produits de Base
<b>ASP-H:</b>	Association of schools of Public Health
<b>BACB :</b>	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
<b>BPA :</b>	Bonnes Pratiques Agricoles
<b>BRS :</b>	Banque Régionale de Solidarité
<b>CAMCO :</b>	Centre d'Arbitrage et de Médiation
<b>CBC :</b>	Conseil Burkinabé des Chargeurs
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>CICB :</b>	Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina
<b>CILSS :</b>	Comité permanent Inter -Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CIRIZ :</b>	Comité interprofessionnel riz
<b>CMA/AOC :</b>	Conférence des Ministres de l'Afrique de Ouest et du Centre
<b>CNCAS :</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CNOP :</b>	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
<b>COFENABVI:</b>	Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Betail Viande
<b>CPF :</b>	Confédération Paysanne du Faso
<b>DGPSA :</b>	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
<b>FAO:</b>	Food and Agriculture Organization of the United Nations
<b>FCFA :</b>	Franc pour la Communauté Financière d'Afrique
<b>FEPAB :</b>	Fédération des Producteurs Agricoles du Burkina Faso
<b>FEPASI :</b>	Fédération Provinciale des Professionnels Agricoles de la Sissili
<b>FNP :</b>	Fonds National de Prévention
<b>GOANA :</b>	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
<b>GTZ :</b>	Coopération Technique Allemande
<b>IF :</b>	Institution Financière
<b>IMF :</b>	Institut de Micro Finance
<b>INERA :</b>	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
<b>IRAM :</b>	Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement
<b>ISRA :</b>	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
<b>KPB :</b>	semences certifiées de maïs
<b>LOA :</b>	Loi d'Orientation Agricole
<b>OTRAF :</b>	Organisation des Transporteurs Routiers du Faso
<b>ULPC :</b>	Union Locale Producteurs Céréales
<b>MAHRH :</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

---

<b>NPK :</b>	Azote Phosphore Potassium (Engrais)
<b>OIP :</b>	Organisation Interprofessionnelle
<b>OMC :</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne
<b>OPA :</b>	Observatoire des Pratiques Anormales
<b>OPAM :</b>	Office des Produits Agricoles du Mali
<b>ORO/AOC :</b>	Observatoire Régional de l'Oignon de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>PAM :</b>	Programme Alimentaire Mondiale
<b>PDSEC :</b>	Plan de Développement Economique, Social et Culturel
<b>PNGT :</b>	Programme National pour la Gestion de la Terre
<b>PPTE :</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PTF :</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RCPB :</b>	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
<b>ROPPA :</b>	Réseau des Organisations Professionnelles Paysannes de l'Afrique de l'Ouest
<b>SAED :</b>	Société National d'Aménagement et d'Exploitation
<b>SIM :</b>	Système d'Informations sur les Marchés
<b>SOFITEX :</b>	Société Burkinabé des Fibres Textiles
<b>SONAGES :</b>	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
<b>TEC :</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UGCPA :</b>	Unions des Groupements pour la Commercialisation de Produits Agricoles
<b>UNPC-B :</b>	Association des Producteurs de Cotons Africains
<b>UNPSB :</b>	Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina Faso
<b>USAID:</b>	United States Agency for International development



## **I – RESUME**





Le projet de la FAO Tout – ACP pour les produits de base est un programme financé à hauteur de 42 millions d'euros par la Commission Européenne pour appuyer cinq sous régions ACP (Pacifique, Caraïbienne, Afrique Centrale, Afrique Sud/est et Afrique de l'Ouest). Ce programme vise à mettre en œuvre des stratégies durables en vue d'améliorer les moyens de subsistance des producteurs de produits de base et de réduire leur vulnérabilité.

Le présent programme de coopération qui rentre dans sa première phase pour une durée de trois ans, se focalise sur le renforcement des capacités des parties prenantes tout au long des filières (organisations paysannes, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et partenaires financiers) et aussi de stimuler la concertation entre acteurs des filières agricoles ciblées. Un groupe de produits est dès lors ciblés pour chaque sous région. En Afrique de l'Ouest, le programme se focalise principalement sur le *coton, les céréales, le sésame, le manioc/plantain, les produits horticoles et la gomme arabique*. Le choix sur ces cultures se justifie par la priorité accordée à ces produits dans leur rôle d'accroissement des revenus et de stabilité dans la sécurité alimentaire des petits producteurs de ces pays. Cette vision implique ainsi une meilleure valeur ajoutée à la transformation, à la qualité du produit, mais aussi la commercialisation avec une amélioration de la maîtrise des instruments du marché (information, flux des volumes, etc..). Par conséquent, il faut une amélioration de toute la filière. Cette dernière est comprise comme un processus depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la consommation. Elle met en jeu un ou groupe de produits, des acteurs, de l'information et de la coordination/concertation.

C'est dans le cadre de ce projet que la division du Commerce international et des Marchés de la FAO – Rome a tout d'abord organisé une série de tables rondes respectivement au Burkina Faso et au Mali avant d'organiser un grand atelier régional à Dakar. D'une part ces rencontres ont pour objectif d'assister les producteurs de chaque filière à améliorer leurs revenus et réduire leurs fluctuations en leur rapprochant des autres acteurs de la filière et en stimulant les discussions sur les contraintes et opportunités de la filière dans ses diverses composantes ; et d'autre part elles ont pour vision d'inciter la réflexion sur les enjeux et défis d'une interprofession. La création ou la relance des interprofessions spécialisées dans des filières servira à réduire les obstacles rencontrés par celles-ci, et aussi à développer les filières dans une manière participative.

En effet, avec la mondialisation des échanges, la fin des protections et le retrait de l'État, de nouveaux pôles de décision se structurent. Cette pluralité des régulations, qu'imposent les nouveaux compromis économiques et sociaux, soulève aussi le débat sur les conditions et déterminants de régulations des potentiels conflits et le partage d'informations entre acteurs d'une même filière.

Un organe représentatif comme l'interprofession serait bien en mesure de participer à l'élaboration des politiques et assurer que les politiques soient plus transparents et bénéfiques pour tous les acteurs concernés.

Ainsi, du 15 au 18 juin 2009 se sont tenues à Ouagadougou deux tables rondes respectivement sur les filières maïs et sésame au Burkina Faso et du 6 au 9 juillet se sont tenues à Bamako deux tables rondes sur les filières riz et mil/sorgho au Mali.

L'idée de chaque table ronde était de permettre aux représentants de chaque filière de discuter sur les contraintes et opportunités de la filière dans ses diverses composantes, et ensuite de débattre sur les conditions nécessaires pour mettre en place une organisation interprofessionnelle(OIP) et dans le cas où cette dernière existe, il revient de voir quel est son état de développement, quels sont les contraintes qu'elle rencontre et les mesures à mettre en place afin de renforcer son fonctionnement.

Les quatre tables rondes se sont déroulées sous un même schéma. Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en sessions parallèles. Les séances plénières tenues au début et à la fin de la table regroupaient l'ensemble des participants. Les sessions parallèles étaient focalisées sur les travaux des groupes.

Au même titre que les tables rondes, un atelier régional s'est tenu du 21 au 23 juillet 2009 à Dakar sur le thème : << Rôle des interprofessions dans le développement des filières céréales et oléagineux en Afrique de l'Ouest >>. Le programme de l'atelier a été organisé en deux principales étapes :

- la présentation de communications suivies de débats et questions en plénière le premier jour

- et une série de travaux de groupes sur différentes thématiques durant le deuxième et troisième jour ; dont les résultats présentés en plénière ont fait l'objet d'enrichissement par les participants. La grande diversité des participants a permis d'enregistrer des débats/échanges fructueux et de donner plus d'éclat aux discussions aussi bien entre les acteurs directs, mais également entre ces derniers et les structures d'appui.

Ont participé à toutes ces rencontres : des représentants de la FAO, des représentants des organisations professionnelles (producteurs, transformateurs, commerçants/exportateurs, transporteurs), structures d'accompagnement (projets/programmes, ONG/Associations, Etat), des partenaires techniques et financiers (Union Européenne, Coopération Suisse Coopération Allemande...), des consultants locaux et internationaux.

Aux yeux des participants, les tables rondes et l'atelier ont été des opportunités pour les différents acteurs de tracer ensemble les voies pour une réelle promotion des filières qui tiennent compte des préoccupations et des exigences de chacun.

Elles ont permis de comprendre le bien fondé de s'organiser en filière, la nature des problèmes qui peuvent être résolus en interprofession et la responsabilité incombant à chaque maillon dans une filière. A ce propos, il a été recommandé d'affiner la structuration des organisations de producteurs, de consolider les acquis pour les groupements qui se sont créés et d'asseoir une base de concertation et de plaider à travers la mise en place d'interprofessions qui aura pour mission de prendre en charge toutes les difficultés que les acteurs ont exprimées. Ceci se fera par étape et en fonction du produit.

Sur un autre plan, il a été recommandé l'appui des partenaires au développement et des ONG sur le renforcement de capacités organisationnelles, techniques et de gestion des producteurs, d'équiper les transformateurs et d'appuyer sur les aspects de qualité pour accroître les plus values attendues au tout long de la filière. Sans oublier l'accès au financement approprié qui est indispensable à l'accroissement des productions et du développement des filières.

## RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- ☞ Considérant la multiplicité des acteurs oeuvrant dans les filières et la faible concertation entre ces acteurs,
- ☞ Considérant l'intérêt particulier des tables rondes à Ouagadougou et Bamako, qui capitulent un état des lieux des filières,
- ☞ Considérant l'intérêt particulier du présent atelier qui capitalise les expériences plus ou moins réussies des interprofessions dans la sous – région,

- ☞ Considérant l'insuffisance de formation et la faible capacité organisationnelle des acteurs,
- ☞ Considérant le problème de financement que rencontrent les acteurs.

L'atelier recommande :

### **1) Recommandation N°1 :**

Il faut que les membres participants puissent garder et consolider les contacts établis lors de la tenue de l'atelier, dans le cadre de la mise en réseau des OIP qui vont être constitués (Acteurs des filières céréalières et participants à l'atelier. La FAO devra diffuser les adresses des participants)

### **2) Recommandation N°2**

Malgré l'absence de feuille de route donnant des orientations claires en matière de mise en place des OIP dans le domaine des céréales, les informations partagées tout au long de l'atelier autorisent pour certaines filières (pour le Mali et le Burkina), la mise en place d'OIP spécifiques céréales, soit pour le maïs, le sésame et le riz. Pour le Sorgho/mil. le faible niveau de structuration au niveau du maillon production commande une démarche prudente pour la mise en place d'OIP spécifique.

### **3) Recommandations N°3**

Une bonne gouvernance des OIP repose sur le respect scrupuleux des décisions prises par l'Assemblée Générale. Les OIP doivent avoir des manuels de procédures et rendre transparentes leurs gestions avec des audits internes et externes

### **4) Recommandation N°4**

Les OIP doivent veiller à la représentativité des différents acteurs de la filière. Les dispositifs réglementaires régissant l'OIP doivent prendre en compte la spécificité de chaque filière tant du point de vue de son fonctionnement mais également de son organisation.

### **5) Recommandations N°5**

Eu égard à la spécificité des céréales sèches (mil/sorgho) et leur importance dans la sécurité alimentaire, l'atelier recommande qu'elles soient considérées comme des filières agricoles stratégiques par les États. De ce fait, leur développement devrait faire l'objet de contrat - plan spécifique entre l'état et les acteurs de ces filières avec l'allocation de moyens substantiels par les États pour leur développement.

### **6) Recommandation N°6 :**

Transmettre dans les meilleurs délais les actes de l'atelier à tous les participants et en assurer une large diffusion auprès des politiques et des partenaires au développement;(FAO et projet Tout - ACP)





## **1 - LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE MAÏS AU BURKINA FASO**



## AGENDA

Lundi, le 15 juin, 2009	<b>AGENDA TABLE RONDE MAÏS</b>
13 :00 – 14 :00	Inscription
14 : 00 – 14 :30	<p><b>Séance d'ouverture:</b>            Mot de bienvenu par le Représentant de la FAO; <b>Mr François Rasolo</b>            Mot d'introduction par le Représentant du Ministère de l'Agriculture: <b>Mr Traoré Tiekoura</b> (SPCPSA)            Mot d'Introduction par Commission Européenne : <b>Mme Traoré-Sanou Maimouna</b></p>
14 :30 – 16 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction au projet Tous-ACP et objectifs des tables rondes (<b>Aziz Elbehri</b>, FAO) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur l'état de la filière céréale et interprofessions au Burkina Faso, (<b>Idrissa Wade</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur l'état des interprofessions au Burkina Faso (<b>Jean-Baptiste Zoma</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur le financement du secteur agricole (<b>Son Bakiéné</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur le cadre juridique des interprofessions (<b>Etienne Kaboré</b>) : 15 mn</li> </ul> <p><b>Discussion Générale</b></p>
16.30 – 17 :00	Pause Café
17 : 00 – 17 :15	<p>✓ Introduction aux Thèmes de la table ronde (<b>Idrissa Wade</b>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I</b> : Etat de lieu de la filière maïs au Burkina;</li> <li>• Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière maïs</li> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière maïs</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul>
17:15 - 18:15	<p>Discussion des termes de référence des <b>3 groupes de travail</b> (Producteurs, Transformateurs, Commerçants)  <b>Elaboration du canevas cadre au tour des thèmes I, II, et III</b></p>
18 :15 – 18 : 30	Constitution des trois groupes de travail : (1) producteurs ; (2) transformateurs) ; (3) commerçants ; Animateurs ; programme de travail la deuxième journée
	Distribution du formulaire à remplir par les participants le soir (à retourner le Mardi matin à 9 :00 heures
19 :00 – 20 :30	Cocktail- réception

<b>Mardi, Le 16 Juin, 2009</b>	
9.00 -10.00	<p><b><u>Travaux de groupes : (1) Producteurs ; (2) Transformateurs ; (3) Commerçants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I</b> : Etat de lieu de la filière maïs au Burkina; Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière maïs</li> </ul>
10.00 -10.30	Pause Café
10:30 – 12.30	<p><b><u>Travaux de groupes (suite) : (1) Producteurs ; (2) Transformateurs ; (3) Commerçants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière maïs</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul>
12.30 -2:00	Déjeuner – Buffet
14 :00 – 16 :00	<p><b><u>Restitution des résultats des travaux de groupes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Groupe 1 : Producteurs (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformateurs (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commerçants (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> </ul>
16 :00 – 16 :30	Pause Café
16 :30 – 18 :00	<p>Panel de clôture: mise au point générale ; leçons retenues ; suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soumaila Sanou</b> ; Président du CIC-B (10-mn)</li> <li>• <b>Jean-Baptiste Zoma</b>, Coordinateur de DFAB (Dynamisation de la filière agro-alimentaire de Burkina Faso (10-mn)</li> <li>• <b>Etienne Kaboré</b> ; Directeur de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (10-mn)</li> </ul> <p><b>Discussion générale</b></p>
18 :00	Clôture de la table ronde.



## 2.1- DÉROULEMENT DE LA TABLE RONDE MAÏS

Tout d'abord les mots de bienvenue ont été dits par Monsieur François RASOLO, le Représentant de la FAO au Burkina Faso; Monsieur Tiékoura TRAORE, le Représentant du Ministère de l'Agriculture (SPCPSA); et Madame Traoré M. SANOU, la Représentante de la Commission Européenne.

Après, la séance d'ouverture M. Aziz ELBEHRI Economist Principal de la Division du Commerce International de la FAO pour les régions de l'Afrique Central et de l'Ouest dans le projet GCP/INT/045/EC a donnée une présentation succincte sur le projet Tout - ACP et les objectifs des tables rondes. Ensuite une série de présentations ont été faites par des consultants experts locaux. Les communications furent véritablement au cœur de la problématique de l'organisation des filières en interprofessions. Celles-ci ont concerné le projet Tout - ACP, l'état des interprofessions au Burkina et la situation du financement de l'Agriculture. Les deux jours furent réellement un rendez-vous du donner et du recevoir entre acteurs chevronnés, institutions Etatiques et paraétatiques. Le déroulement de ces présentations fut aussi bien agencé comme suit :

Partant du cas général de l'Afrique de l'Ouest dans sa globalité, on est ensuite revenu au cas spécifique du Burkina pour aborder la situation des interprofessions sur les plans historique de leur création et leur état actuel. Ce portrait a permis de comprendre le rationnel de leur création, l'origine de leur création, leur état de fonctionnement, les forces et les faiblesses. La situation du Burkina en matière de dynamique de fonctionnement des filières agricoles se caractérise par l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les interprofessions. Cette future loi, très originale, viendra combler le vide juridique qui a jusqu'ici caractérisé le paysage de fonctionnement des filières agricoles.

La présentation sur le financement de l'agriculture a sans doute montré que la situation vécue au Burkina ne diffère pas fondamentalement de la situation générale de l'Afrique de l'Ouest. Elle montre les difficultés des politiques pour définir une stratégie de financement adapté à l'agriculture et aux filières agricoles, depuis le début des indépendances à nos jours.

Cette situation interpelle les acteurs réels des filières, sur la nécessité de prendre en main le développement de leur filière, en lui trouvant non seulement l'organisation adaptée, mais aussi le financement adapté.

## 2.2 - DIAGNOSTIC SUR LA FILIERE MAÏS

### 2.2.1 - APERCU SUR LA FILIERE MAÏS

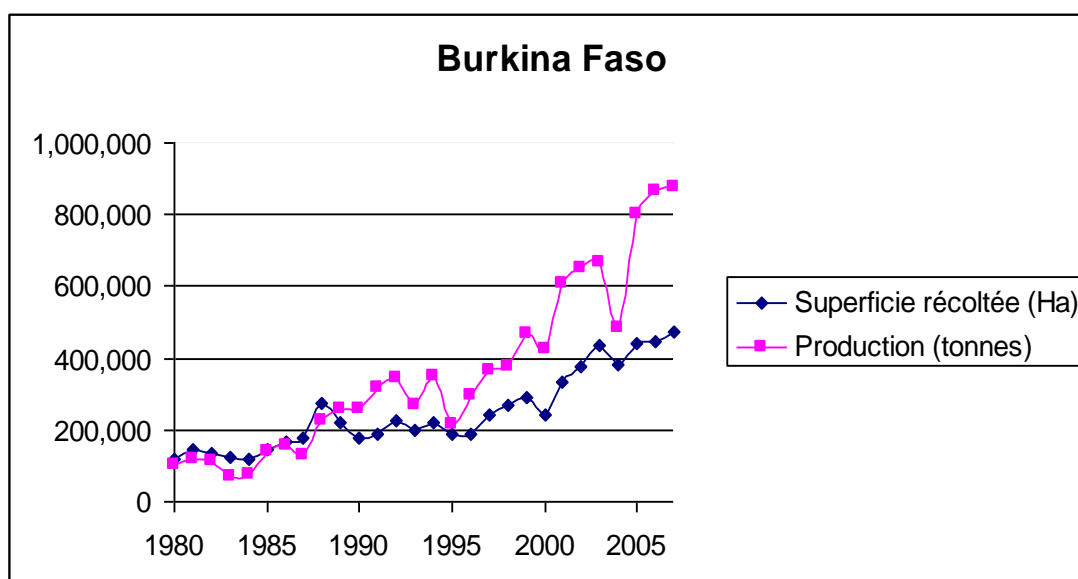
Les différentes observations décrites dans ce paragraphe sont basées sur les réponses des participants à la table ronde et autres sources secondaires

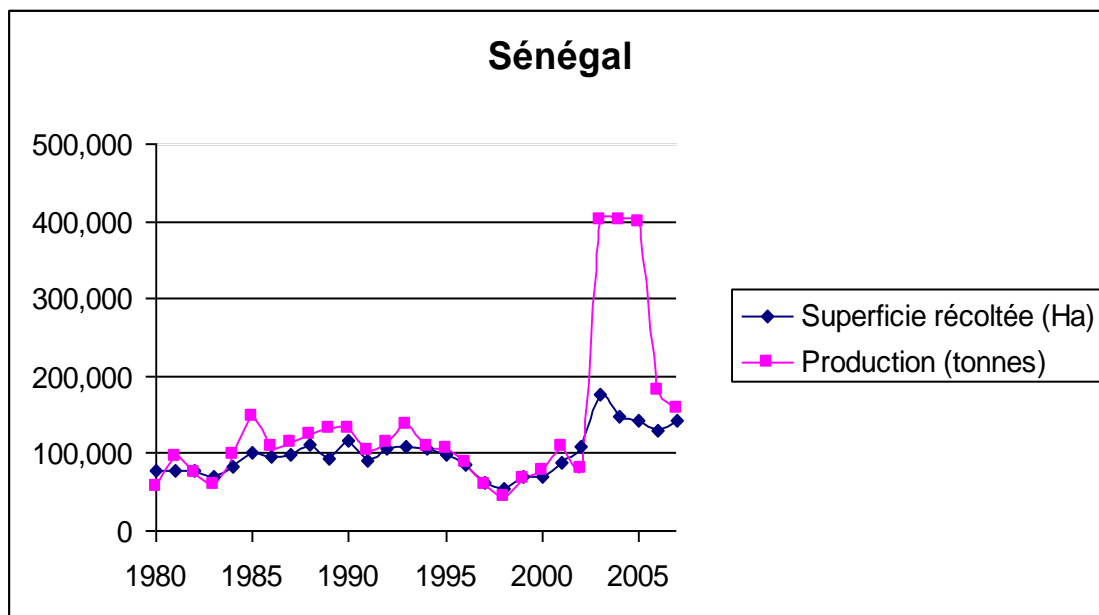
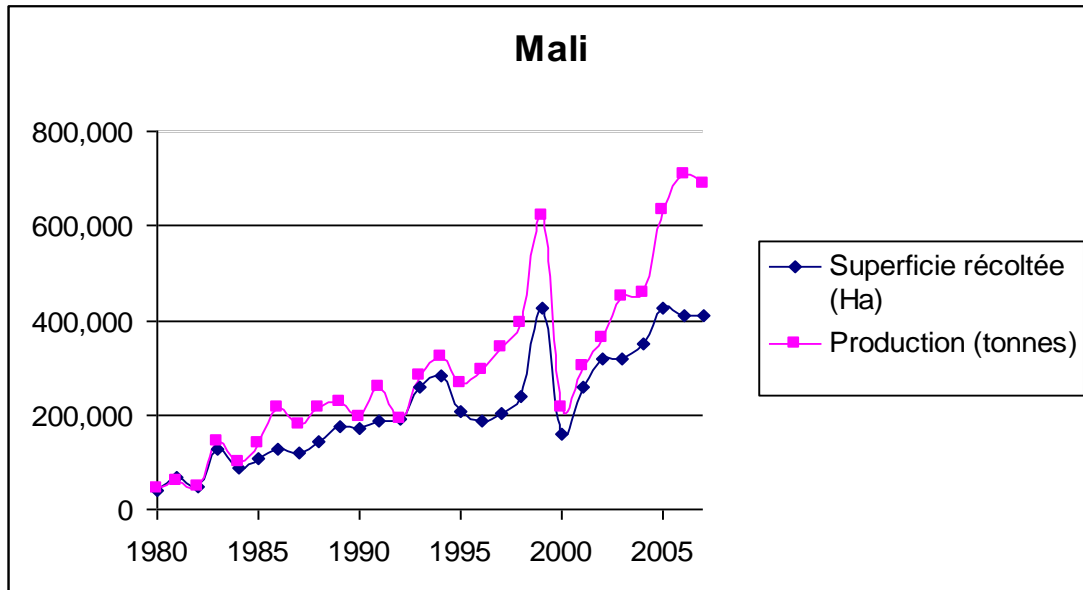
#### 2.2.1.1 - LA FILIERE MAÏS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le maïs est une culture d'intérêt sous-régional, qui participe beaucoup à la sécurité alimentaire sous régionale. Il intéresse donc la politique sous-régionale, comme le démontre les restrictions non déclarées pratiquées ces derniers jours et qui sont des manques à gagner pour les commerçants exportateurs. L'association entre le coton et les céréales en rotation dans les mêmes parcelles permettent au céréales de bénéficier plus tard de l'effet des engrais destinés au coton. Comparé aux autres céréales clés de la région, le maïs a les meilleures complémentarités agronomiques avec le coton. Pour cela, le maïs bénéficie non seulement des bons prix dans les marchés, mais aussi de sa proche association avec le coton et ainsi l'appui institutionnel. Le manque de concertation entre les Etats et les commerçants/exportateurs désorganise le marché car les commerçants de céréales, sont souvent accusés à tort ou à raison, d'entretenir la pénurie de vivres et de la flambée de prix. L'organisation des filières céréalières, dont le maïs, devrait prendre en charge de telles questions, en tenant compte des engagements sous-régionaux, régionaux et internationaux.

En 2007, Le Burkina Faso a réalisé une production de maïs de 879.030 tonnes sur une superficie de 471.927 ha, le Mali a produit 689.918 tonnes sur 409.916 ha, et le Sénégal a produit 158.266 tonnes sur 143.769 ha. Les principales zones maïsicoles se trouvent au sud-Est du Burkina Faso, au sud du Mali et au Centre du Sénégal. La tendance dans la production du maïs est détaillée pour les trois pays dans la Figure 1.1 ci-dessous.

**Figure 2.1: Tendance dans la Production du maïs au Burkina Faso, Mali, et Sénégal (1980-2007)**





Source: FAOSTAT (2009).

Les programmes d'urgence en cours, comme le PURSA au Burkina Faso et la GOANA au Sénégal, supportent et prévoient l'augmentation de la production du maïs. Au Sénégal, pour la campagne 2007/08, l'Etat a mis à la disposition des producteurs de maïs 1.605 tonnes de semences de qualité dont des semences locales et hybrides pour un montant de 1.084.979 FCFA.

Le reste de cet aperçu donne une idée plus spécifique sur la culture du maïs au Burkina Faso. La plupart des informations a été fournie par les participants à la table ronde à Ouagadougou en Juin 2009 qui ont rempli un questionnaire sur l'état des lieux de la culture du maïs et les rôles qu'un interprofession peut jouer dans la de développement de la filière.

## 2.2.1.2 - LA FILIERE MAÏS AU BURKINA FASO

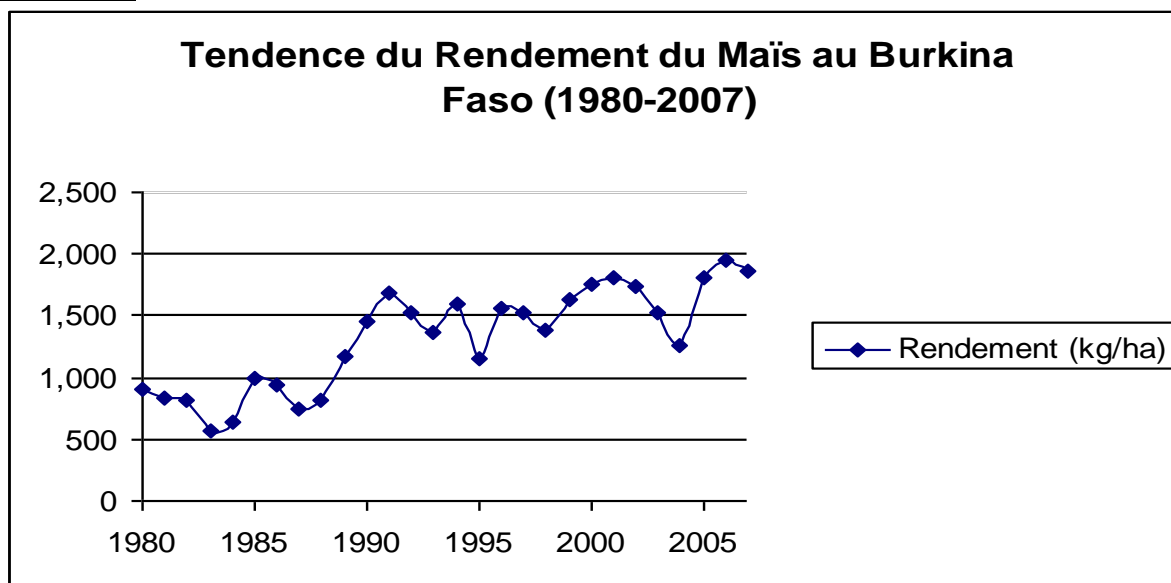
### La production du maïs

En générale, les principales cultures en rotation avec le maïs sont le coton, l'arachide, le soja, le niébé, le sésame, le sorgho, le mil, et les tubercules. Une certaine proportion de la quantité de maïs produite est réservée à l'autoconsommation; ce qui peut arriver jusqu'à 70% pour les petits producteurs et 50% pour les grands producteurs. Quant à la part vendue juste après la récolte, elle pourra avoisiner les 30% de la production.

Les producteurs utilisent aussi bien les semences locales et les semences améliorées. Mais la plupart des producteurs traditionnels utilisent des variétés locales ou des semences générées de variétés améliorées. Notons à ce point que ces semences améliorées dites certifiées sont utilisées dans une faible proportion à cause de l'indisponibilité ou de l'accès difficile. Par ailleurs depuis les 5 dernières années, à travers les programmes comme le PNGT (Programme National pour la Gestion de la Terre) et le PPTE (Pays pauvres très endettés), le gouvernement accompagne les producteurs dans l'obtention des semences certifiées (KPB, Espoir Massongo). Aussi, on remarque de plus en plus une augmentation du degré de mécanisation dans la production grâce à l'utilisation des tracteurs, charrues, égreneuses, semoirs, et batteuses. Il faut souligner que cette mécanisation est très faible au niveau de la production céréalière, soit entre 0 à 4%. Le problème majeur dans le cycle de la production reste la rareté de la main d'oeuvre. Elle est coûteuse et sa disponibilité varie selon les zones de production. On n'y trouve diverses fréquences: journalière, saisonnière, ou sous forme de contrats par superficie.

Pour augmenter le rendement agricole, les producteurs utilisent l'engrais organique et minéral. L'utilisation de l'engrais est liée au type de sol cultivé, mais il se trouve qu'une formule unique est couramment appliquée sur l'ensemble du pays alors que la typologie du sol diffère selon les régions; l'usage est aussi lié aux moyens financiers. Les variétés d'engrais minéraux les plus utilisées sont l'urée et le NPK. Selon les cas la quantité utilisée peut aller jusqu'à 250 Kg/Ha. (NKP + urée). La qualité utilisée varie selon le niveau de maturité des cultures (100 à 200 Kg de NPK et 50 à 150 Kg d'urée); l'engrais est apporté en 2 ou 3 fractions. Les engrais spécifiques sont apportés en 2 applications (15 jours après le semis et puis 45 jours après semi); et d'autres en une seule application. Les contraintes principales à une meilleure utilisation des engrais sont le coût élevé et la disponibilité au moment opportun. La maîtrise des doses et des fréquences d'application est faible. Sur le plan financier, le manque de crédit rend difficile l'accès aux engrais et surtout l'engrais minéral. La contrainte majeure à une meilleure productivité du maïs est le manque d'engrais adaptés pour le maïs, et aussi le manque de la technologie appropriée. La moyenne actuelle du rendement du maïs varie selon les régions et selon les variétés semées: 3 à 4 tonnes à l'hectare pour les variétés intermédiaires, 2 à 3 tonnes pour les variétés précoces et 2 à 2,5 tonnes pour les variétés extra précoce; la moyenne pour le Burkina Faso est de 1,5 à 2 tonnes à l'hectare. Pour accroître le rendement du maïs il faut améliorer la fertilité des sols. La rotation permet un bon développement des plantes et aide le sol à garder ses substances minérales et favorise le maintien de la fertilité. En général, les efforts de mécanisation de l'agriculture ont permis une augmentation de la productivité.

**Figure 2.2**



Source: FAOSTAT (2009).

Les principaux moyens d’approvisionnement aux intrants et aux crédits sont à travers la SOFITEX (Société Burkinabé des Fibres Textiles), l’Etat, UNPC-B (Association des Producteurs de Cotons Africains) et d’autres organisations. L’achat se fait soit de façon individuelle, ou en groupement sur les marchés urbains. Il existe d’autres modes d’approvisionnement tel que par le préfinancement de la campagne en contribuant une partie de la récolte précédente. L’accès aux semences présente moins de difficultés. Les différentes sources d’approvisionnement sont les dotations de l’Etat, l’INERA, l’UNPSB, certaines organisations paysannes comme l’UGCPA, et les privés pour les certifiés. Par ailleurs il existe des subventions par certains projets ou ONG. Néanmoins l’accès aux semences reste beaucoup à faire; il y a besoin de mettre en place des circuits de distribution dans tout le pays.

L’accès au crédit allant de la production jusqu’à la commercialisation est très difficile et rare. Les principales sources de financement officiel sont les Institutions de Finance (BRS, Caisse Populaire), les fonds de garantie ou à travers les OP ; et ou de façon informelle avec les rapports personnels. Les problèmes majeurs pour obtenir le crédit sont la disponibilité, les taux d’intérêt élevés, le manque de garantie, les coûts de des transactions, la complexité des procédures.

Les pertes subies après la récolte peuvent aller jusqu’à 5% de la production totale. Ce phénomène est surtout lié aux problèmes de stockage ou par le manque de magasin de stockage approprié. Pour réduire ces pertes, il faut pour cela améliorer les techniques de récolte et de stockage. Soulignons aussi que le climat sahélien avec la variabilité de la pluviométrie est un phénomène qui n’est pas favorable à la culture du maïs. Sur un autre plan les attaques des insectes et d’autres prédateurs sont nuisibles aux cultures. Mais des dispositions peuvent être prises d’une part pour accroître les infrastructures de conservation des eaux de pluies et d’autre part pour détruire les insectes en cas, la formation des producteurs est essentielle à ce point.

Les producteurs de maïs sont affiliés aux organisations paysannes à presque tous les niveaux : villageois, national et régional ; telles que les Organisations faïtières: UNPSB, FEPAD, CPF. Les agriculteurs participent dans ces organisations paysannes dans le souci de renforcer leur capacité organisationnelle, résoudre les problèmes qu’ils rencontrent dans toute

la chaîne de leurs activités agricoles. L'adhésion est simple, et la structure est régie par un règlement intérieur bien précis. Les principales missions des organisations paysannes sont :

- (i) l'organisation des producteurs membres en vue d'améliorer les revenus et bien être,
- (ii) la défense des intérêts de leurs membres et la représentation aux débats politiques partout où leurs activités sont mises en jeux, et
- (iii) la formation et l'information

Les principales limites de ces organisations résident dans la méconnaissance des avantages de se mettre ensemble pour défendre les intérêts communs et le manque de confiance, le niveau faible de l'alphabétisation des membres, la méconnaissance et/ ou le manque de respect des textes statutaires et règlement des organisations, la méconnaissance des enjeux de leur filière, l'absence de garantie pour accéder au financement, l'absence de fonds de roulement, la faible crédibilité de certains dirigeants, les difficultés de mobilisation des ressources propres, et l'insuffisance de personnel d'appui. L'insuffisance des services rendus est entre autres les raisons qui découragent certains producteurs à s'adhérer aux organisations de producteurs.

### **Le transport du maïs**

Le transport du maïs constitue une des activités principales des transporteurs (30%). Le transport du maïs est généralement effectué sur la période allant d'octobre à février. Les principaux points d'achat ou de dépôt sont les régions de l'Est, du Centre Sud, du Centre Est, du Sud-Ouest, du Centre Ouest, les Haut Bassins et en fin la Boucle du Mouhoun. Le volume transporté se situe entre 800000 à 1000000 tonnes par an. Les transporteurs utilisent des semi-remorques, camion de 7 ou 10 tonnes, et souvent des charrettes. Les transporteurs sont organisés en syndicat dénommé Organisation des Transporteurs Routiers du Faso (OTRAF) qui a pour mission de défendre les intérêts et matériels moraux des transporteurs. Il a une envergure nationale, et sous régionale, avec des sections dans les provinces. La principale carence que rencontre ce syndicat des transporteurs est le manque des routes adéquates pour faire une liaison entre les différentes zones et aussi la vétusté des camions utilisés.

### **La transformation du maïs**

La transformation est fonction de la demande sur le marché. A titre d'exemple la société MELS-SARL est une unité industrielle qui transforme à peu près 32 tonnes de maïs en 24 heures. A part les grandes unités, la grande partie de la main d'oeuvre dans la transformation est constituée de femmes. Les transformateurs s'approvisionnent au niveau des commerçants, des groupements ou à travers des contrats avec les producteurs. Les variétés de maïs transformées en général sont la variété SR21 (massongo ou maïs blanc), le maïs jaune, SR22, FBC6, KPB, et KPJ. Les produits transformés à base de maïs sont la farine simple ou enrichie en vitamine et minéraux, la semoule, et le couscous en mélange avec d'autres céréales comme le soja et le blé.

L'Association des Transformateurs de Céréales du Burkina a pour fonction principale de renforcement des capacités des membres et de promouvoir les produits transformés à base de maïs en participant aux foires et expositions et aux séances de dégustation. Le problème principal fréquemment rencontré dans la transformation du maïs concerne la qualité de la matière première. Le taux d'impureté est souvent élevé ; ce qui laisse dire qu'il est difficile d'obtenir l'uniformité variétale qui assure l'homogénéité des produits transformés. Parfois, les transformateurs font face à des variétés qui ne donnent pas beaucoup de farine.

D'autres problèmes rencontrés dans cet activité comprennent la faible diversification des produits transformés, l'inadéquation des emballages, le manque d'équipement pouvant augmenter une quantité importante de transformation ou l'utilisation des équipements inadaptés, le manque de promotion de marketing et enfin la difficulté d'accès au crédit, les coûts de production élevés, l'écoulement des produits dans les marchés et la difficulté de conserver ces produits transformés.

### **La commercialisation du maïs**

Le maïs Burkinabé occupe 50% du marché local et représente une part très importante dans l'alimentation de la population du pays. Par an, plus de 10000 tonnes peuvent être commercialisées, dont 60% sur le marché national et le reste est exporté vers les pays de la sous région dont le Niger, le Sénégal, le Togo, le Bénin et souvent la Côte d'Ivoire. L'offre et la demande déterminent les prix sur le marché. La qualité des produits demandée varie selon les acheteurs. Le choix est porté généralement sur la couleur, la date de production, l'emballage sécurisant et parfois l'unité de mesure. D'autres facteurs comme la pluviométrie, ont un impact direct sur la production et indirectement sur les prix selon que la récolte est bonne ou mauvaise. Outre le prix, la qualité des produits constitue une information nécessaire pour une bonne négociation entre producteurs et acheteurs. La couleur (le blanc et le jaune), la pureté, l'homogénéité et la maturité des graines sont d'autres caractéristiques de qualité qui attirent beaucoup l'attention des clients. Les attaques d'insectes et le problème de stockage constituent la casse tête pour les commerçants.

Pour l'instant il n'existe pas d'organisation professionnelle des exportateurs ou importateurs. Leur activité principale consiste au commerce général. Les difficultés rencontrées se situent au niveau des barrières frontalières, ce qui constitue des distorsions dans la bonne marche de leur activité.

### **Les rôles des organisations professionnelles et des l'interprofessions dans la filière maïs**

Sur le plan de production et post-récolte, les organisations professionnelles ont pour fonction principale d'accroître l'envergure de leur activité en substance et en qualité. Pour cette cause elles s'activent pour apporter aux acteurs une assistance professionnelle sur les techniques de production et de conservation/stockage, promouvoir l'entrepreneuriat agricole, faciliter l'accès au crédit, aux intrants et aux équipements agricoles, développer une agriculture économiquement rentable économiquement.

Sur le plan transport, l'assistance des organisations professionnelles est axée sur la meilleure organisation des transporteurs en les aidant à identifier et à proposer des solutions aux différents obstacles liés à leur activité.

Quant aux transformateurs, la mission pour les organisations professionnelles est d'améliorer la qualité et l'emballages des produits transformés, de promouvoir le marketing et enfin de diversifier le marché.

Concernant le commerce, le soutien des organisations professionnelles s'articule beaucoup dans l'amélioration de la compétitivité nationale et dans l'espace CEDEAO, par la facilitation de l'accès aux services financiers, par le respect des normes de qualité et des règlements commerciaux et enfin par le développement d'un partenariat entre producteurs et commerçants.

Concernant les importateurs/ exportateurs, il est important de promouvoir une concertation avec les producteurs et aussi de lever les barrières commerciales qui constituent des coûts supplémentaires élevés pour l'activité.



Les OP doivent viser des objectifs favorables aux acteurs de la chaîne de valeurs pour vulgariser les produits et fixer des prix abordables qui soient rentables pour les producteurs et bien aussi accessibles aux consommateurs, produire selon les besoins des consommateurs et des utilisateurs industriels. Le partenariat entre producteurs et transformateur pour garantir la fourniture de maïs de bonne qualité, l'appui aux transformateurs pour l'obtention des subventions de matériels adéquats pour des unités industrielles et semi industrielles, le développement d'un marché potentiel et régulier sont les défis à relever par les OP en ce qui concerne la transformation. Le besoin en financement des différentes unités de la chaîne, nécessite que les OP appuient les différents acteurs pour les négociations à l'accès au crédit de long terme et aussi à la création d'un fond de garantie.

Les conditions nécessaires pour qu'une interprofession fonctionne bien peuvent être lister comme suit:

- le respect des accords interprofessionnels,
- la confiance de l'organe dirigeante par ses membres,
- la qualité du service rendu aux organisations professionnelles,
- la forte implication des acteurs,
- la bonne organisation et l'esprit coopératif,
- et la volonté politique pour accompagner les interprofessions avec un cadre institutionnel et fortement incitatif.

Ensuite, il faut des objectifs clairs et des moyens à atteindre mettant l'accent sur l'autofinancement sans oublier le cadre de concertation entre les différents maillons.

Les principales fonctions préconisées pour les organisations professionnelles et pour l'interprofession dans le sujet de l'accès aux intrants et aux crédits sont: la concertation entre commerçants et producteurs au moment de l'approvisionnement des intrants, recenser les besoins des organisations de producteurs et ensuite négocier avec les institutions de crédit et les sociétés de fourniture d'intrants. Pour mieux faciliter les diverses décisions des acteurs le long de la chaîne, certaines informations sur le marché sont nécessaires : il s'agit des informations sur les variétés et les normes techniques, la disponibilité des stocks, le prix et le poids net des produits, les lieux de provenance, les besoins en consommation domestique et étrangère, l'évolution et la tendance des prix des intrants et des équipements. L'interprofession doit jouer un grand rôle de marketing en mettant à jour et en diffusant les informations concernant la filière. L'asymétrie de l'information sur le marché nécessite la création de structure de recherche d'informations permanentes sur les marchés. Pour développer ces systèmes d'informations et de sensibilisations dans le but de renforcer les capacités des producteurs, il faut procéder à la promotion des produits transformés et s'approcher des consommateurs et des média (publicité et occasion de dégustations).

L'information et la sensibilisation des acteurs sont nécessaires pour le renforcement des normes de qualité requise. La spécialisation sur les textes juridiques peut faciliter une meilleure relation contractuelle entre les membres de la profession et avec les structures étatiques. Cette approche collective en structure organisée permet d'établir des pratiques pour développer un marché à plusieurs niveaux.





## **222 - TRAVAUX DES GROUPES**

### 2.2.2.1 - IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Dans une première partie, tous les participants ont énuméré en séance plénière les différentes contraintes et potentialités rencontrées dans les trois collèges principaux de la filière maïs ; c'est-à-dire la production, la transformation, et la commercialisation. Les principales contraintes identifiées des lors sont les suivantes :

#### Contraintes liées à la production

Il existe trois types de producteurs :

- \*producteurs traditionnels (juste pour l'autoconsommation) ;
- \*producteurs qui écoulent le surplus ;
- \*producteurs de la zone cotonnière où le maïs est considéré comme culture de rente

Dans leur activité, ces producteurs rencontrent les problèmes qui sont :

- Aléas climatiques
- Problèmes de fertilité des sols
- Manque de capacité technique en termes de technique de production par les producteurs
- Accès difficile aux intrants : engrais, semences, fongicide...
- Problème d'accès au crédit Insuffisance, manque d'accès et coût élevé du crédit
- Problème de déboucher des marchés, zones enclavés
- Pas d'accessibilité à la mécanisation agricole
- Problème de maîtrise de l'itinéraire de la production ; méconnaissance des bonnes pratiques de production (par exemple le type d'engrais en fonction de variétés)
- Problèmes de stockage post-récolte

#### Contraintes liées à la transformation

- Sous équipement et manque de grandes unités de transformation (GMB, CETRAP)
- Problèmes d'écoulement des produits transformés
- Problème de qualités variétales – différente variété pour des différents produits finis
- Problème d'accès au crédit pour les activités de transformation
- Absence de marketing sur la qualité du produit emballé afin de donner confiance aux consommateurs.
- Problème lié à l'énergie : coupure et prix du courant élevé
- Taux d'impureté élevé
- Problème de conservation et des emballages
- Impôt élevé au niveau des grandes unités.

#### Contraintes liées à la commercialisation

- Problèmes infrastructure et de tracasserie routière
- problèmes liés à la qualité (impureté)
- Problème d'écoulement
- Problème de financement : taux élevé, garantie et d'autres assurance, durée trop courte pour rembourser (pas plus de 6 mois) ; les acteurs finissent par vendre immédiatement leurs produits juste pour rembourser

- Problèmes de variétés (mélange fréquent des variétés)
- Manque de communication ; par exemple, sur le type de maïs fourni par les producteurs et demandé par les transformateurs
- Problèmes liés au stockage.

### 2.2.2.2 - RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES

Après avoir soulevé des diverses contraintes et potentialités rencontrées dans la filière maïs, les participants ont été repartis entre trois groupes de travail (production, transformation, et commercialisation) pour un exercice de brainstorming afin d'identifier et de classer parmi ces contraintes, ceux qui peuvent être résolues par la concertation soit au niveau OP ou au niveau OIP et proposer des solutions pour les résoudre. En cela, les échanges qui ont suivi ont permis de saisir la filière maïs dans sa globalité, ses forces, ses faiblesses et son organisation. Filière d'avenir, la filière maïs se caractérise par son énorme potentiel et l'existence de marché sûr pour les grains. La production demeure atomisée et il n'existe pas encore de regroupements forts, capables de proposer de grandes quantités de maïs. Quant aux produits transformés, ils sont le fait de quelques unités artisanales et industrielles qui ont des difficultés à écouler leurs produits, du fait de consommateurs non avertis et encore retissant pour s'embarquer dans des produits dont les caractéristiques organoleptiques s'écartent quelque peu des produits artisanaux qu'ils ont l'habitude de consommer après une auto-transformation. De façon détaillée, les résultats par consentement mutuel de ces groupes sont les suivants :

#### Au niveau production

- *Techniques de production* : faible fertilité des sols, non maîtrise des bonnes pratiques de production, faible mécanisation agricole ; pour le sésame il est noté une non maîtrise des technologies post récolte (date des récoltes, méthodes de séchage, technologie de vannage, de conservation) ayant pour conséquence beaucoup d'impuretés (sable, endosulfane) et des risques de contamination à la salmonelle ; manque d'encadrement spécifique.
- *Environnement de la production* : insécurité foncière, coût élevé du crédit et difficulté de présenter des garanties aux banques, inorganisation des producteurs.
- *Incertitudes sur les prix* : atomisation du marché qui ne permet pas un équilibre des forces dans les négociations, volatilité/ non prévisibilité des prix, non partage des risques entre acteurs, chaque maillon voulant avoir le maximum de marge

#### Au niveau de la transformation

- *Capacités de transformation* : insuffisance de capacité de transformation/insuffisance d'équipement pour les petits transformateurs ;
- *Marché/marketing* : problèmes de mentalité du consommateur : les produits issus du maïs transformé de façon industrielle ne sont pas encore bien acceptés par les consommateurs ; étroitesse du marché de transformation (s'orienter de plus en plus vers les aliments bétail); difficultés d'accès au marché institutionnel (PAM, Sonagess, etc.); peu d'attention portée au conditionnement et à l'emballage ; inaccessibilité aux emballages
- *Produit* : non concordance entre les besoins des transformateurs et les variétés produites : pour le maïs, tandis que les transformateurs ont des besoins spécifiques, les producteurs quant à eux s'intéressent en premier lieu aux variétés à haut rendement; taux d'impureté élevés (>35% pour le maïs); non rémunération de la qualité du produit, ce qui rend persistante la non qualité ;
- *Prix* : fluctuation des prix de la matière première rendant difficile le respect des contrats; coûts élevés des facteurs ;
- *Accès au crédit* : difficulté d'accès au crédit fournisseur.

Au niveau de la commercialisation/exportation

- *Offre des produits* : mauvaise qualité du maïs (beaucoup d'impuretés et souvent des risques de contamination à la salmonelle) ; atomisation de l'offre du maïs ; absence de normes de qualité commune ; inexistence au niveau national de structure de certification reconnue et accréditée par les partenaires extérieurs;
- *Insécurité des transactions* : faible maillage du réseau bancaire rendant insécurisé les manipulations d'importantes sommes d'argent ; non formalisation des actes entre les différents maillons/non respect des contrats ; absence d'unités communes de mesure ;
- *Faible capacité des acteurs* : faibles capacités de stockage/entrepôts ; analphabétisme des commerçants ; inorganisation des acteurs ; concurrence déloyale de commerçants étrangers n'ayant pas d'obligations contractuelles avec les producteurs ; non respect des règles d'origine
- *Insécurité dans le transport es produits* : tracasseries routières ; mauvaise qualité des pistes/dégâts des camions ; problèmes de transports mixtes induisant des contaminations
- *Accès au crédit* : difficultés d'accès aux crédits (taux élevé, garantie obligatoire, délais de remboursement courts) ; inexistence de crédit de campagne de commercialisation et de tierce détention.

Ce portrait de la filière, bien élaboré du fait de la qualité des participants a permis d'identifier des solutions appropriées aux problèmes

**PRODUCTION**

Contraintes	Solutions	Resp.
Accessibilité aux intrants et équipements : disponibilité, accessibilité et coût élevé aux engrais, semences et équipements, faible taux de mécanisation	Organisation des producteurs	OP
	Commande groupée/centrale d'achat	OP
	Facilité l'accès facile au crédit (alléger garantie, caution mutuelle)	OP+OIP
	Développer des opérations du type CICB/FEPAB (fourniture ou non d'engrais et commercialisation groupée de production par prélèvement)	OIP
	Développement d'un partenariat entre les fournisseurs d'intrants et les producteurs	OP+OIP
	Développer un fond de garantie alimenté par des prélèvements sur les crédits pris par les OP en rehaussant le taux d'intérêt de 0,5%	OIP
Insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques de production : Problèmes de semences, fertilité des sols, maîtrise de l'itinéraire de production	Renforcer partenariat avec la recherche	OP
	Développer des stratégies d'information (ex : journal et site Web FEPASI)	OIP-OP
	Sensibilisation et vulgarisation sur les techniques de production	OIP
Problème de crédit (Inaccessibilité au crédit) : manque de garantie, coût/taux d'intérêt élevé du crédit	Caution solidaire	OP
	Fonds de garantie courant	OP+OIP
	Constitution de fonds de garantie par des prélèvements aux producteurs	OP
	Warrantage (garantie par les stocks)	OP

Problème de prix rémunérateur (minimum garantie)	Mise en marché collective	OP
	Renforcement de la collecte primaire (ex : démarche UGCPA-B)	OP
	Négociation du prix plancher	OIP
	- Contractualisation	OIP
Aléas climatiques	Utilisation de techniques & technologies appropriées (semences adaptées, etc.)	OP
	- Maîtrise de l'eau	OP+OIP
	Développement de l'irrigation	OP
Problème de récolte et post-récolte (impureté, stockage/conservation)	Suivi et respect des normes de qualité	OP+OIP
	Diffusion des normes de qualité	OIP
	Renforcement en équipements/infrastructure post-récolte et conditionnement	OP
Problème foncier (Insécurité foncière): problèmes d'accès et de garantie.	Vulgarisation de la loi	OIP+OP
	Prévenir et & réguler les conflits fonciers	OP
Problèmes d'organisation et d'accès au marché	- Organisation de la collecte primaire	OP
	- Renforcer les capacités de stockage	OP
	Accès au crédit et aux équipements pour la post-récolte	OP

## TRANSFORMATION

Contraintes	Solutions	Resp.
Volatilité des prix (approvisionnement)	Concertation et négociation : prix min et prix max	OIP
	Système d'information sur le marché (SIM)	OIP
Problèmes de qualités	Modernisation des mécanismes de production et de post récolte	OP
	Application des bonnes pratiques de récolte et de stockage/conservation	OP+OIP
	Modernisation des mécanismes de transformation	OP
	Respect des normes de qualité	OP
Problèmes de variété du maïs	Concertation entre les producteurs et les transformateurs	OIP
	Concertation avec la recherche	OP+OIP
Problèmes de marketing	Communication (publicité)	OP
	Promotion des produits transformés	OP
Problèmes d'emballage	Achat groupé	OIP
Insuffisance de ressources financière	Crédit (fourniture)	OIP
	Contractualisation	OIP
	Renforcement des capacités des acteurs	OIP
Problème de garantie (production, transformation et commercialisation)	Appui institutionnel	OIP
	Renforcement de la crédibilité du groupe	
	Contractualisation	
Méconnaissance de l'avantage des produits transformés	Marketing	OP
	Séance de dégustation	
	Concours d'art culinaire	

Résistance (mentalité, pouvoir d'achat)	Sensibilisation des consommateurs	OIP
	lobbying	
	public	
Insuffisance d'accès aux marchés institutionnels	Concertation	OIP
	Contrat d'agrément	
Difficulté d'accès au crédit et méconnaissance des mécanismes de financement	Recherche de l'information	OIP
	renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation des outils existants	
	Technologie de l'information et de communication	
Coût élevé et indisponibilité des facteurs (énergie, télécommunication)	discussion avec l'Etat	OIP
	groupe de pression au niveau de l'Etat	

## COMMERCIALISATION

Contraintes	Solutions	Resp.
Problèmes de qualité et d'impureté	Formation et sensibilisation des acteurs sur le respect des normes de qualité	OP
	Suivi de la mise en application des normes	Etat
	Concertation entre les différents maillons de la chaîne de valeur et renforcer leur rapport avec la recherche	OP+OIP
	Faciliter l'accès aux équipements de mise en conformité	OP
Manque de respect des accords de libre circulation des biens et des personnes dans l'espace UEMOA et CEDEAO	Mettre en application les accords de libéralisation (UEMOA, CEDEAO)	Etat UEMOA CEDEAO
	Développer un partenariat régional avec l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA)	OP
	Permettre aux acteurs de s'approprier aux accords de libre circulation	OIP
Faibles capacité d'autofinancement des acteurs et difficultés d'accès aux crédits	Mettre en place un système de garantie	OIP
	Mettre à la disposition des acteurs des taux préférentiels	OIP
	renforcer la capacité de négociation des acteurs	OIP
	Mettre en place un mécanisme de suivi / accompagnement des acteurs	OIP
	- Favoriser la contractualisation entre les acteurs	OP+OIP
Inadaptation du système d'information sur les marchés	Harmonisation des systèmes de collecte et de traitement de l'information	Gestionnaires existants de ces systèmes
	Formation aux techniques de collecte et de traitement de l'information	OIP
	Développer le partenariat entre les différents systèmes d'informations existantes (SONAGES, Bourse de Fret (CBC), DGPSA, CIC-B	
	-Promouvoir la concertation entre les acteurs	

Faible contractualisation des transactions	-Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la contractualisation	OIP
	Harmoniser et vulgariser les instruments de contractualisation	
	Renforcer les capacités de l'interprofession en matière d'arbitrage et de suivi d'exécution des contrats	
Problèmes routiers (infrastructure et insécurité)	Aménagement des pistes d'accès	OIP
	-Renforcer la contractualisation pour les transferts de compte bancaire	OP





**2.3 - PRESENTATION SUR LA TABLE RONDE DE LA FILIERE  
MAÏS DONNEE A L'ATELIER DE DAKAR PAR JEAN BAPTISTE  
ZOMA (Consultant)**

**(21 juillet 2009)**



Groupe des pays ACP

## **PRÉSENTATION GROUPE DE TRAVAIL MAÏS DU BURKINA ET ÉTAT DES LIEUX DES INTERPROFESSIONS AU BURKINA**

Présentée par ZOMA J. Baptiste  
Consultant pour l'atelier  
DAKAR  
DU 21 AU 23 JUILLET 2009

### **PLAN DE PRESENTATION**

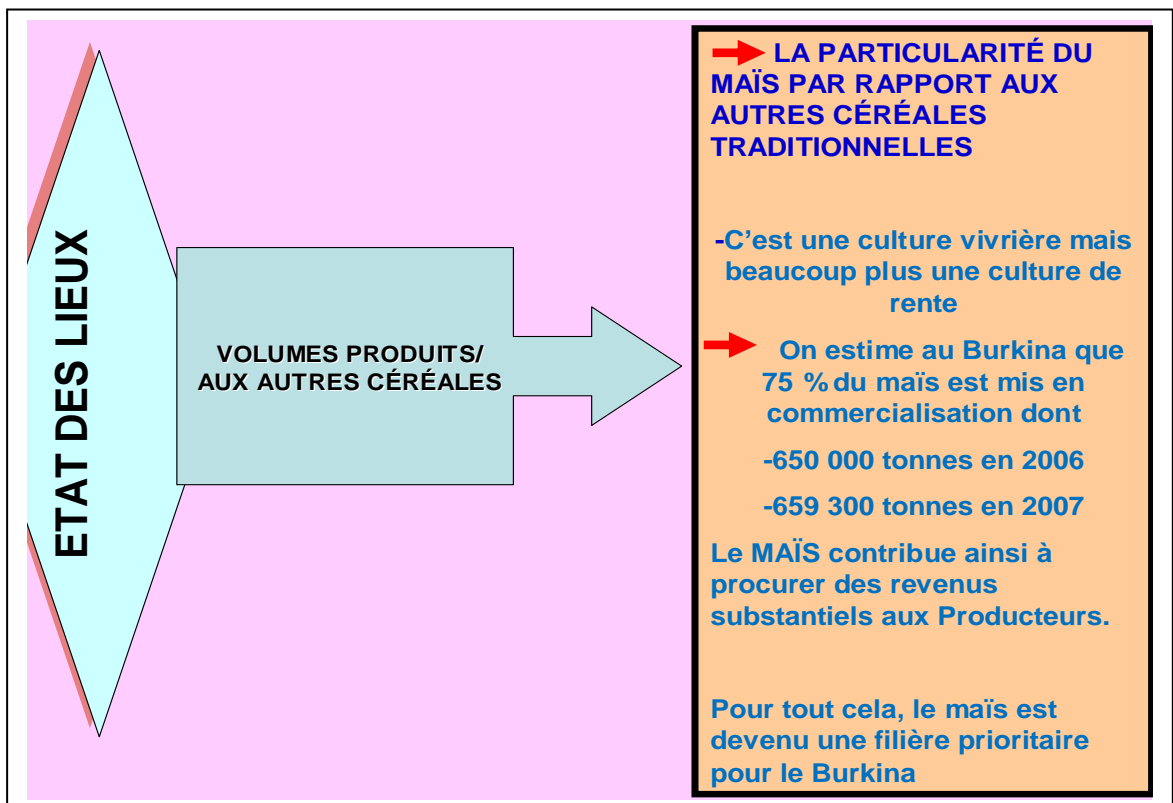
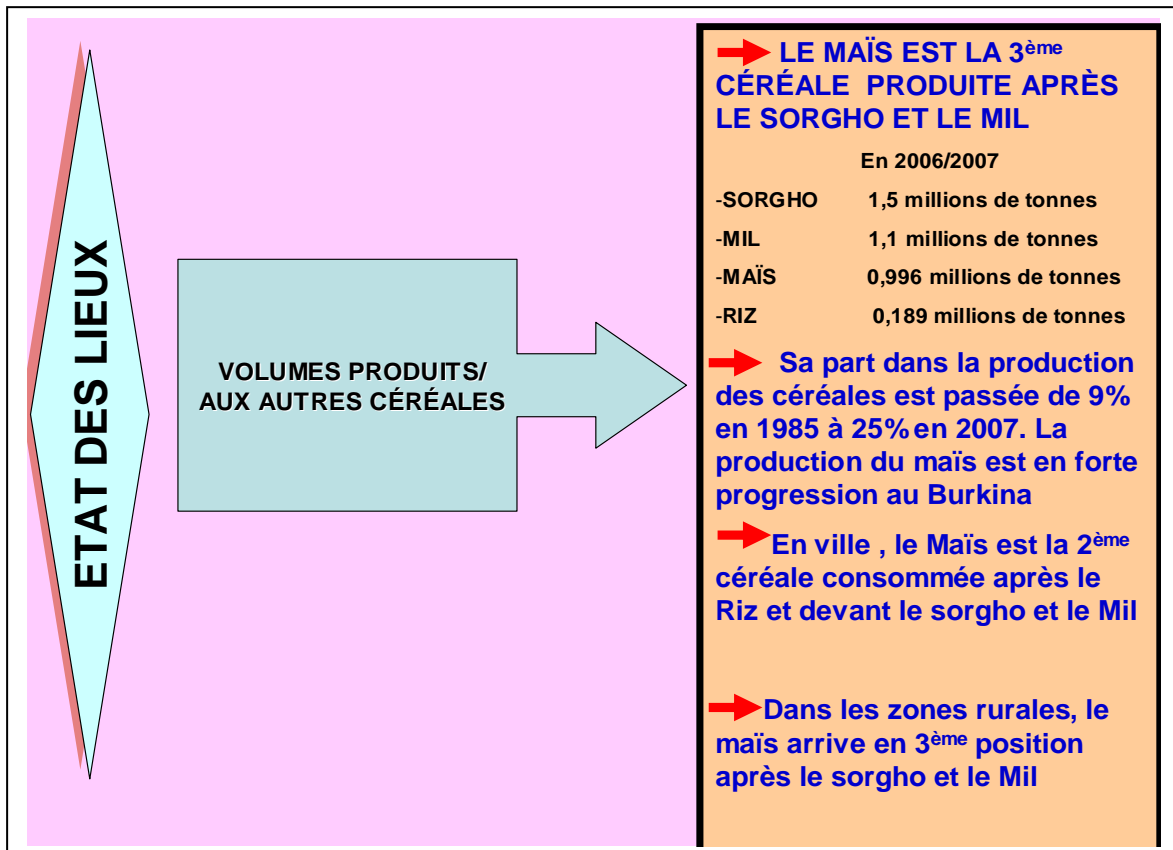
- I- ÉTAT DES LIEUX SUR LA PRODUCTION DE MAÏS  
AU BURKINA**
- II- INTÉRÊT PRÉSENTÉ PAR LA FILIÈRE MAÏS**
- III- ETAT DES LIEUX AU NIVEAU DES MAILLONS DE  
LA FILIERE**
- IV- PRINCIPALES CONTRAINTES AU NIVEAU DE  
CHAQUE MAILLON**
- V SOLUTIONS PRÉCONISÉES**
- VI CONDITIONS VERS UNE INTERPROFESSION MAÏS**
- VII ÉTAT DES LIEUX DES OIP AU BURKINA**

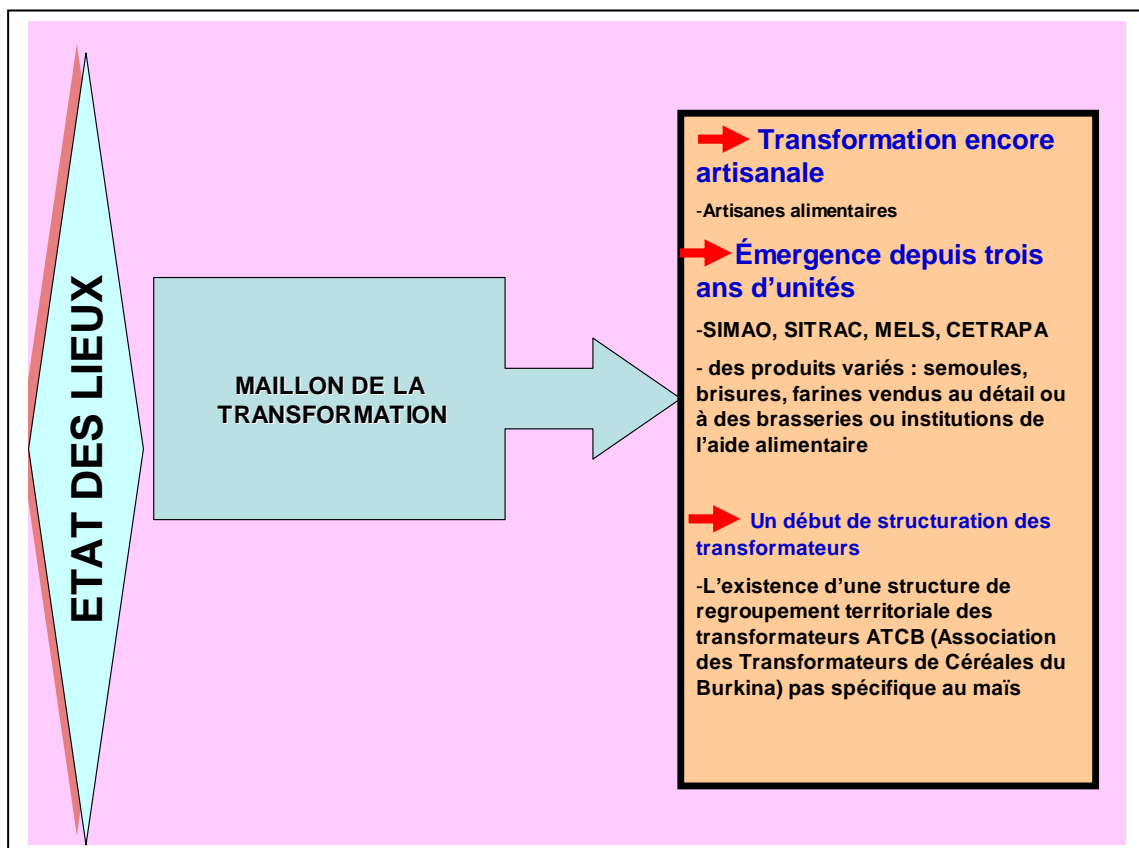
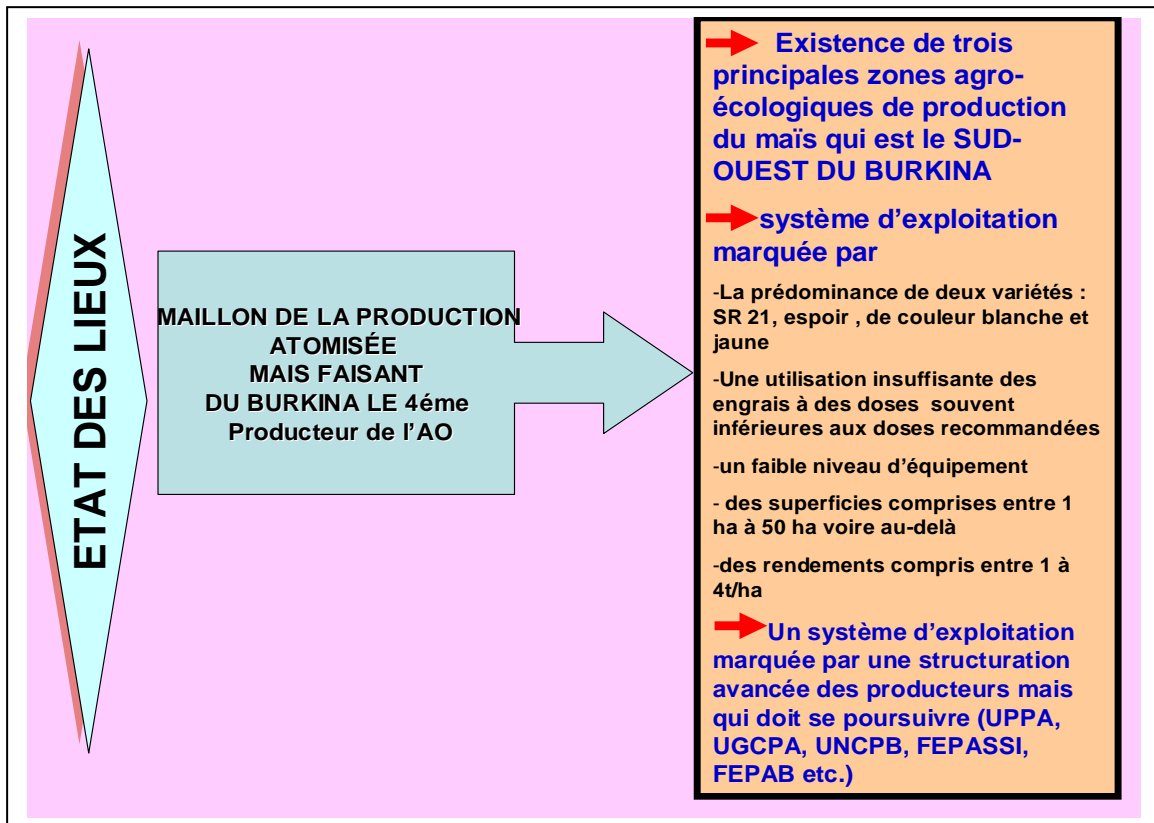
## ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE MAÏS

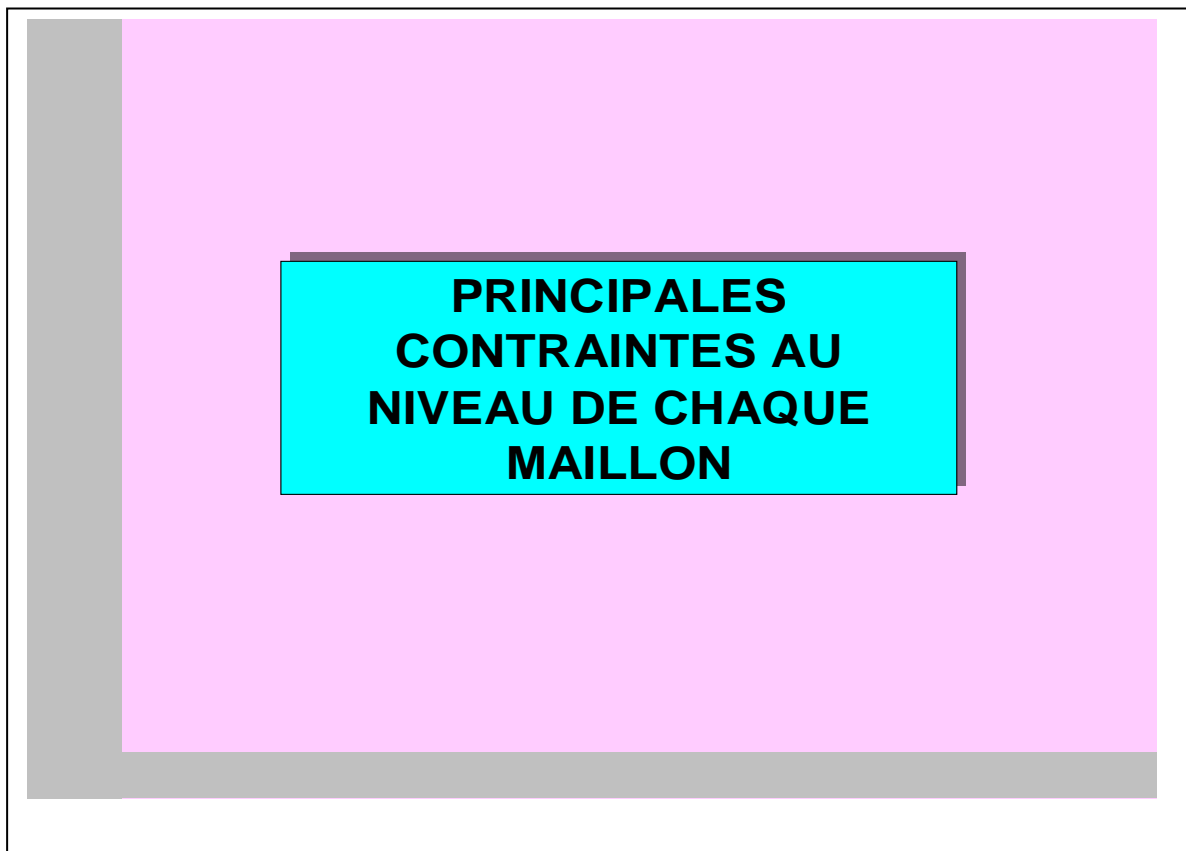
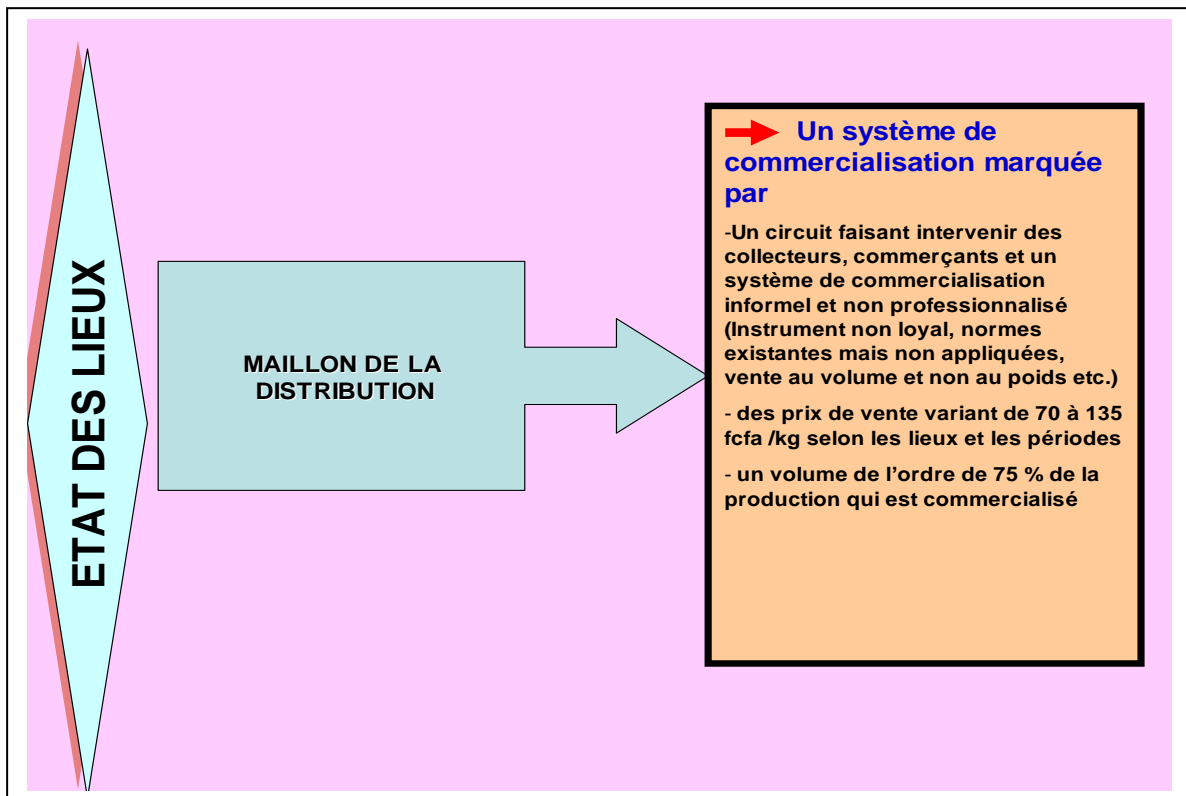
### 3 zones de production

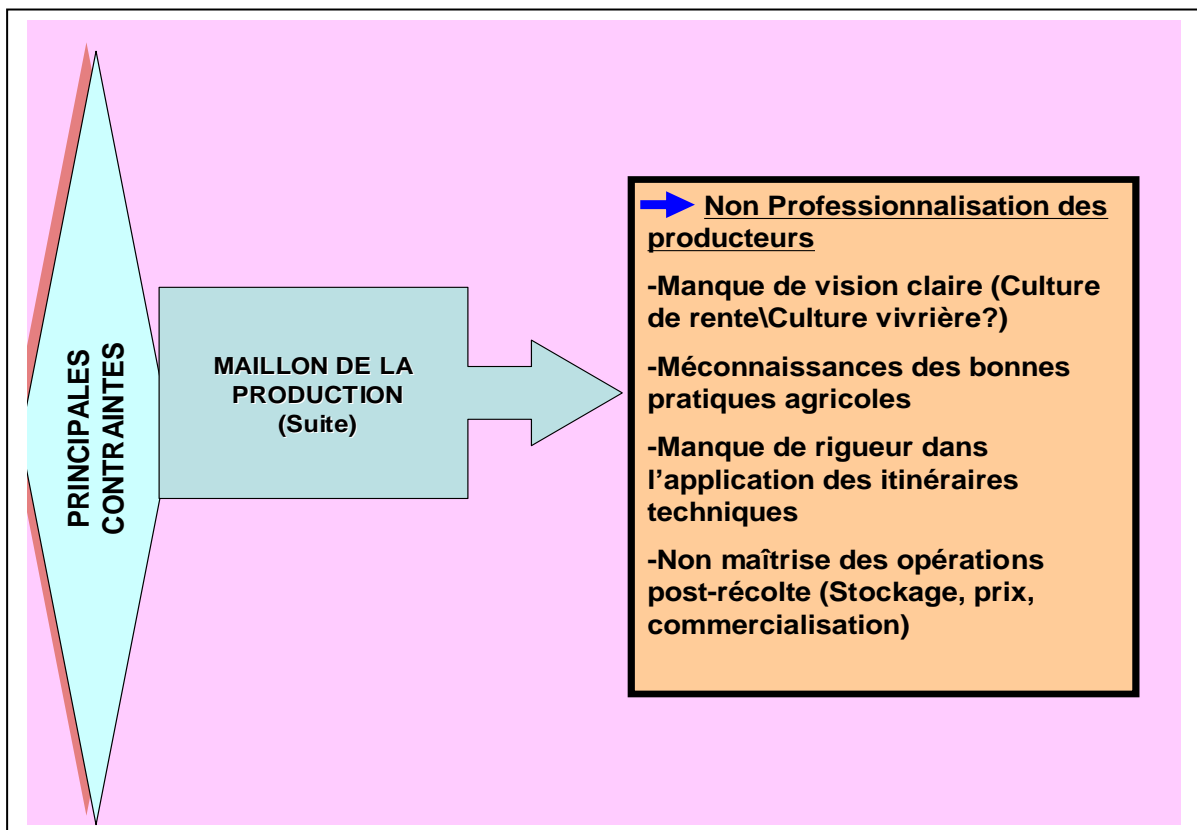
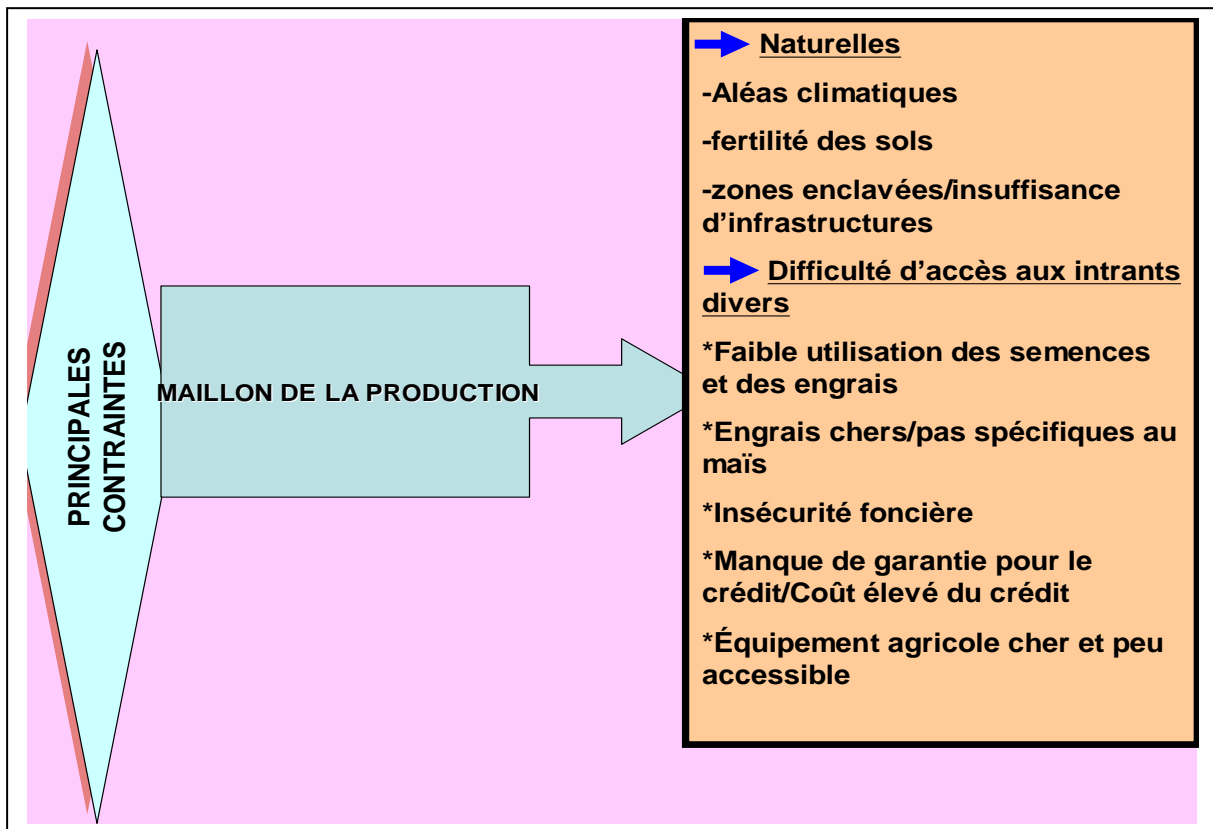
- Zone 1: tubercules/ Maïs
- Zone 2 : Maïs/ Riz/ Fruit/ Coton
- Zone 3 : Coton/ Maïs

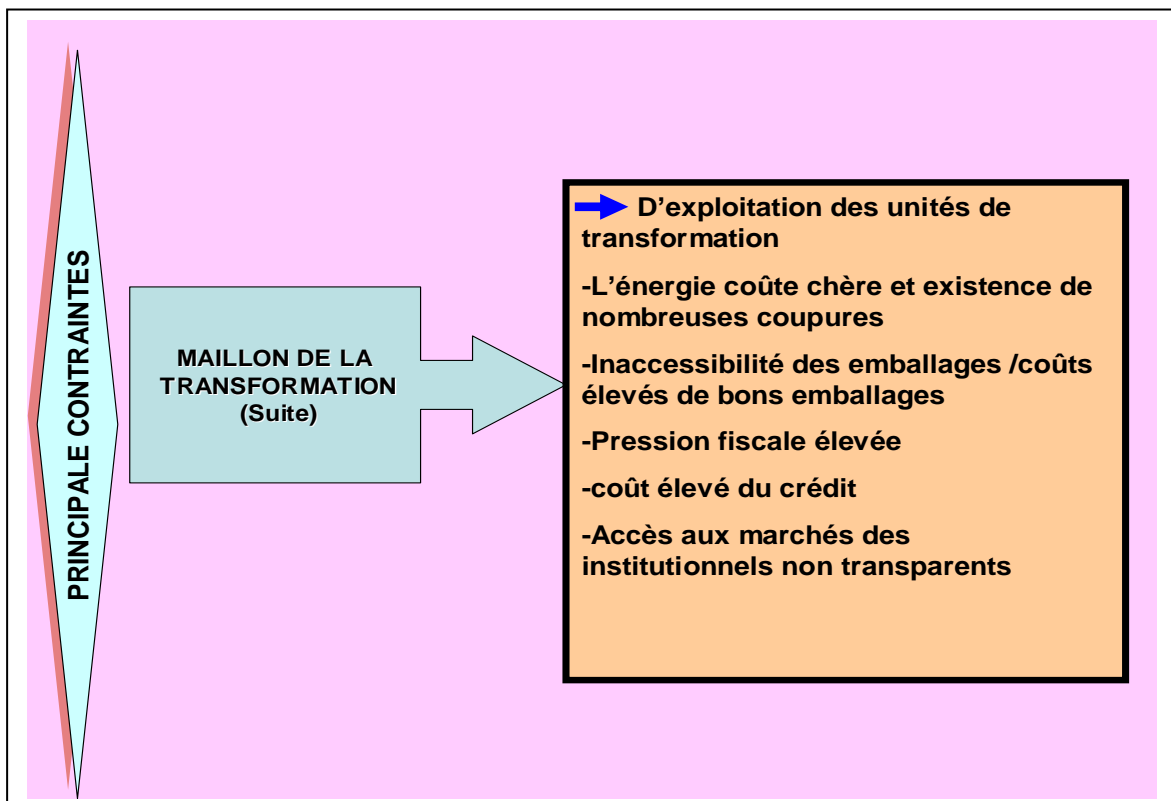
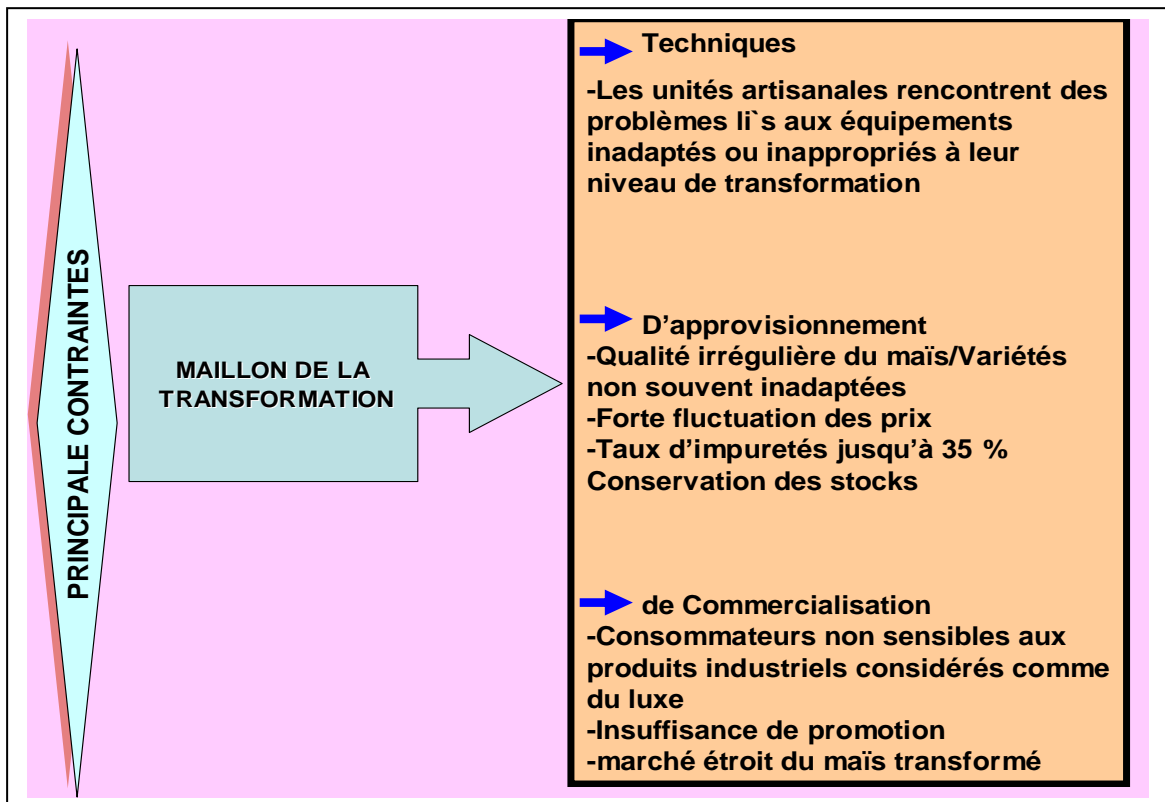




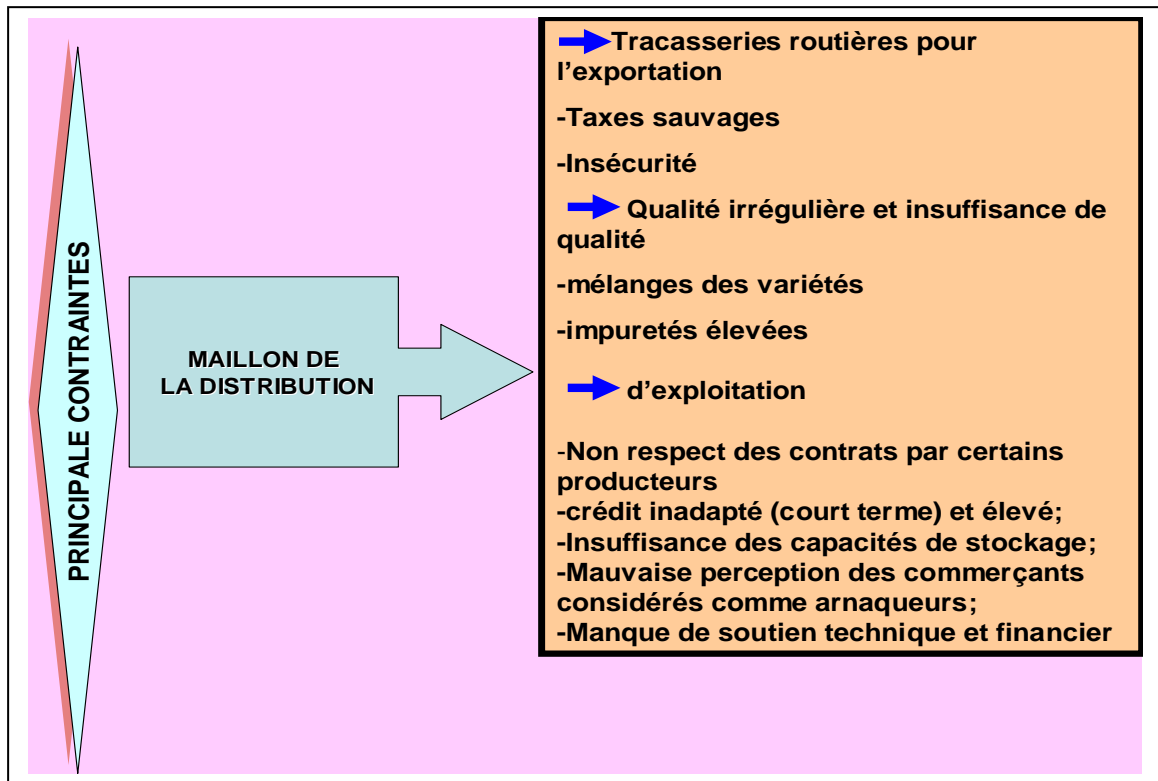












**SOLUTIONS  
PRÉCONISÉES SELON  
LES GROUPES DE  
TRAVAIL**

### SOLUTIONS AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

**Accessibilité aux intrants : disponibilité, accessibilité et coût élevé aux engrais, semences, équipements**

- ❖ Organisation des producteurs (OP)
- ❖ Commande groupée/centrale d'achat (OP/OIP)
- ❖ Développer des opérations types CICB/FEPAB (Fourniture d'engrais et commercialisation groupée);
- ❖ Contractualisation avec les fournisseurs d'intrants (OIP)
- ❖ Mise en place de fonds de développement de la filière maïs par des prélèvements (OIP)

**Insuffisances de professionnalisation et de maîtrise des itinéraires techniques**

- ❖ Renforcer le partenariat avec la recherche (OP)
- ❖ Développer des stratégies d'information (OIP et OP)
- ❖ Sensibilisation et Vulgarisation sur les itinéraires techniques, les bonnes pratiques, les normes (OIP et OP)

### SOLUTIONS AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION

**Volatilités des prix, Problèmes de qualité, irrégularité des approvisionnements**

- ❖ Organisation des achats, concertation et négociation avec les producteurs(OIP)
- ❖ Mise en place de normes de qualité et application concertée (OIP)
- ❖ développement de la filière maïs par des prélèvements (OIP)

**Problèmes de commercialisation des produits transformés (emballages, résistance des consommateurs)**

- ❖ Stratégie marketing, publicités génériques (OIP);
- ❖ Concours d'art culinaire, Séance de dégustation (OIP et OP)
- ❖ Développer des stratégies d'information (OIP et OP)

### SOLUTIONS AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION

**Insuffisance de qualité, taux d'impuretés élevés**

- ❖ Organisation des achats auprès des producteurs, concertation et négociation avec les producteurs(OIP)
- ❖ Mise en place de normes de qualité et application concertée de ces normes (OIP)

**Problèmes de tracasseries routières,**

- ❖ Stratégie marketing, publicités génériques (OIP);
- ❖ Concours d'art culinaire, Séance de dégustation (OIP et OP)
- ❖ Développer des stratégies d'information (OIP et OP)

### SOLUTIONS AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION

**Faibles capacités d'autofinancement et difficultés d'accès au crédit**

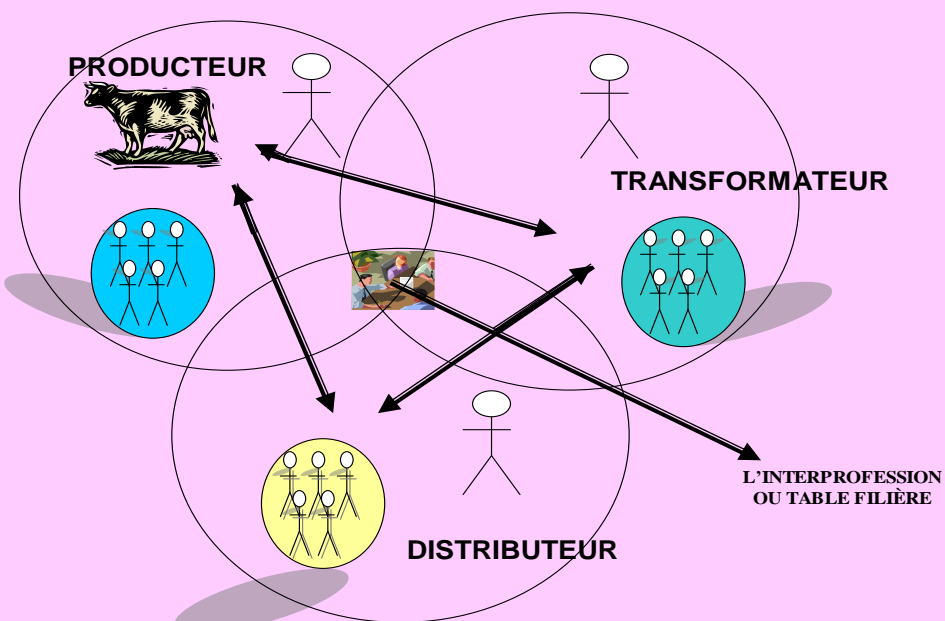
- ❖ Favoriser la capacité de négociation des acteurs (OIP)
- ❖ Mise en place de systèmes de mutualisation ou de garantie partagée (OIP)

**Inadaptation du système d'information sur les marchés**

- ❖ Développer un partenariat entre les différents systèmes d'informations existantes (SONAGESS, Bourse de Fret , etc. OIP, SIM existants)
- ❖ Promouvoir la concertation entre les acteurs (OIP)

# POURQUOI UNE CONCERTATION ENTRE LES MAILLONS ?

## Interdépendance des maillons



## UNE OBLIGATION

- 1) L'interdépendance des différents maillons dans la chaîne de livraison du produit sur le marché
- 2) Les actions menées sur un maillon seront sans effets significatifs si les maillons en amont et ou en aval ne sont pas consolidés

30/07/2009

23

### POURQUOI LA CONCERTATION ?

SE CONCERTER POUR

DÉFINIR DES NORMES DE QUALITÉ ET LES APPLIQUER

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA FILIÈRE AUPRÈS DES TIERS

DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE PRÉLÈVEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS

DÉFINIR DES PRIX CONCERTÉS, DES QUANTITÉS GARANTISSANT DES REVENUS À TOUS LES ACTEURS

## **INITIATIVES PRISES POUR DÉVELOPPER UNE OIP DU MAÏS ?**

### **DÉVELOPPER UNE OIP MAÏS AU BURKINA?**

**1) UN AVANT-PROJET DE LOI QUI DÉFINIT LA FILIÈRE AUTOUR DU PRODUIT**

**2) LA FILIÈRE MAÏS DISPOSE DE PARTICULARITÉS PAR RAPPORT AUX AUTRES CÉRÉALES : PERFORMANCES DE PRODUCTION, CULTURE DE RENTE MIS EN MARCHÉ, PRODUITS TRANSFORMÉS DIVERSIFIÉS**

**3) IL EXISTE EMBRYON D'OIP A PARTIR DU CIC-B.**

## ÉTAT DES LIEUX DES OIP AU BURKINA

### AU DÉPART

- **Juillet 1995 première tentative avec le CILSS, la CEBV et l'USAID avec la mise en place du Cadre National de Concertation pour la promotion des échanges des produits de l'élevage (CNC);**

**« il est créé un cadre national de concertation sur la commercialisation des produits de l'élevage dénommée « Cadre National de Concertation pour la Promotion des Echanges des Produits de l'Elevage » en abrégé CNC. Son siège est fixé à Ouagadougou »**

## PAR LA SUITE

Depuis, 11 interprofessions sont nées où en voie de l'être

- 1) **Conseil des Oléagineux du Burkina COB (Arachide, Anacarde, Karité et Sésame) créé en 2000 sous financement UE**
- 2) **Table Filière Karité (TFK, en 2000) : Financement ACDI**
- 3) **Table Filière Banane (TFB , en 2001) : Financement ACDI**
- 4) **Table Filière Lait (2001) Financement ACDI**
- 5) **Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B, Mai 2001); Financement UE**
- 6) **CNCFL (Cadre National de Concertation sur les Fruits et Légumes ) (idée en gestation depuis 2002 mais pas formalisé à ce jour, CILSS)**

## PAR LA SUITE

- 7) **Comité Interprofessionnel des Céréales (CIC-B, Juillet 2003)  
Financement coopération Allemande**
- 8) **Association Interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB, 2004)**
- 9) **Association des Professionnels de la Mangue du Burkina (APROMAB, 2007), financement SNV**
- 10) **CNC/RA (2001, arrêté interministériel non obtenu à ce jour, )**
- 11) **Noyau Sésame (2008) Financement Coopération Allemande**





### **III-LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE SESAME AU BUKINA FASO**



## AGENDA TABLE RONDE SÉSAME

MERCREDI, le 17 juin, 2009	
13 :00 – 14 :00	Inscription
14 : 00 – 14 :30	<p><b>Séance d'ouverture:</b>            Mot de bienvenu par le Représentant de la FAO; <b>Mr François Rasolo</b>            Mot d'introduction par le Représentant du Ministère de l'Agriculture: <b>Mr Tiékoura Traoré</b> (SPCPSA)            Mot d'Introduction par Commission Européenne : <b>Mme Traoré-Sanou Maimouna</b></p>
14 :30 – 16 :30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction au projet Tous-ACP et objectifs des tables rondes (<b>Aziz Elbehri</b>, FAO) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur les enjeux pour les Interprofessions en Afrique de l'Ouest, (<b>Idrissa Wade</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur l'état des interprofessions au Burkina Faso (<b>Jean-Baptiste Zoma</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur le financement du secteur agricole (<b>Son Bakiéné</b>) : 20 mn</li> <li>• Présentation sur le cadre juridique des interprofessions (<b>Etienne Kaboré</b>) : 15 mn</li> </ul> <p><b>Discussion Générale</b></p>
16 :30 – 17 :00	Pause Café
17 :00 – 17 :15	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Introduction aux Thèmes de la table ronde (<b>Idrissa Wade</b>)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I</b> : Etat de lieu de la filière sésame au Burkina; Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière sésame</li> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière sésame</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul> </li> </ul>
17 :15 - 18 :15	<p>Discussion des termes de référence des <b>3 groupes de travail</b> (Producteurs, Transformateurs, Commerçants)  <b>Elaboration du canevas cadre au tour des thèmes I, II, et III</b></p>
18 :15 – 18 : 30	Constitution des trois groupes de travail : (1) producteurs ; (2) transformateurs) ; (3) commerçants ; animateurs ; programme de travail la deuxième journée
	Distribution du formulaire à remplir par les participants le soir (à retourner le Jeudi matin à 9 :00 heures)
19 :00 – 20 :30	Cocktail- réception

<b>JEUDI, Le 18 Juin, 2009</b>	
9.00 -11.00	<p><b><u>Travaux de groupes : (1) Producteurs ; (2) Transformateurs ; (3) Commerçants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I</b> : Etat de lieu de la filière sésame au Burkina; Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière sésame</li> </ul>
11.00 -11.30	Pause Café
11:30 – 13.00	<p><b><u>Travaux de groupes (suite) : (1) Producteurs ; (2) Transformateurs ; (3) Commerçants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière sésame</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul>
13.00 -14:00	Déjeuner – Buffet
14:00 – 16:00	<p><b><u>Restitution des résultats des travaux de groupes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Groupe 1 : Producteurs (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformateurs (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commerçants (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> </ul>
16:00 – 16 :30	Pause Café
16 :30 – 18 :00	<p>Panel de clôture: mise au point générale ; leçons retenues ; suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Yamaego Napon</b> ; Union Yawala (10-mn)</li> <li>• <b>Jean-Baptiste Zoma</b>, Coordinateur de DFAB (Dynamisation de la filière agro-alimentaire de Burkina Faso (10-mn)</li> <li>• <b>Etienne Kaboré</b> ; Directeur de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (10-mn)</li> </ul> <p><b>Discussion générale</b></p>
18 :00	Clôture de la table ronde.

### 3.1 - DÉROULEMENT DE LA TABLE RONDE SESAME

Tout d'abord les mots de bienvenue ont été dits par Monsieur François RASOLO, le Représentant de la FAO au Burkina Faso; Monsieur Tiékoura TRAORE, le Représentant du Ministère de l'Agriculture (SPCPSA); et Madame Traoré M. SANOU, la Représentante de la Commission Européenne.

Après, la séance d'ouverture M. Aziz ELBEHRI Economiste Principal de la Division du Commerce International de la FAO pour les régions de l'Afrique Central et de l'Ouest dans le projet GCP/INT/045/EC a donné une présentation succincte sur le projet Tout - ACP et les objectifs des tables rondes. Ensuite une série de présentations ont été faites par des consultants experts locaux. Les communications furent véritablement au cœur de la problématique de l'organisation des filières en interprofessions. Celles-ci ont concerné le projet Tout - ACP, l'état des interprofessions au Burkina et la situation du financement de l'Agriculture. Les deux jours furent réellement un rendez-vous du donner et du recevoir entre acteurs chevronnés, institutions Etatiques et paraétatiques. Le déroulement de ces présentations fut aussi bien agencé comme suit :

Partant du cas général de l'Afrique de l'Ouest dans sa globalité, on est ensuite revenu au cas spécifique du Burkina pour aborder la situation des interprofessions sur les plans historique de leur création et leur état actuel. Ce portrait a permis de comprendre le rationnel de leur création, l'origine de leur création, leur état de fonctionnement, les forces et les faiblesses. La situation du Burkina en matière de dynamique de fonctionnement des filières agricoles se caractérise par l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les interprofessions. Cette future loi, très originale, viendra combler le vide juridique qui a jusqu'ici caractérisé le paysage de fonctionnement des filières agricoles.

La présentation sur le financement de l'agriculture a sans doute montré que la situation vécue au Burkina ne diffère pas fondamentalement de la situation générale de l'Afrique de l'Ouest. Elle montre les difficultés des politiques pour définir une stratégie de financement adapté à l'agriculture et aux filières agricoles, depuis le début des indépendances à nos jours.

Cette situation interpelle les acteurs réels des filières, sur la nécessité de prendre en main le développement de leur filière, en lui trouvant non seulement l'organisation adaptée, mais aussi le financement adapté.

### 3.2 – DIADNOSTIC DE LA FILIERE SESAME

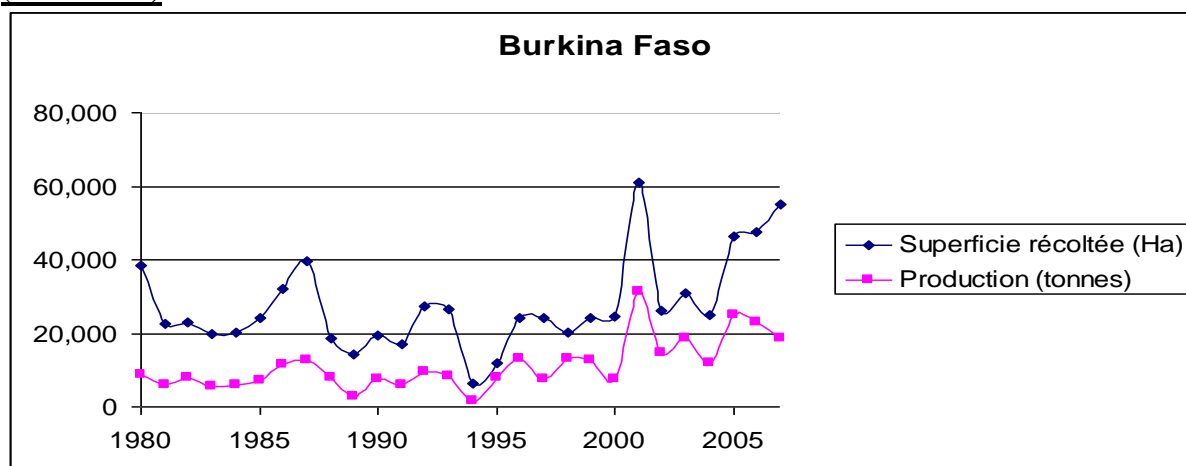
#### 3.2.1 - APERCU DE LA FILIERE SESAME

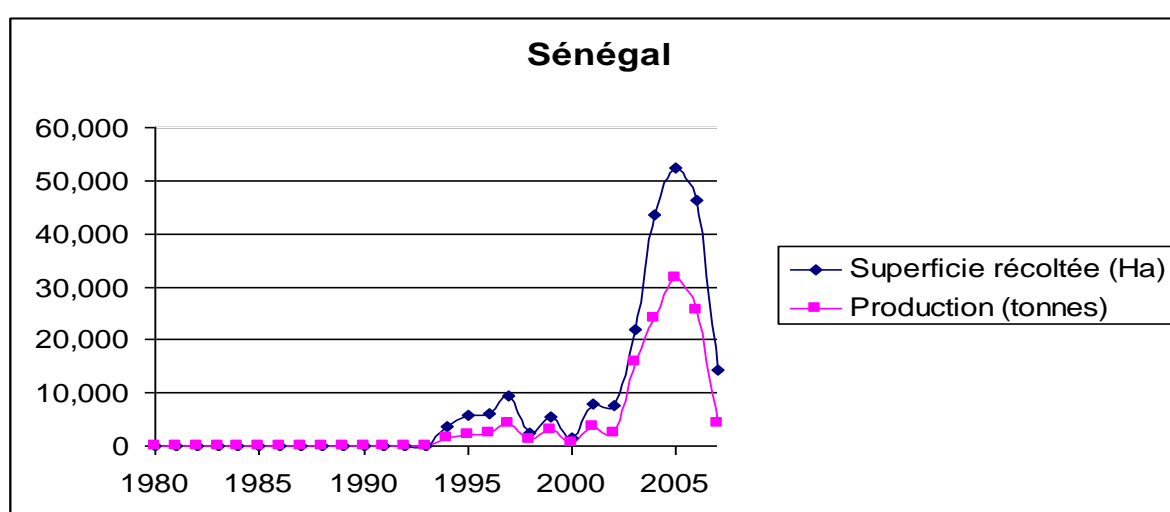
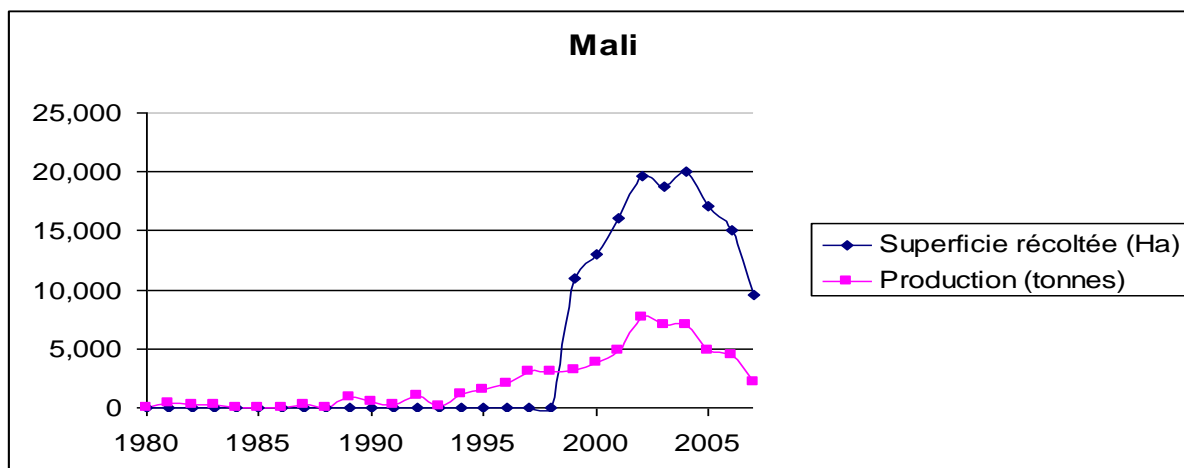
Les différentes observations décrites dans ce paragraphe sont basées sur les réponses des participants à la table ronde et autres sources secondaires

##### 3.2.1.1 - LA FILIERE SESAME EN AFRIQUE DE L'OUEST

En Afrique de l'Ouest, le sésame a récemment fait l'objet d'une grande attention et représente une culture à une grande valeur économique. Le sésame est aussi une option existante pour diversifier le secteur agricole et développer une niche à des fins d'exportation et ainsi augmenter les revenus des acteurs de la filière. Le sésame est cultivé au Burkina Faso depuis les années 1980 et en 2007 la production était de 18.800 tonnes sur une superficie de 55.058 hectares. Quant au Mali et au Sénégal, la culture du sésame est plus récente avec une production de 2.156 tonnes sur 9.586 hectares et 4.331 tonnes sur 14.380 hectares, respectivement. Le sésame est peu exigeant et facile à cultiver. Tout en reconnaissant cette position, comparativement à d'autres cultures, il est important d'attirer l'attention qu'il s'agit d'un produit très sensible et dont le marché est plus exigeant. Les tendances dans la production du sésame dans les trois pays sont détaillées dans les trois graphes de la Figure 2.1 ci-dessous.

**Figure 3.1 : Tendence dans la Production du Sésame au Burkina Faso, Mali, et Sénégal (1980-2007)**





Source: FAOSTAT (2009).

Avec l'aide d'un questionnaire distribué à la table ronde à Ouagadougou en Juin 2009, le reste de cet aperçu donne une idée plus spécifique sur la culture du sésame au Burkina Faso.

### 3.2.1.2 - LA FILIERE SESAME AU BURKINA FASO

La problématique de la filière sésame tourne autour de la production. Celle-ci est caractérisée par sa faible productivité, liée à l'insuffisance d'utilisation de semences de qualité et l'insuffisance de professionnalisation des acteurs. Contrairement, au maïs où la Recherche a fait des innovations importantes, offrant une multiplicité d'usages, pour le sésame il reste beaucoup à faire. La pureté de la semence, même dite certifiée, n'est pas fiable (selon la Recherche elle-même),

La transformation du sésame demeure embryonnaire et la commercialisation se fait surtout à l'exportation. La filière sésame est donc une filière d'avenir, avec un marché existant et non satisfait sur les plans quantitatif et qualitatif. Par contre, les acteurs semblent avoir entamé l'organisation structurelle de la filière autour d'un noyau « futur interprofession sésame ». Les solutions explorées tournent autour de la maîtrise de la production, afin d'augmenter les quantités et la qualité du sésame produit.

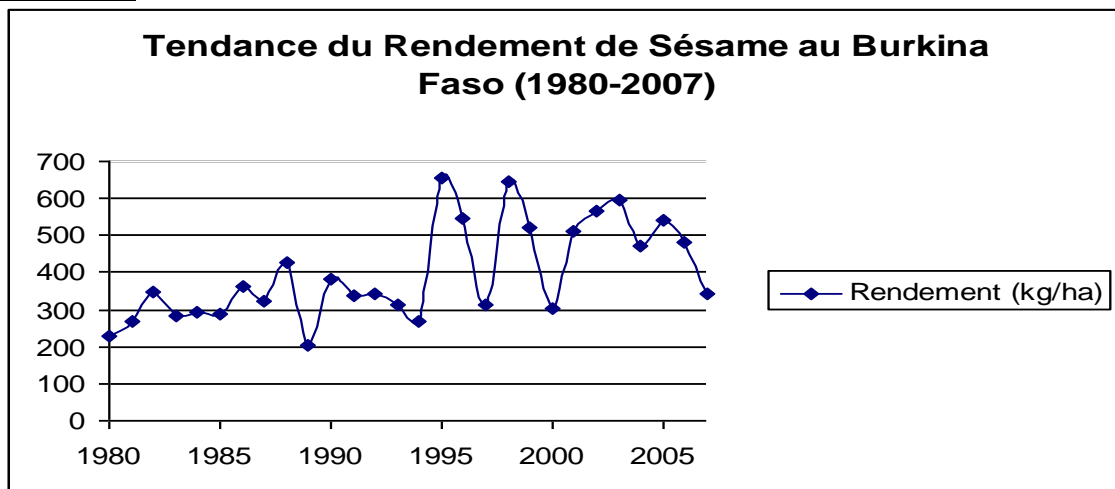
## La production du sésame

Le sésame est une plante oléagineuse qui est cultivé un peu partout au Burkina Faso. Cette culture se fait de façon mixte avec le coton, le mil, le sorgho, le niébé, et l'arachide. Des variétés de semences locales et certifiées sont utilisées dans des proportions différentes selon les producteurs. La mise à disposition tardive des semences certifiées par l'INERA, oblige certains producteurs à utiliser les semences locaux et hybrides. Après la récolte une petite part de la production est réservée à l'autoconsommation, et le reste est destiné aux marchés internationaux. La mécanisation est inexistante, la main d'oeuvre est très coûteuse et rare, donc en général les paysans utilisent la main d'oeuvre familiale.

Très peu de producteurs utilisent les engrais chimiques à cause de leurs coûts élevés et de l'indisponibilité d'engrais spécifique à la culture du sésame. Il n'est pas facile pour un producteur de s'en procurer individuellement, ce qui conduit généralement les producteurs à s'associer en groupe pour s'approvisionner. La gestion de la fertilité du sol est un souci majeur pour les producteurs Burkinabés. Ces derniers procèdent en général par l'utilisation du fumier organique et dans une certaine mesure le compost. Cependant certains procèdent à la technique de la rotation car ils sont conscients que la rotation enrichit le sol et permet de conserver la fertilité.

Le rendement moyen varie entre 160 à 640 Kg/Ha selon les régions pour une moyenne de 400 Kg/Ha au Burkina Faso. La Figure suivante pour la tendance du rendement du sésame de 1980 à 2007.

**Figure 3.2**



Source : FAOSTAT (2009).

L'accès au crédit dans pour les producteurs de sésame est quasi impossible du fait des taux élevés et de manque de garanties qu'exigent les institutions financières. Une moyenne de 10% de la quantité produite est perdue après chaque récolte à cause du manque de savoir faire des producteurs dans ce domaine et aussi par le manque de matériel adéquats. La variabilité de la pluviométrie, les inondations, les sécheresses fréquentes et parfois les attaques des chenilles avant maturité sont les causes climatiques du mauvais rendement de cette culture. A cela il faut ajouter le problème de stockage.

Les producteurs de sésame appartiennent aux groupements des producteurs au niveau villageois, régional et national. Ces agriculteurs s'affilient à ces groupements dans le souci de défendre l'intérêt commun. La principale fonction des organisations paysannes est axée dans l'organisation et la coordination des activités de production. Les insuffisances de ces



organisations sont surtout : l'analphabétisme des membres et leur manque de vision commune, le manque de matériel agricole, le manque de formation et d'information, accès difficile aux crédits et souvent le manque de confiance des dirigeants par les membres.

### **Le transport et import/ export du sésame**

Pour les transporteurs le sésame constitue le 3<sup>ème</sup> produit d'exportation, la période de forte transaction débute en octobre et fini en février. Les principaux points d'achat et de dépôt sont les régions: de l'est, centre est, centre sud, sud ouest, hauts bassins, Boucle du Mouhoun et le centre. Le volume moyen de sésame transporté tourne aux environs de 30.000 tonnes. Les transporteurs sont organisés au sein de l'OTRAF (Organisation des Transporteurs Routiers du Faso).

### **La transformation du sésame**

Selon les transformateurs, en moyenne, une unité transforme à peu près 120 tonnes de sésame par an. La variété la plus transformée est le *sésame bigarré*. Les produits transformés à base du sésame sont : l'huile, le tourteau, la pâte, les biscuits, et les graines. Cependant les problèmes fréquemment rencontrés à ce niveau de la chaîne sont la non-conformité de la qualité et parfois la contamination de la matière première, le non respect des délais de livraison et des quantités, l'insuffisance de moyen financier pour accéder à une technologie appropriée et la faible maîtrise de l'activité. Les transformateurs sont organisés en coopérative qui a pour fonction la collecte, la transformation et la commercialisation. Pour l'instant, il n'existe pas de transformation semi industrielle et les techniques utilisées restent encore artisanales. La femme reste la principale actrice dans ce métier.

### **La commercialisation du sésame**

Sur le point de vue commerce, le sésame occupe une place prépondérante; c'est le 2<sup>ème</sup> produit d'exportation agricole après le coton. Les marchés cibles sont l'Asie, l'Europe, l'Afrique du Nord, et les Etats-Unis. Par manque d'outils modernes, il se pose un problème de stockage qui joue parfois sur la qualité du sésame. Le niveau de stock avoisine les 40.000 tonnes. Les facteurs qui déterminent les prix sur le marché sont entre autres, le coût de production; le prix sur le marché mondial, le coût du dollar, les besoins du marché, la provenance, la méthode de stockage et la qualité du produit. Les caractéristiques de qualité les plus demandées par les clients sont : l'homogénéité, la propreté, la variété blanche, et l'absence de contamination. La condition minimum de qualité nécessaire pendant les négociations est la propreté du sésame.

Concernant l'import/export, on peut dire qu'il n'existe pas de structure officielle dans cette filière, néanmoins ces acteurs procèdent souvent à des concertations sur la fixation des prix et la régulation du marché. Pour l'exportation la transformation artisanale n'est pas recommandée pour plusieurs facteurs dont principalement la faible qualité du produit transformé. Les problèmes que rencontrent généralement ces acteurs sont la mauvaise qualité du sésame, la concurrence déloyale entre exportateurs, le manque de communication et les tracasseries routières dont ils sont victimes.

## Le rôle de l'interprofession dans la filière sésame

La fonction principale de l'interprofession est de coordonner les actions des organisations faîtières et ainsi de trouver des solutions pertinentes aux problèmes rencontrés au niveau de chaque maillon de la chaîne. Elle doit veiller à fournir des outils et de l'encadrement technique pouvant faciliter le développement de la culture du sésame, professionnaliser les différents acteurs dans le domaine de la production, du stockage, de la transformation et du commerce et enfin oeuvrer pour avoir une accréditation internationale.

→ Pour les producteurs elle doit assurer la disponibilité des semences de qualité, vulgariser les techniques culturales.

→ La nécessité de créer une société de transport spéciale pour le sésame, éviter la surcharge qui peut jouer sur la qualité du produit, réduire les tracasseries routières sont les objectifs à atteindre par l'OIP pour les acteurs du transport de sésame.

→ Pour les transformateurs l'OIP œuvre au renforcement de la concertation avec les producteurs sur les questions liées à la qualité de la matière première car la qualité de cette dernière déterminera celle du produit final, améliorer la technologie de transformation de sésame et enfin promouvoir le marketing en créant des établissements spécifiques ou des points de vente de produits transformés.

→ Quant au niveau commerce, la réduction du nombre d'intermédiaires permet de réduire les spéculations sur les prix.

→ Concernant l'accès aux intrants et aux crédits l'OIP a pour mission de déterminer ces besoins pour l'ensemble des acteurs, renforcer les négociations avec les institutions financières pour qu'elles allègent les exigences d'octroi de crédits.

→ Sur le plan informationnel, certains acteurs estiment que seuls les commerçants et exportateurs sont détenteurs des informations sur les marchés, pour pallier à cela, il est important de : créer des revues spécialisées et les traduire en langues locales, créer un site Internet avec une mise à jour régulière, créer des émissions radio- télévisées, créer des bulletins d'informations sur les marchés par l'OIP de façon permanente pour que tous les acteurs soient au courant de l'évolution des indicateurs sur le marché.

Pour conclure disons que la crédibilité et la bonne organisation des responsables de l'OIP, la volonté manifeste des acteurs, la collaboration entre les différents maillons, la définition d'un cadre de concertation permanente imprégnant tous les acteurs de la chaîne, le respect des engagements avec les partenaires sont tant des facteurs favorables pour une bonne réussite de l'OIP et qui conduisent cette dernière à bénéficier d'un appui technique et financier de l'Etat et/ou des ONG.



### **3.2.2 - TAVAUX DES GROUPES**

### 3.2.2.1 - IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Dans une première partie, tous les participants ont énuméré en séance plénière les différentes contraintes et potentialités rencontrées dans les trois collèges principaux de la filière sésame ; c'est-à-dire la production, la transformation, et la commercialisation. Dès lors les principales contraintes identifiées sont les suivantes :

#### Contraintes liées à la production

- Manque d'intrants : (Semences - Engrais de fond – Fumure organique - Engrais spécifique au sésame - Outils de travail)
- Manque de maîtrise des techniques de production
- Problème de stockage primaire, problème d'emballage et de contamination post-récolte.
- Baisse des rendements de production.
- Manque de sensibilisation (encadrement) sur la notion filière. Producteurs ne voient pas encore la notion de culture de rente du sésame.
- Manque d'organisation et de coordination.
- Manque d'accès aux crédits : Manque d'information - Institutions de crédit non adaptés aux besoins des producteurs - taux d'intérêt élevés - conditions de crédit : garantie, services de prestation
- Problème de disponibilité de terre ; terres dégradées.
- Zones cotonniers pollués de pesticides: problèmes pour les producteurs de sésame bio.
- Aléas climatiques.
- Problème de certification pour les producteurs de sésame - bio

#### Contraintes liées à la transformation

- Variabilité des prix
- Problèmes de contamination
- Mauvaise qualité de la matière première
- Manque de maîtrise des différentes qualités/ variétés.
- Manque de maîtrise des technologies de transformation
- Non respect des contrats
- Problèmes de qualité liés aux impuretés et infestations,

#### Contraintes liées à la commercialisation

- Problème d'organisation et manque de concertation des collecteurs,
- Problème de spéculation au niveau paysan.
- Manque d'organisation et de coordination au niveau des commerçants
- Instabilité et manque d'entente sur les prix
- Concurrence déloyale des acheteurs étrangers
- Problème de mélange de variété de sésame
- Coût de certification élevé
- Coût élevé du transport
- Problème d'infrastructure routière et tracasserie douanière

### 3.2.2.2 - RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Après avoir soulevé des diverses contraintes et potentialités rencontrées dans la filière sésame, les participants ont été repartis entre trois groupes de travail (production, transformation, et commercialisation) pour un exercice de brainstorming pour identifier et classer parmi ces contraintes, ceux qui peuvent être résolus par la concertation soit au niveau OP ou au niveau OIP et proposer des solutions pour les résoudre. Les principaux problèmes évoqués dans les différents maillons des filières et qui peuvent être résolus par une meilleure organisation des acteurs ou par une concertation en Interprofession sont les suivants :

#### Au niveau production

- *Techniques de production* : non disponibilité de semences sélectionnées de sésame, faible fertilité des sols, non maîtrise des bonnes pratiques de production et des normes nécessaires à l'exportation du sésame, faible mécanisation agricole ; pour le sésame il est noté une non maîtrise des technologies post récolte (date des récoltes, méthodes de séchage, technologie de vannage, de conservation) ayant pour conséquence beaucoup d'impuretés (sable, endosulfane) et des risques de contamination à la salmonelle ; manque d'encadrement spécifique aux producteurs de sésame
- *Environnement de la production* : insécurité foncière, coût élevé du crédit et difficulté de présenter des garanties aux banques, inorganisation des producteurs,
- *Incertitudes sur les prix* : atomisation du marché qui ne permet pas un équilibre des forces dans les négociations, volatilité/ non prévisibilité des prix, non partage des risques entre acteurs, chaque maillon voulant avoir le maximum de marge

#### Au niveau de la transformation

- *Capacités de transformation* : insuffisance de capacité de transformation/insuffisance d'équipement pour les petits transformateurs ; pénibilité du dépelliculage du sésame et coût élevés des unités de dépelliculage
- *Marché/marketing* : étroitesse du marché de transformation; difficultés d'accès au marché institutionnel (PAM, Sonagess, etc.); peu d'attention portée au conditionnement et à l'emballage ; inaccessibilité aux emballages
- *Produit* : taux d'impureté élevés (>15% pour le sésame); beaucoup de problèmes d'hygiène dans la manipulation du sésame (risque de salmonelle) ; non rémunération de la qualité du produit, ce qui rend persistante la non qualité ;
- *Prix* : fluctuation des prix de la matière première rendant difficile le respect des contrats; coûts élevés des facteurs ;
- *Accès au crédit* : difficulté d'accès au crédit fournisseur.

#### Au niveau de la commercialisation/exportation

- *Offre des produits* : mauvaise qualité du sésame (beaucoup d'impuretés); absence de normes de qualité commune ; inexistence au niveau national de structure de certification reconnue et accréditée par les partenaires 'extérieurs; non homogénéité des variétés du sésame (présence de sésame bigarré); coût élevé de la certification du sésame biologique ;
- *Insécurité des transactions* : faible maillage du réseau bancaire rendant insécurisé les manipulations d'importantes sommes d'argent ; non formalisation des actes entre les différents maillons/non respect des contrats ; absence d'unités communes de mesure ;
- *Faible capacité des acteurs* : faibles capacités de stockage/entrepôts ; analphabétisme des commerçants ; inorganisation des acteurs; non respect des règles d'origine
- *Insécurité dans le transport es produits* : tracasseries routières ; mauvaise qualité des pistes/dégâts des camions ; problèmes de transports mixtes induisant des contaminations pour le sésame

- *Accès au crédit* : difficultés d'accès aux crédits (taux élevé, garantie obligatoire, délais de remboursement courts) ; inexistence de crédit de campagne de commercialisation et de tierce détention

Les résultats par consentement mutuel de ces groupes sont détaillés dans les tableaux suivants :

## PRODUCTION

Contraintes	Solutions	Resp.
Insuffisance d'intrants : semences, engrais de fond et Fumure organique, engrais spécifique au sésame, outils de travail	Renforcement des capacités des producteurs	OIP
	-Solidarité et organisation des producteurs	OP
	-Appui à la recherche (soutenir les chercheurs pour la production et la vulgarisation des semences de sésame)	OIP
	-Développement de partenariat public - privé	OIP
	- Rendre la semence et les engrais disponibles (organiser le circuit de distribution)	OIP
	-Vulgarisation de la fumure organique	OIP
Manque de maîtrise des techniques de production (itinéraires techniques de production)	Encadrement/Formation des producteurs	OP+OIP
	Sensibilisation pour optimiser à l'hectare	
	Outils performants à la disposition des semis	OP
	Incitation à la professionnalisation : organisation de concours, visites, club d'encadrement technique	
Insuffisance organisationnelle des producteurs	Renforcement des organisations existantes et stimulation de l'émergence de nouveaux regroupements	OP+OIP
Problèmes d'accès aux crédits. Disponibilité et accessibilité : manque d'informations, institutions de crédit non adaptés aux besoins des producteurs, taux d'intérêt élevés, conditions de crédit (garantie, services de prestation)	Sensibilisation des producteurs sur la formalisation des contrats	OP+OIP
	-Commandes groupées	OP
	-Renforcement les capacités des producteurs en négociation	OIP
	-Caution solidaire	OP
	-Mise en place d'un fonds national sésame	OP+OIP
Problème de stockage primaire et d'emballage	-Formation des producteurs sur les techniques de stockage (Utilisation des sacs à double fonds)	OIP
Problème de certification du sésame bio (coût élevé)	Regroupement des producteurs bio dans la même zone	OP
	Négociation de rabais des coûts de la certification	OIP
Problème de contamination du sésame par les pesticides de coton	Définir les critères de Choix des sites de production	OP
Aléas Climatiques	-Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)	OP+OIP

## TRANSFORMATION

Problèmes	Solutions	Resp.
Mauvaise qualité de la matière première (impuretés, salmonelles, infestations)	Choix de variétés adaptées à la transformation	OP+OIP
	- Concertation avec la recherche	OP+OIP
	- Assurer la qualité de la graine	OP
	- Nettoyage des impuretés	OP+OIP
	- Respect de la traçabilité	OIP
	- Renforcement des capacités	OIP
Problèmes de contamination	- Prime à la qualité chez les producteurs	OP
	Renforcement des capacités des producteurs en vue de bonnes pratiques d'hygiène et de production	OP
	- Vente groupée pour favoriser le transport groupé	OP
	- Convention spécifique de transport (nettoyage et suivi)	OP
	- Contrôles permanents	OP
	- Stockage approprié	OIP
Variabilité des prix de la matière première	- Respect des normes	OP
	Renforcement des capacités des OP.	OIP
	Concertation entre acteurs des différents maillons	OP+OIP
	Régulation des marchés ; mettre en place un mécanisme de suivi	OIP
Manque de respect des contrats	Création d'un comptoir d'achat pour la production	OIP
	- Renforcement des capacités des opérateurs	OP+OIP
Problèmes de financement	Appui conseil par le Centre d'Arbitrage et de Médiation (CAMCO)	OIP
	Renforcement des capacités (appui conseil/encadrement)	OIP
	Implication des institutions et circuits de financement (information, communication, transparence)	OIP
Manque de maîtrise des technologies de transformation	Renforcement de capacités (formation, transfert de technologies, savoir faire)	OIP
	- Recherche d'information sur les technologies appropriées	OP
	- Maîtrise des techniques de négociation, d'acquisition	OP
	- Recherche/développement sur les technologies appropriées	OP+OIP
	Identifier les technologies adaptées aux conditions du pays à des coûts raisonnables	OP+OIP
Problèmes des emballages	Assurer un conditionnement des produits transformés	OP

Difficultés d'accès au marché	Identification des marchés et leurs exigences (normalisation, labellisation, certification, traçabilité)	OIP
	- Renforcer commercialisation au niveau local	OIP
	- Soutien à la création de vitrines agroalimentaires	OP+OIP
	- Adoption d'une Fiscalité adaptée aux produits transformés (sésame)	OIP
	- Soutien aux journées agroalimentaires	OIP
	- Protection des marchés (marques du Burkina)	OIP
	- S'ouvrir au marché équitable	OIP

## COMMERCIALISATION

Contraintes	Solutions	Resp.
Offre insuffisante en quantité et en qualité	Intensification de la production et renforcement des capacités des producteurs	OIP
	- Prix rémunérateur	OIP
	- Respect des normes de qualité	OIP
	- Sensibilisation, formation, équipement, BPH, BPA	OIP
	- Production de semences améliorées	OP+OIP
Absence d'organisation des acteurs et de la filière	- Organisation des acteurs	OP
	- Contractualisation	OP+OIP
	- Sensibilisation	OIP
	- Système d'Information sur le Marché (SIM)	OIP
Manque de respect des contrats	- Sensibilisation	OP+OIP
	- Mise en place de prix minimum	OIP
	Identification et mise en compétition des organismes de certification	OIP
	Mise d'un organisme de certification sous-région	OIP+ UEMOA
Coût élevé de la certification	- Accélération du laboratoire d'analyse	OIP+ UEMOA
Tracasseries douanières et routières	-Suivre le processus en cours au niveau de l'UEMOA	OIP





**3.3 - PRESENTATION DE LA TABLE RONDE SESAME DONNEE A  
L'ATELIER DE DAKAR PAR FRANCOIS DE SALES SOME (Président des  
exportateurs au Burkina)**

**(21 juillet 2009)**

## Communication sur la table ronde du Sésame



**17 – 18 Juin 2009**  
**Ouagadougou**  
**(Burkina Faso)**

Au regard des conclusions auxquelles sont parvenus les participants à cette table ronde. L'état des lieux de la filière SESAME au Burkina Faso se présente comme suit :

Le SESAME est une spéculiation qui est cultivée sur presque l'ensemble du territoire national, avec toute fois des zones à fortes productions, telle que : la partie ouest du Burkina couvrant les régions des Cascades, des Hauts bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Nord. Ces zones produisent environ 70% de la production nationale.

Au Burkina seule la région du Sud ouest (Ioba, Bougouriba, Poni, Noumbiel) n'a pas d'habitude culturelle du SESAME.

Depuis bientôt 5 ans, il est noté des essais d'introduction de cette culture.

Sur l'ensemble du pays, 75 à 80% de la paysannerie cultive le sésame.

Les superficies exploitées par producteur varient en moyenne de 0.25 à 10ha.

La production nationale est estimée entre 30 000 et 35000 tonnes par an.

Les rendements moyens sont évalués entre 350 à 400 kg/ha.

**L'autoconsommation est estimée à moins de 2%.**

**Cela nous fait constater que le sésame est essentiellement orienté vers le marché extérieur. Le produit est malheureusement exporté à son état brut.**

## L'INTERERET POUR LA FILIERE SESAME :

- Le sésame est une culture a grande valeur économique et sociale
- La culture du sésame est facile à conduire
- Il s'adapte aux conditions écologiques sahéliennes du Burkina
- Il est sobre est et résiste à une sécheresse moyenne
- Il peut se contenter des dernières pluies de fin de saison et de la rosée pour boucler son cycle de maturité
- La production du sésame ne concurrence pas les autres cultures (notamment vivrières).
- Le cycle est de 80 à 90 jours

- Il occupe le producteur par campagne 2 à 3 mois maximum contrairement à d'autres spéculations telle que le coton qui occupe le cotonculteur 9 mois sur 12 dans l'année;
- Son coût d'exploitation est de 50000 à 60000 frs CFA;
- Le sésame bénéficie d'un marché en constante croissance;
- Une filière sésame bien organisée peut être une solution d'échange aux difficultés que connaît la filière coton.

## **FILIERE SESAME AU PLAN MONDIAL**

- Le sésame est cultivé dans plus 60 pays au monde. La production mondiale est estimée entre 2.5 à 2.8 millions de tonne par an.
- La production asiatique est dominante avec 70%;
- L'inde qui produisait 26% du sésame mondiale est en régression depuis 1995;
- Dans la même période, l'Afrique augmente sa part mondiale de production, pour atteindre 25%.

En Afrique le sésame est cultivé dans 23 pays. Le soudan, l'Ouganda et le Nigeria sont en tête du peloton;

## **LES CONTRAINTES**

**Malgré tous ces atouts  
la filière connaît pas  
mal de goulots  
d'étranglements.**

## CONTRAINTES LIEES A LA PRODUCTION

- Le manque d'intrants :
- Semences : variété prisée par le marché :
- la dégénération des semences utilisées
- Engrais de fond, fumure organique, engrais spécifique au sésame
- Outils de travail (matériels, aratoire etc.....)
- Non maîtrise ou le non respect des techniques de production
- Les aléas climatiques
- Faiblesse du rendement du sésame
- La non disponibilité des terres.
- La difficulté de l'application de la RAF
- Les terres dégradées
- Le non respect des contrats après la production
- Problème du traitement poste récolté occasionnant la

- Les dispositions fiscales sur la double taxation sur les emballages à l'export;
- La pollution par les produits phytosanitaires pour les producteurs biologiques;
- Le manque d'infrastructures de stockage primaire;
- La non distinction de la variété du sésame à la récolte;
- Le risque du à la dépendance des producteurs BIO aux compagnies de certification;

- **Le coût élevé de la certification biologique;**
- **Maîtrise insuffisante des techniques; d'exploitation recommandées;**
- **Taux d'impureté élevé dans le produit (7 à 10%);**
- **La méconnaissance des normes de qualité par les producteurs;**
- **La non maîtrise du système de traçabilité;**

- **L'insuffisance l'appui structurel;**
- **La disponibilité et l'accessibilité aux crédits;**
- **La frilosité des banques à financer l'agriculture;**
- **Le coût drastique du crédit.**

## **CONTRAINTES LIEES A LA TRANSFORMATION**

- **Inexistence de la transformation industrielle**
- **Faible qualité et quantité de la transformation artisanale.**
- **Qualité inadaptée pour les marchés d'exportation**
- **Difficulté à dépelliculer le sésame blanc**
- **Taux élevé des graines noires ou brunes dans le produit depelliculé**
- **Prix aberrant de la matière première**

## **SUITE CONTRAINTES LIEES A LA TRANSFORMATION**

- **Volatilité des prix**
- **Non respect des contrats de fournitures**
  - **Coût élevé de la technologie**
  - **Coût élevé de l'énergie**
  - **Main d'œuvre qualifiée insuffisante voir inexistante**
  - **Inexistence des emballages adéquat**



## **SUITE CONTRAINTES LIEES A LA TRANSFORMATION**

- Non maîtrise du système de la traçabilité
- Méconnaissance des normes
- Non maîtrise de la démarche qualité
- Variabilité du prix contractuel des matières première
- Non accessibilité au crédit
- Faible qualité de matière première
- Taux d'impureté élevé dans la matière première
- Problème d'approvisionnement sur toute l'année de la matière première
- Contamination due aux opérations poste récolte
- Homogénéité de la matière première

## **CONTRAITES LIEES A LA COMMERCIALISATION**

- Insuffisance de la quantité et en qualité
- Incapacité d'identification des marchés attrayants
- Difficultés d'analyse comparatives des marchés d'exportation notamment sur la base de la croissance du marché de la taille des similitudes, de la proximité etc.....
- Non maîtrise des normes et réglementations sur le produit
- La non maîtrise de la structure et du coût de la distribution
- Le principe de l'emballage, de l'étiquetage et des normes

- **Le manque de réglementation au niveau de la collecte**
- **L'intervention des capitaux étrangers perturbant la collecte le mixage des variétés de sésames.**
- **Le coût élevé de la certification pour le bio**
- **Le taux élevé de corps étrangers dans le sésame**
- **La tracasserie des P.D.G dans le cadre du commerce transfrontalière**

- **Les délais d'acheminement les taux d'intérêts élevé**
- **Charges élevés des activités de certification (encadrement, formation, positionnement satellitaire et les surcoûts**
- **Prolongement des délais de validité du crédit et les surcoûts occasionnés par : l'échantillonnage, les coûts d'expédition et de l'analyse des échantillons dans le cadre de l'agriculture biologique**
- **Le risque que les producteurs ne rétrocèdent pas le produit ou qu'il ne vous remette qu'une infinie partie.**

## **SUITE CONTRAINTES LIEES A LA COMMERCIALISATION**

- L'incapacité des exportateurs d'identifier les méthodes et moyens de promotion
- L'inorganisation des collecteurs
- La spéculation sur les prix pratiqué sur le terrain
- L'implication des acteurs opportunistes au moment de la collecte
- L'instabilité des prix d'achats aux producteurs
- La complexité des relations entre intermédiaires villageois et producteurs

## **SOLUTIONS PROPOSEES PAR LES TROIS(03) GROUPES**

A L'issue de l'identification des contraintes, trois groupes de travail ont été formés.

Maillons : Production

Transformation

Commercialisation.

leurs tâches, proposer les solutions idoines aux contraintes que connaît la filière et désigner qui du pouvoir public, de l'OP ou de l'OIP serait chargé de la mise en œuvre des solutions proposées.

- **De toutes les solutions proposées par les 03 groupes, la finalité concourt à la maîtrise d'une filière de qualité et en quantité.**
- **Les similitudes des contraintes et certains points transversaux communs, identifiés aux 03 maillons, requiert la nécessité impérieuse de concertation des acteurs des différents maillons pour une réelle promotion et valorisation de la filière.**

**Je vous remercie  
de votre aimable attention**



**François de Sales SOME  
Tél : (+226) 70 35 41 04  
shekinaf@yahoo.fr**



## **IV - LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE RIZ AU MALI**



## AGENDA TABLE RONDE RIZ

**Lundi 06 juillet 2009**

Horaires	Activités	Responsables
9 :00 – 13:00	Accueil et Inscription des participants (Secrétariat)	Hôtesse
14.00 – 14.40	<p><b>Cérémonie d'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution du Représentant de la FAO au Mali;</li> <li>• Représentant de la Commission Européenne</li> <li>• Discours d'ouverture du Ministère de l'Agriculture, Adama Coulibaly ,Conseiller technique du Ministère de l'Agriculture chargé des filières</li> </ul>	Maître de cérémonie
14.40 – 15.00	Pause-café	
15:00 – 16:00	<p><b>Session introductive :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des participants</li> <li>• Introduction au projet Tout-ACP et contribution de la FAO (Aziz)</li> <li>• Présentation sur l'état de la filière riz au Mali (Idrissa Wade)</li> <li>• Diagnostic du SEXAGON sur la filière riz au Mali (Faliry Boly)</li> </ul>	Participants Aziz Elbehri (FAO) Amadou Abdoulaye Fall Boly Faliry
16:00 – 16 :15	<p>Introduction aux Thèmes de la table ronde -- Discussion des termes de référence des <b>3 groupes de travail</b> (Producteurs, Transformateurs, Commerçants)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I :</b> Etat de lieu de la filière du riz au Mali; Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière riz</li> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière riz</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul> <p><b>** Distribution des formulaires à remplir le soir **</b></p>	Idrissa Wade
16.15 - 18 :00	<p><b>Discussion en plénière : Thème I : Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière riz au Mali;</b> Énumération par les participants des: &gt;&gt; Contraintes à la production, &gt;&gt; problèmes majeurs post-récolte (stockage, prix, commercialisation); &gt;&gt; Consommation et utilisation; &gt;&gt; contraintes et potentialités de transformation ;</p>	Idrissa Wade & Aziz Elbehri

**Mardi 07 juillet 2009**

08:30 – 13.00	<p><b><u>Travaux de Groupes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Groupe 1 : Production</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformation</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commercialisation</u></li> </ul> <p><b><u>Thème II: Réponses aux contraintes/opportunités sur le riz à chaque niveau</u></b></p> <p><b><u>Thème III: Identification du rôle des professions et interprofessions</u></b></p>	<p>Groupe 1 (Faliry. Boly; Adama E.C oulibaly) ; Groupe 2 (Yacouba Coulibaly, Idrissa Wade) ; Groupe 3 ( Amadou Abdoulaye Fall, Mohamed Haïdara)</p>
13.00 - 14:30	Déjeuner – Buffet	
14:30 – 16.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Restitution des résultats des travaux de groupes en séance plénière</u></li> <li>• <u>Groupe 1 : Production (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformation (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commercialisation (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> </ul>	Participants/ Plénière
16.30 - 17:00	Pause café	
17:00 – 18:00	Panel de clôture: mise au point générale ; leçons retenues ; suivi ; résumé de la table ronde	Plénière Mamadou M'Bare Ibrahim Coulibaly, Amadou A. Fall
18:00	Clôture de la table ronde.	Ministère de tutelle



#### 4.1 - DEROULEMENT DE LA TABLE RONDE RIZ

Après l'allocution d'ouverture du représentant de la FAO au Mali et celui du Ministère de l'Agriculture malien, trois présentations ont été conduites ; tout d'abord par Mr Aziz ELBEHRI (FAO Rome), ensuite par Mr Idrissa WADE (consultant) et enfin par Mr Faliry Boly comme facilitateur.

La première présentation, celle de Mr A. ELBEHRI a porté sur le programme Tout ACP, son historique, ses objectifs et sa démarche comme détaillée dans l'introduction générale.

Quant à la présentation de Mr I. WADE, elle a porté sur le diagnostic de l'organisation des producteurs de riz au Mali et notamment sur le SEXAGON. L'objectif de cette présentation a été d'orienter les discussions vers l'identification des contraintes aussi bien techniques, économiques et institutionnelles de la filière riz afin de susciter un débat sur les solutions possibles et le rôle de l'OIP. Il a montré l'importance du riz dans les options stratégiques du Mali.

Le troisième intervenant, M F. BOLY, est revenu quant à lui sur les initiatives de concertation qui avaient été menées. Il a souligné que la filière riz a connu différentes phases. Après ce rappel, Mr BOLY a présenté les différents acteurs impliqués dans la filière riz en mettant l'accent sur la distinction entre les acteurs directs et les acteurs indirects avant de rappeler les initiatives de concertation prises par l'APCAM et le SEXAGON.

Après la session introductive, Mr WADE a expliqué aux participants le déroulement de la table ronde, ainsi il a indiqué qu'elle se déroule en trois phases :

1. La première phase consiste en une séance plénière au cours de laquelle les participants feront l'état des lieux de la filière riz au Mali.
2. A la deuxième phase toutes les contraintes énumérées seront répertoriées afin de servir comme base aux travaux de groupe
3. Et la troisième consiste à la restitution des différents groupes en séance plénière, les discussions générales et enfin la clôture de la table ronde sur le rôle des OIP dans le développement de la filière riz au Mali

## 4.2 - DIAGNOSTIC DE LA FILIERE RIZ

### 4.2.1 - APERCU SUR LA FILIERE RIZ

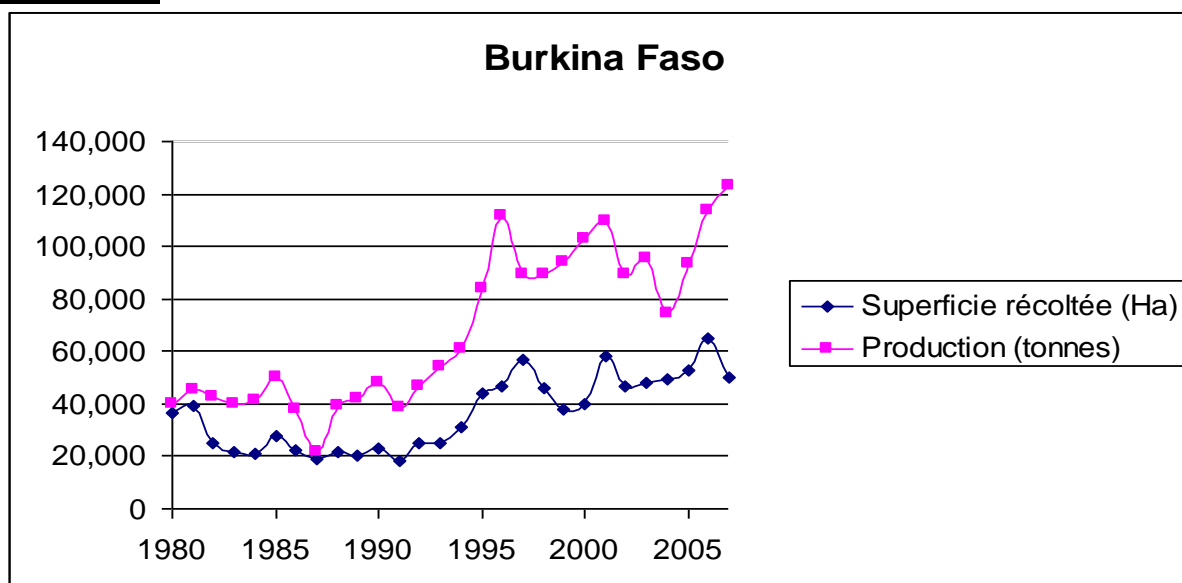
Les différentes observations décrites dans ce paragraphe sont basées sur les réponses des participants à la table ronde et autres sources secondaires

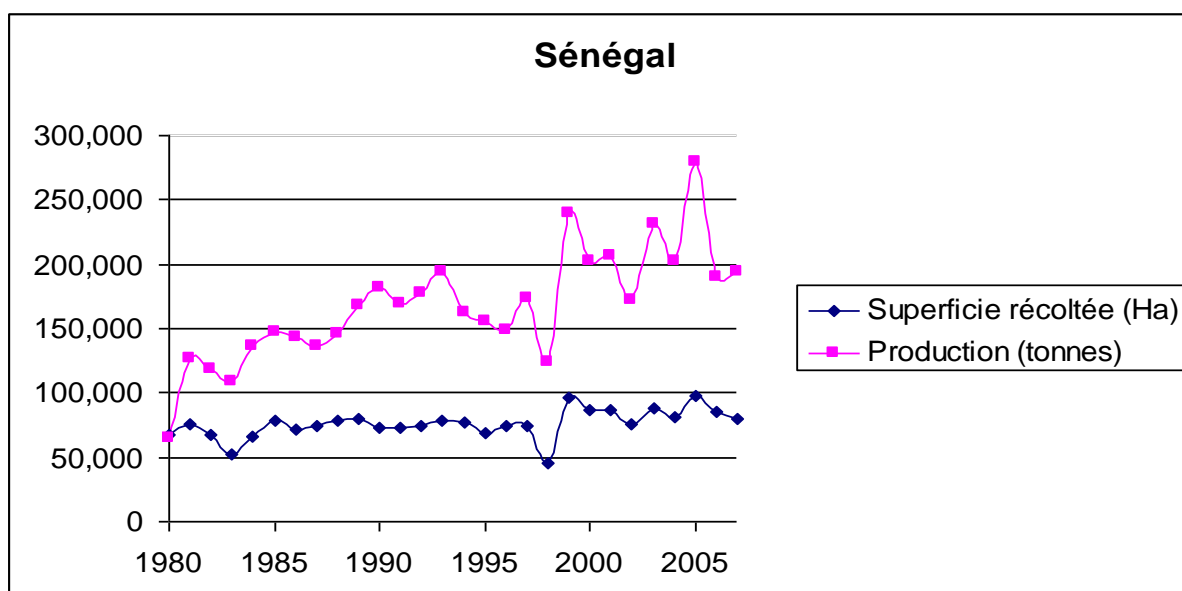
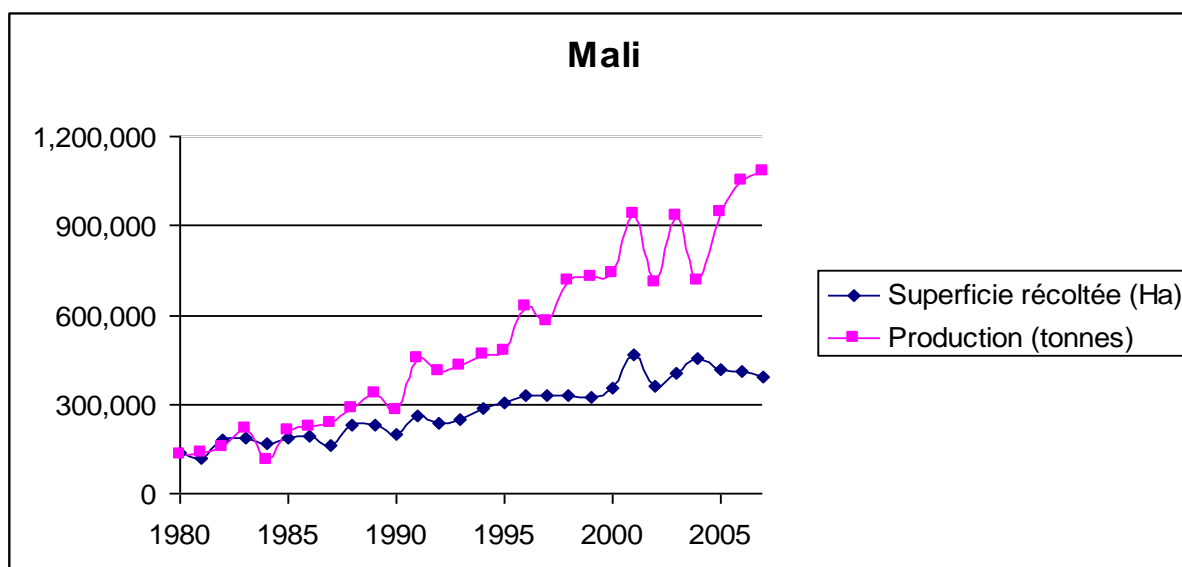
#### 4.2.1.1- LA FILIERE RIZ EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le riz constitue l'alimentation de base au Burkina Faso, Mali, et Sénégal et occupe une place importante dans le domaine agricole. En 2007 Le Burkina Faso a vu une production de riz de 123.000 tonnes sur 50.000 hectares, au Mali 1.082.384 tonnes de riz a été cultivé sur une superficie de 391.869 hectares ; et au Sénégal 193.379 tonnes de riz a été cultivé sur une superficie de 80.312 hectares. La production du riz au Sénégal est située principalement le long du fleuve Sénégal et dans le sud du pays. Au Mali, le riz est cultivé principalement dans la zone de l'Office du Niger dans des superficies irriguées. Au Burkina Faso, la culture du riz se trouve dans le sud et dans le centre du pays.

La tendance dans la production du riz est détaillée pour les trois pays dans la Figure 3.1 ci-dessous.

**Figure 4.1 : Tendance dans la Production du Riz au Burkina Faso, Mali, et Sénégal (1980-2007)**





Source : FAOSTAT (2009).

Dans la région, les politiques les plus courantes sont celles qui ont pour objectives d'augmenter la production ; et se sont multipliées pour répondre à la crise alimentaire de 2008. Au paravent, la politique d'assistance était limitée avec la plupart des aspects de production et commercialisation libéralisés. Les objectifs spécifiques au Burkina Faso sont demeurés dans le cadre d'un deuxième programme d'ajustement structurel sur des plans de conversion des terres en 1999 et en 2000 ; et sur le contrôle des impacts environnementaux. En outre, les promotions existaient pour les régimes d'économie d'eau et la plantation d'arbres autour des champs de riz pour préserver la biodiversité. Il y a eu une forte augmentation des récoltes céréalières et du riz pendant la campagne agricole 2008/2009 au Burkina Faso. La raison était notamment la pluviométrie exceptionnelle, mais aussi les mesures prises par le gouvernement et ses partenaires ont réussi à soutenir les agriculteurs et d'accroître la productivité. En effet, des semences sélectionnées et les engrais adaptés ont été mis à la disposition des producteurs, ainsi que des tracteurs fortement subventionnés.

Afin de couvrir la consommation de céréales au cours de la crise des prix, le gouvernement du Burkina Faso a réduit les taxes sur les importations de produits alimentaires et a négocié des prix indicatifs pour le riz et d'autres produits importés avec les importateurs et les grossistes. Un prix minimum est garanti pour sécuriser et encourager les producteurs locaux pendant les saisons à venir.

Le gouvernement du Mali en 2001 a lancé un programme spécial destiné à stimuler la production secondaire du riz. Le gouvernement a largement porté sur la réhabilitation des périmètres irrigués et sur la promotion de petits équipements de fraisage par l'Office du Niger, qui gère environ 60 000 ha en irrigation. L'Initiative Riz, avec un grand soutien des Pays-Bas et le Canada (avec un montant cumulé de 3,5 milliards de Francs CFA), avait pour objectif spécifique d'atteindre 1,6 million de tonnes pour le riz paddy pour la campagne 2008/2009 (Inforiz, 2008). Dans ce but, le gouvernement fournit des subventions pour l'achat des semences NERICA. Les états Maliens et Sénégalais investissent dans la remise en état des périmètres d'irrigation et fait des tentatives pour transférer la responsabilité de leur gestion aux agriculteurs.

Au Sénégal, le riz cultivé sous irrigation a bénéficié d'un niveau relativement élevé de la recherche publique et ainsi d'une croissance significative de rendement. Mais le nombre total de zones irrigables est petit et limité au Sénégal (Vallée du Fleuve Sénégal). Le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) avec l'appui de l'USAID pour 2 ans est un projet actuellement en cours pour la relance de la production locale de riz.

En Avril 2008, le président Sénégalais a lancé la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance), pour augmenter la production alimentaire dans le pays. Le programme vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire au Sénégal d'ici à 2015, notamment par l'irrigation et la culture de terres en friche près de la vallée du fleuve Sénégal et augmenter la production du riz. GOANA vise une augmentation à 500.000 tonnes, soit proche de la consommation locale annuelle du pays qui arrive à 800.000 tonnes et qui est essentiellement importés des producteurs asiatiques. Un décret a été signé exemptant tous les investisseurs dans le cadre de la GOANA des taxes et d'autres droits de douane (TVA comprise). Les contrôles des changes seront également suspendus pendant 5 ans pour les investisseurs dans les entreprises liées à la GOANA qui permettra à ces entreprises de prendre librement leurs profits à l'extérieur du pays.

Au-delà des intrants comme les semences et les engrais, les agriculteurs exigent des équipements tels que les tracteurs qui sont hors de la portée pour les petits producteurs. Les agriculteurs se demandent également s'il y aura un marché pour leurs cultures dans le cas où ils ont été en mesure d'augmenter la production. Lorsque le président a annoncé le plan, il a également annoncé un accord pour importer 600.000 millions de tonnes de riz en provenance de l'Inde chaque année pour les 6 années à venir, ce qui ne laisse pas de place au riz local sur le marché.

Le reste de cet aperçu donne une idée plus spécifique sur la culture du riz au Mali. La plupart des informations a été fournie par les participants à la table ronde à Bamako en Juillet 2009 qui ont rempli un questionnaire sur l'état des lieux de la culture du riz et les rôles qu'une interprofession peut jouer.

#### 4.2.1.2- LA FILIERE RIZ AU MALI

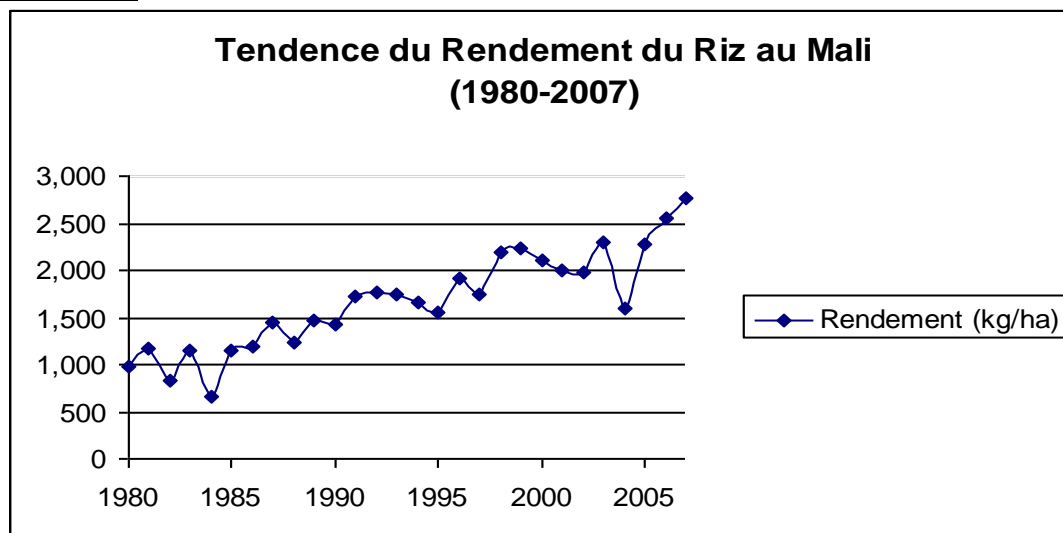
##### La production du riz

Les principales cultures en rotation avec le riz sont le maïs, le niébé, le sorgho et les cultures maraîchères. Selon les régions le riz est produit de façon irriguée ou pluviale. La rotation est très importante pour la fertilité car elle enrichit le sol et augmente le rendement. Environ 3/5 de la récolte du riz est autoconsommé ; le reste est destiné aux marchés généralement 4 à 6 mois après la récolte. Les variétés certifiées du riz sont utilisées dans la production, mais dans une moindre proportion. L'approvisionnement en semences se fait auprès des fermes semencières (publiques ou privées), des coopératives ou par autoproduction. La culture du riz est beaucoup exigeante en main d'œuvre, il y a deux périodes de goulot : au repiquage et à la récolte. La main d'œuvre utilisée est surtout familiale ou salariée. La mécanisation est faible et insuffisante, on utilise surtout la charrue bovine pour la préparation des sols.

En riziculture on utilise que les engrais chimiques, avec le risque élevé de sous dosages dû surtout au coût des intrants. Le NPK, l'Urée et dans une moindre mesure le DAP sont les variétés d'engrais utilisés par les producteurs selon le cycle de la production. L'approvisionnement se fait au niveau des marchés et des coopératives ; soit par achat individuel ou par achat groupé. Le rendement moyen dépend de la technique de production. Il varie entre 4 à 6 t/ha en surface irriguée et environ 2,5 t/ha en surface non irriguée. Les attaques des prédateurs et d'insectes, le mauvais drainage, le non respect du calendrier agricole et le déficit pluviométrique pour le riz non irrigué sont les principales sources de variabilité dans la production du riz selon les zones.

La Figure suivante pour la tendance du rendement du riz de 1980 à 2007.

**Figure 4.2**



Source : FAOSTAT (2009).

Une des principales contraintes que rencontrent les producteurs est le problème d'accès au crédit ; ainsi le manque de garantie et le taux élevés rendent l'accès difficile au crédit pour les paysans. Des systèmes de crédit non conventionnels comme les caisses locales et la micro finance restent des services louables qui marchent dans des structures organisées.

Les problèmes majeurs durant la récolte et post récolte comprennent le manque de la main d'œuvre, la non maîtrise des techniques de récolte, le problème de stockage, le climat (humidité), les moisissures et la perte de qualité du paddy. Pour y remédier il faut un apport de technologie adaptée, équiper les OP en moissonneuses batteuses et décortiqueuses ou dans d'une moindre mesure laisser sécher les épis avant le battage.

Les producteurs de riz sont organisés en coopérative au niveau des villages, en union des coopératives au niveau des communes et en plate forme au niveau national. Il s'en trouve que plus de 90% de riziculteurs appartiennent à un circuit organisé et opérationnel dans sa zone. Ces OP sont très actives et dynamiques, elles sont organisées de la base au sommet. Néanmoins elles rencontrent des problèmes surtout dans l'approvisionnement des intrants et le manque de financement adéquat.

### **Le transport du riz**

Le transport de riz se fait chaque jour. Le riz décortiqué est transporté en camion, charrettes ou motoculteurs selon les moyens du producteur. Le payement se fait par nombre de sacs transportés. Les principaux points d'achat (collection) et points de dépôt sont situés au niveau des marchés et des magasins de coopératives. Les transporteurs sont organisés en associations mais ne sont pas beaucoup fonctionnelles. Les principales préoccupations des transporteurs qu'ils tachent de résoudre à travers leurs associations sont le manque de moyen de transport adéquat, les tracasseries routières et le problème de l'état des routes pendant la saison des pluies.

Dans le contexte du partenariat, les principaux problèmes qui opposent les transporteurs aux producteurs se situent au niveau du coût de transport et le non respect des délais de livraison. Quant aux commerçants et acheteurs le problème se situe au niveau du prix de vente car il s'en trouve que les commerçants récupèrent plus de marge bénéficiaire. Pour cette cause il y a bien sûr un effort de concertation entre les acteurs qui a été initié par le GTZ, la FAO, l'OPAM et l'Initiative Riz.

### **La transformation du riz**

Concernant la phase de la transformation il faut reconnaître que l'opération de décortilage du riz se fait dans les villages avec des petites décortiqueuses privées ou dans les villes avec des unités semi industrielles. Après le décortilage on procède au blanchissage, tamisage, ensachage, labellisation et emmagasinage. Les unités de transformation sont localisées au niveau des producteurs dans les villages, dans les villes et au niveau des coopératives. La taille et la couleur des graines, le taux d'humidité, la variété, la méthode de décortilage et enfin le degré de brisure sont des aspects qui influent sur la qualité du riz. Les préférences des consommateurs du riz sont très rattachées au goût et à la durée de conservation du riz cuit. En général ils préfèrent les variétés « Gambiaka » et « Adni ».

Par ailleurs selon certains consommateurs de riz, les principaux points de différence entre les variétés domestiques et celles importées s'expliquent sur le fait que le riz local bien que présentant des fois d'impuretés dues au mauvais technique de décortilage, il a un meilleur goût appréciable et une longue durée de conservation, par contre le riz importé est certes moins cher. Les contrats entre transformateurs et fournisseurs de riz sont de type informel ou de gré à gré et plusieurs intermédiaires sont présents dans la chaîne si bien que le prix au consommateur se trouve élevé. Ils sont: producteurs, collecteurs, demi grossistes, grossistes, détaillants, consommateurs.

Les contraintes majeures que rencontre les acteurs de la transformation du riz sont la mauvaise la qualité du paddy occasionnellement, le manque d'équipements appropriés et le coût élevé de l'énergie.

Les transformateurs ne sont pas organisés spécifiquement pour le riz, c'est une organisation qui est élargie à d'autres produits de transformation. On peut citer comme préoccupations pour cette organisation : manque de label, l'insuffisance de magasin de stockage, les techniques de décorticage non adaptés, et le déficit de paddy pendant certaines périodes de l'année. Sur un autre plan l'insuffisance de la formation des acteurs, l'absence de concertation et le manque de financement sont des contraintes qui peuvent limiter le meilleur fonctionnement des OP des transformateurs.

### **La commercialisation du riz**

Sur le plan commercial, le riz local occupe une part important sur le marché Malien, d'ailleurs il est plus important que les autres céréales. La qualité du riz, la zone de production et une bonne campagne rizicole sont des facteurs parmi tant d'autres qui affectent l'offre et la demande et jouent sur la variabilité des prix aux producteurs. Dans ce contexte il y a un décalage entre les prix proposés par les commerçants/transporteurs et les producteurs, ces derniers sont les grands perdants de la filière. Pour mieux pallier à la variabilité saisonnière des prix, il faut développer le système de warrantage et banques de céréales ; il y a des tentatives timides mise en œuvre par les coopératives et associations villageoises.

En fournissant une orientation politique pour l'ensemble du secteur agricole, la Loi d'Orientation Agricole Malien ne couvre pas seulement l'agriculture mais aussi des domaines reliés tels que la finance, les infrastructures et plus généralement le développement du secteur privé. L'information du marché du riz se fait au niveau local, régional et national ; en effet, les grands marchés de consommation du riz sont localisés dans les zones de production dans les centres urbains et ruraux. Les caractéristiques de qualité qui sont les plus demandés par les acheteurs pour le riz sont la couleur, la taille des grains, un bas degré d'impureté et le riz bien étuvé.

Les principaux points d'intérêt commun entre importateurs du riz, producteurs, transformateurs sont la disponibilité du riz à tout moment et l'harmonisation de l'import par rapport aux besoins pour ne pas saturer le marché et enfin le maintien du prix du riz à un niveau rentable. La capacité intellectuelle et l'absence d'appuis technique et financier à ces acteurs constituent les limites de l'émergence des OP dans cette filière.

### **Le rôle des organisations professionnelles et des interprofessions**

Les conditions nécessaires et suffisantes pour un meilleur fonctionnement d'une interprofession du riz s'articule : dans l'accompagnement et le renforcement des capacités des membres, dans la définition des rôles et des responsabilité de chaque maillon, la mise en place des moyens de fonctionnement à travers un appui institutionnel.

Cependant pour mieux développer et maintenir un système d'information efficace une interprofession doit jouer un rôle d'interface, c'est-à-dire s'investir dans le maintien d'un dialogue permanent entre les différents acteurs à travers l'information, la coordination et la concertation.

Ainsi dans le but de faciliter l'accès au crédit l'OIP doit appuyer les initiatives des acteurs auprès des institutions financières. Enfin Pour créer un système fiable d'accès au crédit le système de warrantage, et les systèmes de mutualités sont des instruments qui peuvent être adaptés à la filière riz.







## **4.2.2- TRAVAUX DES GROUPES**

#### 4.2.1 - IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Après les présentations introductives, les participants ont énuméré en séance plénière les différentes contraintes et potentialités rencontrées dans les trois collèges principaux de la filière riz ; c'est-à-dire la production, la transformation, et la commercialisation. Dès lors les principales contraintes identifiées sont les suivantes

##### Contraintes liées à la production

- Difficultés d'approvisionnement en intrants (eau, engrais, semences améliorées...)
- Faible organisation des producteurs et faible concertation entre les acteurs
- Faible niveau d'alphabétisation des producteurs
- Non maîtrise de coûts de production
- Insuffisance d'infrastructures de certification des semences (1 seul laboratoire de certification existe au Mali)
- Non respect des itinéraires techniques et non respect du calendrier agricole
- Sous équipements des producteurs en matériels agricoles (tracteurs)
- Aménagements insuffisants de périmètres irrigués ; morcellement des terres, conflits fonciers sur certains périmètres
- Non fertilité des sols et mauvaise qualité des récoltes
- Insuffisance de moyens de lutte contre les déprédateurs (rats, oiseaux, etc.)
- Mauvais entretiens des ouvrages – Non revêtements des canaux d'irrigation
- Insuffisance des services de vulgarisation pour assurer les formations en bonnes pratiques agricoles (engrais)
- Difficultés d'accès au crédit à cause des taux d'intérêt élevés et inadaptation des systèmes de crédits agricoles (en durée, en niveaux de taux, etc.)

##### Contraintes liées à la commercialisation

- Insuffisance des aires de stockage
- Difficultés d'accès au crédit
- Absence de labels de riz (la contrôle de qualité de riz c'est à dire du « gambiaka » n'est pas maîtrisée au niveau de la distribution)
- Absence de contrôle de qualité et de prix (produits et intrants)
- Incohérence des mesures d'accompagnement découlant des objectifs de production (pratiques des autorisations d'importation en 2008)
- Absence de stratégie de mise en marché des produits (information, etc.)
- Forte variabilité des prix du riz sur l'espace national
- Difficultés d'accès aux infrastructures de facilitation du commerce (Transport /logistique)
- Faible emprise des producteurs sur la commercialisation
- Problèmes d'enclavement des zones de production et insuffisance des moyens logistiques

### Contraintes liées à la transformation –

- Insuffisance des aires de stockage
- Insuffisance des infrastructures de séchage
- Faible degré de professionnalisation
- Difficultés d'accès au crédit

### 4.2.2 - RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Après avoir identifié les contraintes majeures qui entravent la filière riz, les participants ont été divisés en trois groupes pour traiter les questions suivantes :

Après avoir identifié les diverses contraintes et potentialités rencontrées dans la filière sésame, les participants ont été repartis entre trois groupes de travail (production, transformation, et commercialisation) pour un exercice de brainstorming pour énumérer et classer parmi ces contraintes, ceux qui peuvent être résolues par la concertation soit au niveau OP ou au niveau OIP et proposer des solutions pour les résoudre. Les principaux problèmes évoqués dans les différents maillons des filières et qui peuvent être résolus par une meilleure organisation des acteurs ou par une concertation en Interprofession sont les suivants :

### PRODUCTION

Contraintes	Solutions proposées	Mise en œuvre
Insuffisance de superficies aménagées	Augmenter les superficies (plaidoyer)	OP + OIP
Répartition inégale (hommes/femmes/jeunes)	Application des réglementations en vigueur	OP
insécurité foncière	Législation par l'Etat	OIP, Etat
Accès à l'eau/Maîtrise de l'eau	Equipements/Infrastructures	OP/OIP
Problème de gestion de l'eau	Entretien des réseaux d'irrigation	Encadrement et OP
Semences, engrais, pesticides	Planification de la production	OP
	Expression des besoins à temps	
	Achats groupés	
Faible degré de professionnalisation	Renforcement des capacités	OP, OIP Etat, PTF
Non respect du calendrier agricole	Renforcement des capacités	OIP, OP, Etat, PTF
Application insuffisante des itinéraires techniques	Renforcement des capacités	OIP, OP, Etat, PTF
Mauvaise qualité des récoltes	Renforcement des capacités	OIP, OP, Etat, PTF
Faible capacité de gestion des exploitations agricoles	Renforcement des capacités	OIP, OP, Etat, PTF
Sous équipement des producteurs	Faciliter l'accès au crédit d'équipement	OIP, OP, Etat, PTF
Insuffisance des effectifs	Renforcement de l'encadrement (effectif et moyens)	Etat, PTF

Insuffisance de qualité du personnel	Renforcement de l'encadrement (effectif et moyens)	Etat, PTF
Moyens logistiques	Renforcement de l'encadrement (effectif et moyens)	Etat, PTF
Difficultés d'accès aux crédits	Assouplir les conditions de garanties	OIP, Etat, PTF
Inadéquation des produits et services financiers	Concertation pour la mise en place de services adaptés	OIP, Etat, PTF
Taux d'intérêt élevés	Négociation des taux	OIP, Etat, PTF
Problèmes de solvabilité des producteurs	Mise en place des fonds de calamités	OIP, OP, Etat, PTF

## COMMERCIALISATION

Contraintes	Solutions proposées	Mise en œuvre
Prédominance de l'informel	Mieux structurer les acteurs,	Etat, OIP
Manque de concertation entre commerçants et producteurs	organiser des concertations entre les acteurs	OIP
Insuffisance d'infrastructures de commercialisation	Construction des magasins et d'autres équipements	Etat, PTF
Absence de contrôle de qualité	Traitement magasin de stockage	OIP + OP
	Exigence de certificat de contrôle phytosanitaire	Etat
Insuffisance de normes et standards sur la qualité	Respect des dates de récoltes et de battages	Etat
Absence de labellisation du riz	Développement des activités marketing	OIP
Absence d'instruments adaptés pour la gestion des risques de fluctuation des prix	Développement des activités marketing	Etat, OIP
Absence d'instruments inappropriés de suivi des stocks de riz	Constitution de bases de données sur la situation des stocks (inventaire)	Etat

## TRANSFORMATION

Contraintes	Solutions proposées	Mise en œuvre
Insuffisances des infrastructures de transformation	Equipements/Infrastructures	OIP, Etat
Non maîtrise des technologies de transformation	Information formation sur les nouvelles techniques de transformation du riz (pailles, sons, grains)	OP, PTF
Absence de professionnalisation	Renforcement des capacités	OIP



**4.3 - PRESENTATION DE LA TABLE RONDE SUR LE RIZ DONNEE A  
L'ATELIER DE DAKAR PAR FALERY BOLY (Consultant)**

**21 Juillet 2009**



## RESULTATS DE LA TABLE RONDE SUR L'INTERPROFESSION DANS LA FILIERE RIZ AU MALI



### I- Place du riz dans les productions céréalières au Mali

- Il a été produit 4 814 871 tonnes de céréales au titre de la campagne agricole 2008-2009 au Mali dont exactement :
  - - - 1 364 469 tonnes de mils
    - - 1 048 688 tonnes de sorgho
    - - 740 108 tonnes de maïs
    - - **1 607 647 tonnes de riz**
    - - 13 166 tonnes de blé
    - - 40 793 tonnes de fonio



## II-Place du Mali dans la sous région dans la production rizicole

- Par ailleurs, notre pays dispose d'énormes ressources en terre et en eau ainsi que des avantages comparatifs bien établis pour leur production.
- D'après une étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA faite par l'IRAM et parue en 2006, notre pays est :
  - 1<sup>er</sup> producteur avec 931 925 Tonnes de paddy en 2003 soit 43% de la production totale ;
  - 5<sup>ème</sup> producteur de maïs avec 459463 Tonnes en 2004 soit 13% de la production totale
  - 3<sup>ème</sup> producteur de mils/sorgho avec 1465000 tonnes en 2003 soit 17% de
- La situation a beaucoup évolué avec une production de riz qui est passée de 960 420 tonnes en 2006/2007 à 1.607.647 tonnes en 2008/2009, soit une augmentation globale de 67%.



## III-Conclusions majeures de la table ronde sur la filière riz

## A- Contraintes liés à la production:

- Elles sont de plusieurs ordres
  - **Problèmes d'accès aux engrais**
  - **Difficultés d'accès aux semences améliorées**
  - **Problèmes accès à l'eau**
  - **Sous équipement**
  - **Non respect des itinéraires techniques**
  - **Insuffisance de superficies aménagées**
  - **Répartition inégale (hommes/femmes/jeunes)**
  - **insécurité foncière**

## A- Contraintes liés à la production( suite)

- **Accès à l'eau/Maîtrise de l'eau**
- **Problème de gestion de l'eau**
- **Semences, engrais, pesticides**
- **Non respect du calendrier agricole**
- **Application insuffisante des itinéraires techniques**
- **Mauvaise qualité des récoltes**
- **Faible capacité de gestion des exploitations agricoles**
- **Insuffisance des effectifs du personnel d'encadrement et**  
**Insuffisance de qualité de ce personnel**





## **B-Solutions proposes aux contraintes de production**

- **Achat groupé**
- **Respect des normes**
- **Meilleure planification de la production de semences**
- **Faciliter la certification**
- **Renforcer la recherche**
- **Entretien des réseaux d'irrigation**
- **Lutte contre les plantes aquatiques**
- **Respect du tour d'eau**
- **Responsabilisation des utilisateurs**



## **B-Solutions proposes aux contraintes de production( suite)**

- **Formation vie associative,**
- **formation en gestion,**
- **alphabétisation**
- **Visite d'échange**
- **Organisation sous forme de coopérative**
- **Ouvrir le capital de l'usine de tracteur aux producteurs et aux commerçants**
- **Renforcer l'encadrement**
- **Formation**
- **Sensibilisation**
- **Augmenter les superficies des aménagements**
- **Respecter les normes de taille économiquement viable**
- **Formation en gestion**

A decorative graphic consisting of overlapping yellow, red, and blue squares with a black vertical line and a horizontal line.

## C- Acteurs impliqués sur la résolutions des contraintes de production

- OP
- État
- Producteurs de semences
- ONG

A decorative graphic consisting of overlapping yellow, red, and blue squares with a black vertical line and a horizontal line.

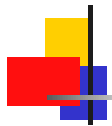
## IV-Problèmes liés à la commercialisation

- Manque d'interprofession entre commerçants et producteurs
- Insuffisance d'infrastructures de commercialisation
- Insuffisance de crédit pour la commercialisation
- Insuffisance de normes et standard sur la qualité
- Absence de labéllisation du riz
- Absence d'instruments adaptes pour la gestion des risques de fluctuation des prix
- Absence d'instruments appropriés de suivi des stocks de riz
- Prédominance de l'informel



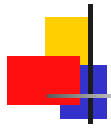
## IV-Problèmes liés à la commercialisation( suite)

- Absence d'instruments de stabilisation des prix du riz
- Difficultés d'accès au crédit
- Faible emprise des producteurs sur la commercialisation
- Instruments inappropriés de suivi des stocks de riz
- Absence de contrôle de qualité



## IV- Solution aux problèmes de commercialisation

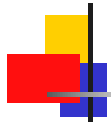
- **Concertation**
- **Mise en place d'un fonds de commercialisation**
- **Vente groupée**
- **Construction de magasin de stockage**
- **Organisation de bourse**
- **Information sur les prix**
- **Formation des acteurs aux techniques de gestion des stocks**
- **Amélioration de système de collecte et de diffusion de statistique**
- **Traitement magasin de stockage**
- **Exigence de certificat de contrôle phytosanitaire**



#### IV-Acteurs impliqués sur la commercialisation

OMA

- OP
- OP
- DNCC
- État
- OP, OIP, État



#### V-Contraintes liés à la transformation

- Insuffisances des infrastructures de transformation
- Non maîtrise des technologies de transformation
- Insuffisance des infrastructures de stockage



## V-Solutions aux contraintes de transformation

- Construction de magasin
- Construction et aménagement des aires de séchages
- Équipements /Infrastructures
- Information formation sur les nouvelles techniques de transformation du riz (pailles, sons, grains)



## V-Acteurs impliqués sur la transformation

- OP
- PARTENAIRES
- ONG
- OP (de production et commercialisation)



## VI- Contraintes liés à l'ensemble de la filière

- Incohérence des politiques riz
- Répartition inéquitable de la valeur ajoutée de la filière
- Non fiabilité des statistiques nationales
- Faible concertation entre acteurs de la filière
- ACTEURS CONCERNES: OIP, État



## VI-Acteurs concernés

- OIP
- État



## VII-contraintes liés au Financement

- Difficultés d'accès au crédit
- Taux d'intérêt élevé
- Manque de garanties
- Inadéquation des produits et services financiers
  
- Cette difficulté est récurrentes pour tous les segments de la filière de la production au transport à la transformation et la commercialisation



## VII-Solutions au problèmes de financement

- Allègement et clarification des procédures
- Formation et information
- Assouplir les conditions de garanties
- Mise en place de fonds de garantie
- Négociation les taux d'intérêt
- Concertation pour la mise en place de services adaptés
- Mise en place des fonds de calamités



## VII- Acteurs concernés par le problème du financement

- OP
- État
- Banques
- IMF
- OIP
- Partenaires



## Proposition de stratégie de développement de la filière riz pour les cinq prochaines années au Mali

- **Elle s'articule autour de quatre axes de travail**
  - **Organisation de la filière : elle va être opérationnelle à travers la mise en place de l'interprofession**
  - **Financement ; par la mise en place de prélèvement de taxes sur l'importation du riz afin d'appuyer la production locale**
- Faire des producteurs et autres acteurs de la filière des bénéficiaire de crédits à long termes**





A decorative graphic consisting of overlapping colored squares (red, yellow, blue) and a vertical black line.

## **Proposition de stratégie de développement de la filière riz pour les cinq prochaines années au Mali ( suite)**

- L'information sur la filière :

Redynamiser l'observatoire sur le riz au Mali

- Sécurisation: mise en place d'un dispositif fiable de statistiques sur la production et les stocks au niveau national

Identification de mécanismes de stabilisation des prix





**V - LES ACTES DE LA TABLE RONDE SUR LA FILIERE  
SORGHO/MIL AU MALI**



## AGENDA TABLE RONDE MIL/SORGHO

**Mercredi 08 juillet 2009**

Horaires	Activités	Responsables
9 :00 – 13:00	Accueil et Inscription des participants (Secrétariat)	Hôtesses
14.00 – 14.40	<p><b>Cérémonie d'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution du Représentant de la FAO – Modérateur de l'Atelier;</li> <li>• Allocution du Représentant de la Commission Européenne (TBD)</li> <li>• Discours d'ouverture du Ministère de l'Agriculture</li> </ul>	Maître de cérémonie
14.40 – 15.00	Pause-café	
15:00 – 16:00	<p><b>Session introductive :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des participants</li> <li>• Introduction au projet Tout-ACP et contribution de la FAO</li> <li>• Présentation sur l'état de la filière sorgho/mil au Mali</li> </ul>	Participants Aziz Elbehri (FAO) Amadou Abdoulaye Fall
16:00 – 16 :15	<p>Introduction aux Thèmes de la table ronde -- Discussion des termes de référence des <b>3 groupes de travail</b> (Producteurs, Transformateurs, Commerçants)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thème I :</b> Etat de lieu de la filière du sorgho/mil au Mali; Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière sorgho/mil</li> <li>• <b>Thème II</b> Réponses aux contraintes/opportunités sur la filière sorgho/mil</li> <li>• <b>Thème III</b> Identification du rôle des professions et de l'interprofession</li> </ul> <p><b>** Distribution des formulaires à remplir le soir **</b></p>	Idrissa Wade
16.15 -18 :00	<p><b>Discussion en plénière : Thème I :</b> <b>Identification/énumération des contraintes et potentialités de la filière sorgho/mil au Mali;</b> Énumération par les participants des: &gt;&gt; Contraintes à la production, &gt;&gt; problèmes majeurs post-récolte (stockage, prix, commercialisation); &gt;&gt; Consommation et utilisation; &gt;&gt; contraintes et potentialités de transformation ;</p>	Idrissa Wade & Aziz Elbehri

## Jeudi 09 juillet 2009

08:30 – 13.00	<p><b><u>Travaux de Groupes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Groupe 1 : Production</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformation</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commercialisation</u></li> </ul> <p><b><u>Thème II: Réponses aux contraintes/opportunités sur le sorgho/mil à chaque niveau</u></b></p> <p><b><u>Thème III : Identification du rôle des professions et interprofessions</u></b></p>	<p>Groupe 1 (Yacouba. Coulibaly ; Adama E. Coulibaly) ; Groupe 2 (Ibrahima Coulibaly, Idrissa Wade) ; Groupe 3 (Mohamed Haïdara, Amadou A.Fall,)</p>
13.00 -14:30	Déjeuner – Buffet	
14:30 – 16.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Restitution des résultats des travaux de groupes en séance plénière :</u></li> <li>• <u>Groupe 1 : Production (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 2 : Transformation (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> <li>• <u>Groupe 3 : Commercialisation (présentation – 20 mn ; discussion 20 mn)</u></li> </ul>	<p>Participants/ Plénière</p>
16.30 -17:00	Pause café	
17:00 – 18:00	<p>Panel de clôture: mise au point générale ; leçons retenues ; suivi ; résumé de la table ronde</p>	<p>Plénière</p> <p>Salif Foulani Sissoko, Faliry BOLDY, FAO</p>
18:00	Clôture de la table ronde.	<p>Ministère de tutelle</p>

## 5.1 - DEROULEMENT DE LA TABLE RONDE SORGHO/MIL

A l'image de la première table ronde, celle-ci a débuté avec l'allocution d'ouverture du représentant de la FAO au Mali et celui du Ministère de l'Agriculture malien. Ces allocutions ont été suivies d'une session introductive où Mr Aziz ELBEHRI (FAO – Rome) et Amadou Abdoulaye FALL (ISRA/BAME) ont eu à faire des présentations.

Mr. A. ELBEHRI a eu à situer cette table ronde dans le cadre général du projet AAACP comme détaillé dans les autres tables rondes.

Cette présentation a été suivie par celle de M. FALL sur l'état de la filière mil/sorgho au Mali. Il a souligné que bien que le mil et le sorgho soient importants dans l'alimentation de base des maliens, ils restent des cultures de subsistance. Les niveaux de rendement restent faibles malgré les efforts de la recherche. Le mil et le sorgho sont essentiellement autoconsommés. Un faible pourcentage (10 à 15%) est commercialisé.

Par la suite, M. WADE a pris la parole pour présenter le déroulement de la table ronde en trois phases :

1. une séance en plénière permettant de faire l'état des lieux de la filière mil/sorgho et de relever les contraintes.
2. Des travaux de groupe portant sur la hiérarchisation des contraintes énumérées et les solutions proposées en précisant si la mise en œuvre de ces solutions implique les OP et /ou les OIP.
3. La restitution de ces travaux de groupe en plénière, la discussion générale et ensuite fin de la table ronde.

## 5.2 - DIAGNOSTIC DE LA FILIERE SORGHO/MIL

### 5.2.1-APERCU SUR LA FILIERE SORGHO/MIL

Les différentes observations décrites dans ce paragraphe sont basées sur les réponses des participants à la table ronde et autres sources secondaires

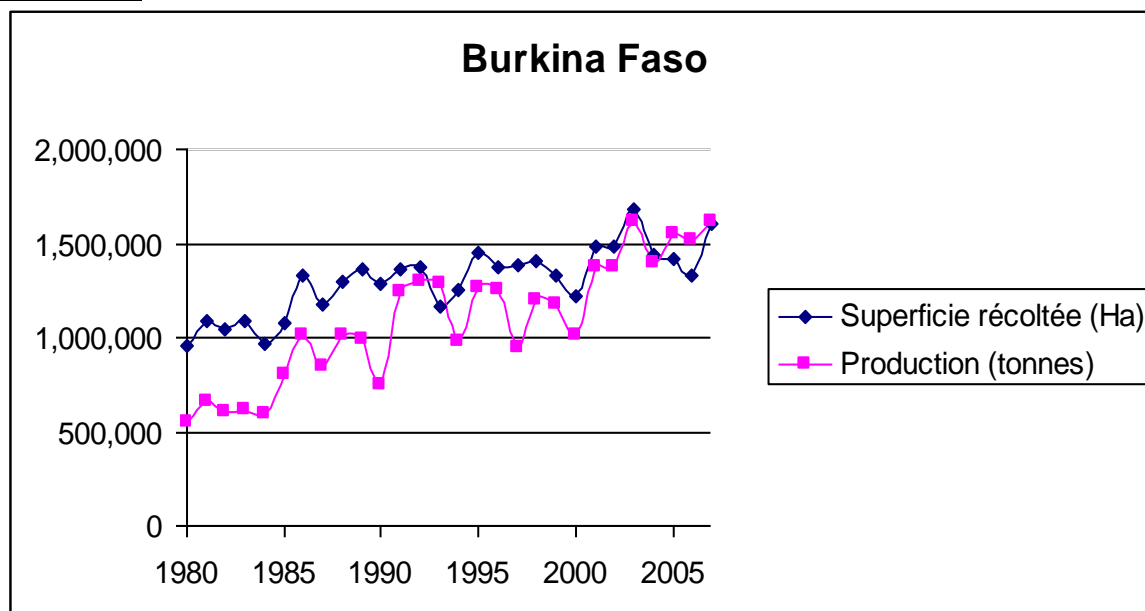
#### 5.2.1.1- LA FILIERE MIL/SORGHO EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le sorgho et le mil sont l'alimentation de base pour la plupart des populations en Afrique de l'Ouest dans les milieux ruraux. Le sorgho joue aussi un grand rôle dans l'alimentation de la volaille et a donc un grand potentiel industriel. Malgré, ces cultures sont confrontés par plusieurs contraintes et un manque du support de l'état qui conduisent à un niveau d'investissement dans le secteur qui est sous optimal.

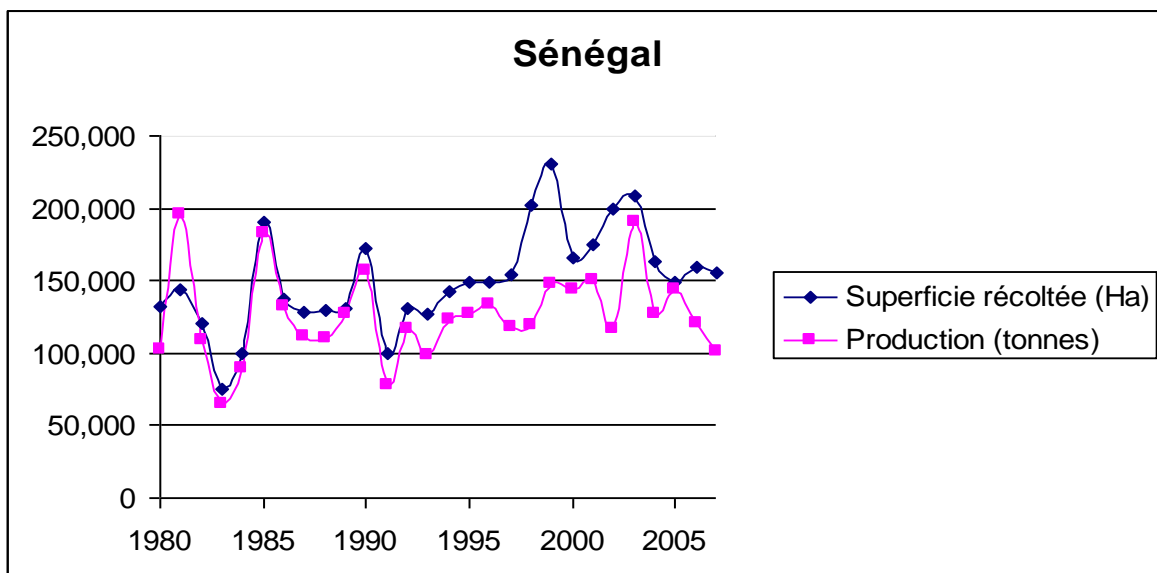
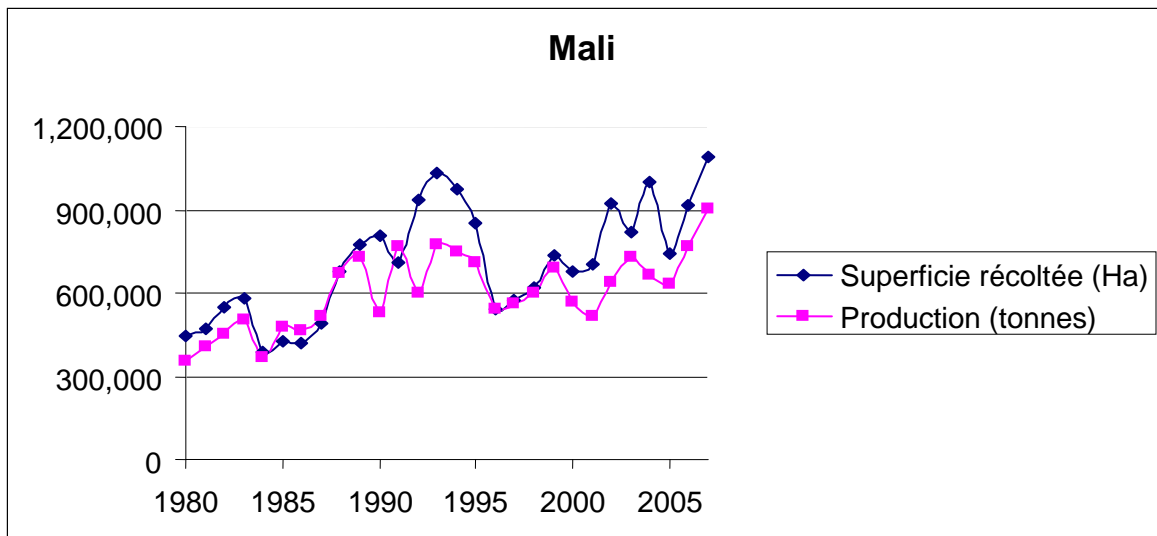
Le sorgho et le mil sont produits principalement dans les zones cotonnières des 3 pays et au nord de ces zones ; le sorgho ayant une plus grande répartition. En 2007, la production du sorgho était de 1.619.590 tonnes sur 1.607.741 ha au Burkina Faso, de 900.791 tonnes sur 1.090.244 ha au Mali, et de 100.704 sur 155.919 ha au Sénégal. La même année, la production du mil était de 1.104.010 sur 1.182.665 ha au Burkina Faso, de 1.175.107 tonnes sur 1.586.278 ha au Mali, et de 318.822 tonnes sur 686.892 ha au Sénégal.

Les tendances dans la production du sorgho et du mil sont détaillées pour les trois pays dans les Figures 4.1 et 4.2 ci-dessous.

**Figure 5.1: Tendance dans la Production du Sorgho au Burkina Faso, Mali, et Sénégal (1980-2007)**

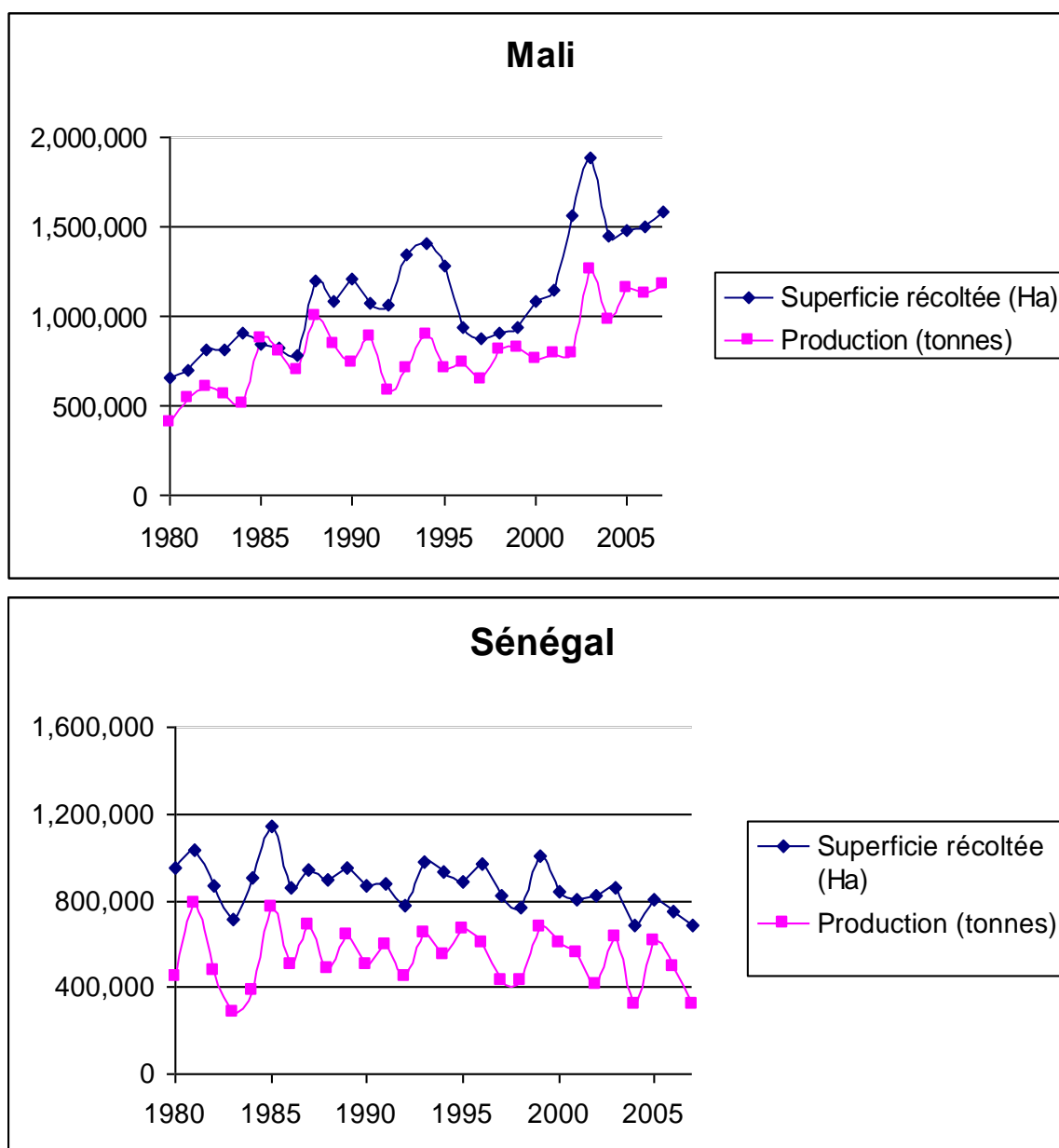






Source : FAOSTAT (2009).

**Figure 5.2: Tendence dans la Production du Mil au Burkina Faso, Mali, et Sénégal (1980-2007)**



Source : FAOSTAT (2009).

Les efforts des états Burkinabé, Malien et Sénégalais envers l'augmentation de la production du sorgho et du mil étaient surtout pour répondre à la récente crise alimentaire.

Par exemple, le gouvernement Burkinabé a lancé un plan d'urgence à accroître la fourniture d'intrants entre 2008 et 2010 et la formation des producteurs. En effet, des semences sélectionnées et les engrais adaptés ont été mis à la disposition des producteurs, ainsi que des tracteurs fortement subventionnés. Les mesures prises dans le cadre du Plan d'Urgence pour la Réalisation de la Sécurité Alimentaire du Burkina Faso (PURSA), ont consisté notamment dans la fourniture gratuite de semences améliorées et d'engrais aux producteurs. Au total, l'ensemble de ces mesures a généré une réponse favorable des agriculteurs qui s'est traduite par une augmentation significative des surfaces emblavées.

Les efforts de mécanisation de l'agriculture ont également permis une augmentation de la productivité et des rendements.

Le gouvernement du Burkina Faso organise depuis 2008 pour supporter la consommation, vu la pénurie de la production la saison précédente dans certaines provinces, la vente du mil et le sorgho à des prix subventionnés.

En raison de leur caractère informel, les petites entreprises nationales dans la région qui sont engagées dans la transformation sont plus ou moins exclues de l'appui du gouvernement et n'ont pas été en mesure d'attirer des investisseurs privés. Toutefois, ils démontrent un potentiel de développement et devraient être soutenues afin d'améliorer leurs compétences en production et en gestion.

Le reste de cet aperçu donne une idée plus spécifique sur la culture du mil et du sorgho au Mali. La plupart des informations a été fournie par les participants à la table ronde à Bamako en Juillet 2009 qui ont rempli un questionnaire sur l'état des lieux de la culture du mil/sorgho et les rôles qu'un interprofession peut jouer dans le développement du secteur.

### **5.2.1.2- LA FILIERE MIL/SORGHO AU MALI**

Les deux cultures connaissent en effet des évolutions en dents de scie aussi bien en superficie emblavée qu'en production par an. Avec un accroissement de 2,7 % d'accroissement de la population, l'offre nationale ne satisfait pas la demande. Les niveaux de rendement restent faibles à moins de 800 kg/ha pour le mil et moins de 1000 kg/ha pour le sorgho. Malgré les efforts de recherche et de développement, on constate des performances relativement faibles. Le déficit de surproduction au niveau des paysans limite la capacité de la filière de prendre correctement la demande nationale. Ceci a des conséquences sur le développement des autres composantes de la filière. Ainsi, le volume de commercialisation est très faible et le secteur de la transformation enregistre des difficultés d'accéder à la matière première que sont le mil et le sorgho.

#### **La production du sorgho/mil**

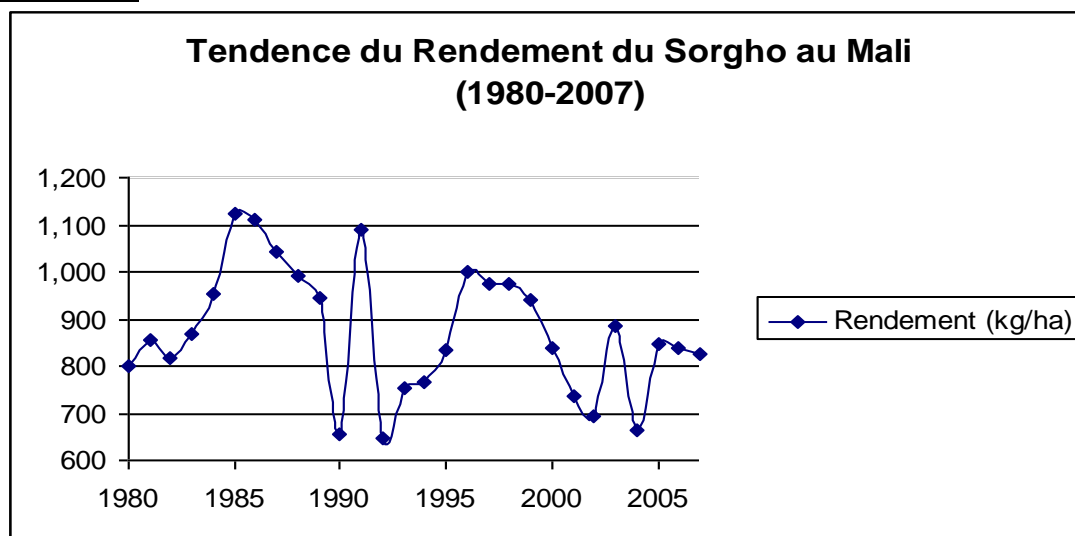
Le mil et le sorgho font partie des principales cultures de céréales au Mali et occupent une place importante dans la ration alimentaire des Maliens. Après la récolte, environ 80% de la production est autoconsommées et le reste est destiné aux marchés. Le moment de vente se situe en général dans l'intervalle de 3 à 6 mois après la récolte. Les principales cultures en rotation avec le mil et le sorgho sont l'arachide, le wandzou, le maïs, le niébé, le sésame, le coton et parfois le riz. La rotation joue un rôle important dans la restitution des sols et permet l'apport des nutriments au sol. On peut citer comme principales contraintes limitant les rendements du sorgho/mil : l'épuisement des sols, le manque d'expérience technique, les aléas climatiques (pluviométrie), et manque d'intrants agricoles.

Les variétés certifiées du sorgho/mil sont certes utilisées dans la production et la proportion avoisine les 20 à 30% selon les producteurs. L'approvisionnement en semences se fait en générale par l'autoproduction et des fois auprès des fermes semencières, des coopératives comme l'ULPC, des ONGs ou bien sur les marchés ruraux. Le mil et le sorgho sont des cultures qui exigent beaucoup de main d'œuvre saisonnière. La mécanisation étant rare pour ces cultures, les producteurs utilisent en général la main d'œuvre familiale. Les engrais sont utilisés dans la production du sorgho/mil mais dans une faible quantité. On utilise surtout la fumure organique. Les principales contraintes sont la disponibilité, l'adaptabilité et le coût élevé des engrais, surtout pour l'engrais chimique. Il faut signaler que l'approvisionnement en engrais chimique se fait de façon individuelle ou groupée, au niveau

des marchés, de l'ULPC (union locale producteurs céréales) et de certains ONGs. Quant à l'engrais organique, certains producteurs s'approvisionnent à travers le système de fosses compostières.

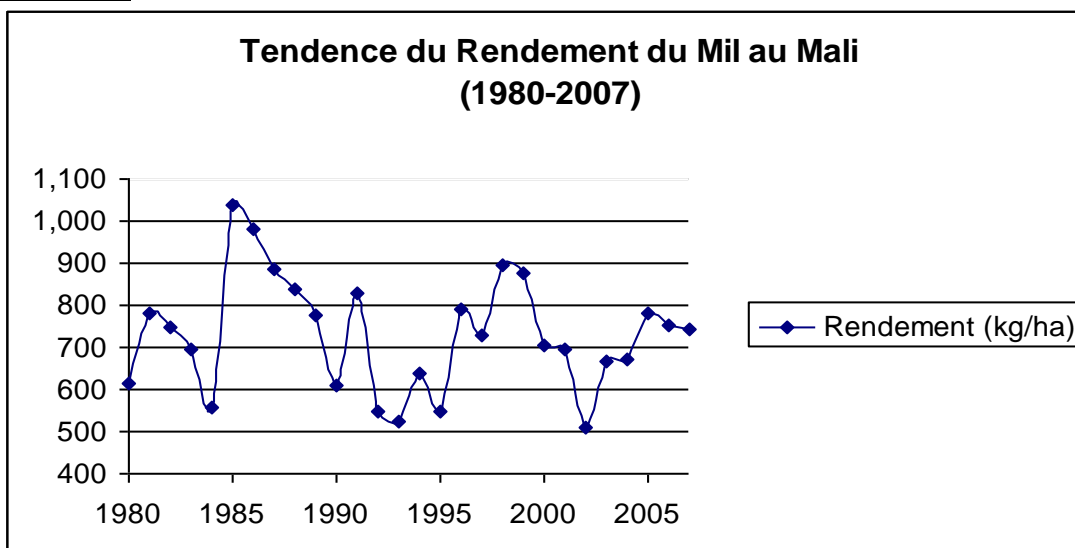
Le rendement moyen du sorgho/mil dépend de la zone de culture et des intrants utilisés à cet effet. Il varie entre 600-800kg/ha selon les régions selon les participants. Cette variabilité est surtout liée au climat, aux pluies irrégulières, par l'attaque de certains prédateurs, insectes et de parasites comme le striga. Les statistiques de la FAO montrent une plus grande variabilité et est indiquée ci-dessous dans les Figures 4.3 et 4.4.

**Figure 5.3**



Source : FAOSTAT (2009)

**Figure 5.4**



Source : FAOSTAT (2009).

L'un des principaux problèmes que rencontrent les agriculteurs est la difficulté d'accès au crédit. Les taux élevés et le manque de garanties que exigent les institutions financières sont les conditions qui rendent difficile l'accès au crédit, estiment les producteurs de sorgho/mil.

Dans certaines régions il existent le warrantage un système de crédit non conventionnel qui marchent avec succès

Les soucis majeurs à la récolte et post récolte du sorgho/mil se situent au niveau du climat, du stockage et la perte de qualité qui suit. En d'autres termes les techniques de stockage ne sont pas bien maîtrisées par les producteurs. Pour y remédier il faut améliorer les conditions de stockage par l'utilisation des silos et dans une moindre mesure sécher biens les épis avant leur mise en greniers.

### **Le transport du sorgho/mil**

Le transport du sorgho/mil se fait soit en charrette soit en camion selon les moyens financiers du producteur. Les transporteurs des céréales ne sont pas organisés en profession. Leur activité consiste au transport général des céréales. Souvent des problèmes concernant le prix élevé de transport opposent les transporteurs aux producteurs d'une part et des producteurs aux commerçants ou acheteurs de sorgho/mil d'autre part.

### **La transformation du sorgho/mil au Mali**

Concernant la transformation, il faut souligner qu'il n'y a pas d'opération de transformation du sorgho/mil qui se fait sur les fermes après la récolte. Les principales unités spécialisées de transformation du sorgho/mil se trouvent dans les villes et dans quelques villages. Ainsi la transformation se fait encore de façon artisanale. La plupart des cas les contrats entre transformateurs et fournisseurs du sorgho/mil brut se font de gré à gré ou du moins par des contrats verbaux non formels.

Les contraintes principales que rencontrent les transformateurs du sorgho/mil sont: l'insuffisance de matériels adéquats, les problèmes d'emballage, et la mauvaise qualité de la matière première. Sur ce plan on estime que les problèmes qui influent sur la qualité du sorgho/mil et leurs produits dérivés sont entre autres : le goût, la variété de la céréale, l'état de maturité des grains, l'humidité et enfin les conditions de stockage

Les transformateurs sont en effet organisés en professions qui ne sont pas nécessairement spécifique au sorgho/mil; elles sont élargies à d'autres produits de transformation. Les défis majeurs pour cette organisation sont la modernisation des équipements de travail, le problème d'emballage et de conservation des produits finis, la qualité de la matière première et aussi la vulgarisation des produits transformés.

### **La commercialisation du sorgho/mil au Mali**

Sur le plan commercialisation on estime que  $\frac{3}{4}$  de la production vendue est destinée aux marchés locaux, le reste représente l'exportation vers les pays voisins comme la Mauritanie. Les principaux points d'achat et points de dépôt sont les marchés et les magasins des banques céréalières. Le marché de consommation du sorgho/mil est plus important dans les centres ruraux que dans les centres urbains. Cependant, des facteurs tels que les périodes de ventes, la bonne pluviométrie jouent sur l'offre et la demande et déterminent la variabilité des prix reçus par les producteurs. En effet, il existe bien sûr un décalage entre les prix des différents acteurs et généralement ce sont les commerçants qui s'en sortent avec une plus grande marge. Parfois les attaques des insectes et parasites diminuent la qualité du sorgho/mil stockés dans les fermes avant commercialisation. Ce qui cause un souci majeur pour les acteurs de cette filière. Certaines informations comme la qualité et le lieu de provenance du produit facilitent parfois les échanges entre producteurs et acheteurs.

Les caractéristiques de qualité souvent demandée par les acheteurs du sorgho/mil sont la propreté, l'homogénéité, la maturité et surtout la couleur des grains.

Le principal conflit d'intérêt qui oppose les acteurs de la filière du sorgho/mil est que souvent les commerçants exportent les céréales alors que la demande locale n'est pas satisfaite. Le point d'intérêt commun entre importateurs/exportateurs du sorgho/mil et producteurs transformateurs est la meilleure qualité de la céréale à un prix abordable. Les contraintes pour les professions des commerçants résident dans l'absence de magasins appropriés de stockage.

Les importateurs et/ou exportateur du sorgho et/ou mil ne sont pas organisés en profession, néanmoins, ces acteurs se plaignent beaucoup du mauvais état des routes et aussi des tracasseries routières.

### **Les rôles des organisations professionnelles et des interprofessions**

Les producteurs du sorgho/mil sont organisés au niveau local et régionale, à travers des associations ou des coopératives villageoises. Les OP du sorgho/mil sont peu actives et moins structurées. Certains problèmes que confrontent ces organisations (ou groupements) des producteurs du sorgho/mil sont entre autres le manque de confiance de l'organe dirigeante par les membres, le problème de financement et d'accès difficile aux intrants et l'analphabétisme des membres. Au vue des problèmes que rencontre la filière sorgho/mil au Mali, il est important que les OP s'activent dans la facilitation de l'accès aux intrants et aux crédits, en appuyant les initiatives des acteurs auprès des institutions financières.

Ainsi, pour mieux développer et maintenir un système d'information efficace l'interprofession doit jouer un rôle de plaidoyer auprès des autorités et l'Etat, c'est-à-dire s'investir dans le maintien d'un dialogue permanent entre les différents acteurs à travers l'information, la coordination et la concertation.

Enfin les conditions pour un meilleur fonctionnement d'une interprofession du sorgho/mil s'articulent dans la formation et renforcement des capacités des membres des OP, bien définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes, et mettre les moyens de fonctionnement à travers un appui institutionnel.



## **5.2.2 - TRAVAUX DES GROUPES**

### 5.2.1 - IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Après les présentations introductives, les participants ont énuméré en séance plénière les différentes contraintes et potentialités rencontrées dans les trois collèges principaux de la filière mil/sorgho; c'est-à-dire la production, la transformation, et la commercialisation. Dès lors les principales contraintes identifiées sont les suivantes

#### Contraintes liées à la production

- Sous équipement des producteurs
- Problèmes liés à la disponibilité de la main d'œuvre
  - \* Désintéressement des jeunes pour la culture de mil (exode rural)
  - \* Démotivation de la main d'œuvre familial
- Insuffisance ou manque d'infrastructure de stockage après le battage
- Inadaptation des variétés de semences
- Aléas climatique : baisse du volume et de la régularité des pluies
- Accès difficile aux intrants
  - \* Coût élevé des matériels et intrants agricoles
  - \* Prix élevés des engrais
  - \* Insuffisance de vulgarisation des semences adaptées
- Faible capacité organisationnelle des producteurs et leur OP
- Insuffisance du personnel d'encadrement
- Analphabétisme/faible niveau d'éducation des producteurs
- Non maîtrise de méthodes de lutte contre les mauvaises herbes (notamment striga), les maladies et les ravageurs.
- Inadaptation des techniques culturales du mil/sorgho aux zones climatiques.
- Manque de concertation entre producteurs
  - \* Faible degré de professionnalisation (faible adhésion/cotisations des membres)
  - \* Faible niveau d'organisation et de structuration des producteurs de mil
- Accès difficile des femmes aux terres
- Conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs
- Non maîtrise des techniques culturales modernes
- Mauvaise qualité des productions dues au mélange des variétés de mil/sorgho

#### Contraintes liées à la transformation

- Problèmes liés à l'équipement :
  - \* Vétuste des équipements de transformation : tamis, broyeurs, etc.
  - \* Inadaptation des équipements : dépierrage, nettoyage, décorticage, broyage, tamisage
  - \* Non utilisation d'appareil pour éliminer les germes.
- Absence d'emballage de qualité pour les produits transformés.
- Non maîtrise de la qualité des produits issus de la transformation du mil : présence d'impuretés dans la matière première sable
- Manque d'accès au crédit car les taux d'intérêt sont élevés
- Manque de formation des transformateurs/transformatrices
- Non maîtrise de la technologie de transformation du mil en farine pour satisfaire la demande des boulangeries (technologie alimentaire et équipements)
- Concurrence déloyale de certains produits importés



- Coût de revient a la transformation élevé (coût élevé des analyses de laboratoire)

### Contraintes liées à la commercialisation.

- Insuffisance de débouchés : difficultés de commercialisation à cause du coût de revient élevé
- Insuffisance de la promotion des produits transformés
- Faible intégration des marchés de mil/sorgho
- Insuffisance d'infrastructures de stockage (magasins, etc.)
- Forte atomocité de l'offre – producteurs de mil/sorgho
- Faible demande pour le sorgho
- Faible labellisation des produits dérivés de mil
- Instabilité des prix / prix bas au moment de la récolte
- Tracasseries administratives et routières
- Problèmes d'infrastructures pour lier les zones enclavées de production et de consommation

### 5.2.2 - RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Après avoir énuméré les différentes contraintes, les participants ont été constitués en trois groupes de travail pour approfondir la réflexion sur les contraintes de la filière (en les hiérarchisant), les solutions proposées et les acteurs impliqués dans la solution de ces contraintes.

A la lumière des travaux de restitution, toutes les contraintes de la production, mais aussi de la transformation (acteurs bien représentés) et de la commercialisation ont été diagnostiquées. Les contraintes principales recensées tournent autour des besoins de structuration des organisations de producteurs, de l'accès au financement, de renouvellement d'équipements de transformation, de la qualité et de la disponibilité du mil/sorgho. De façon détaillée voici les réponses présentées par le différents groupes.

### PRODUCTION

Contraintes	Proposition de solutions	Acteurs
Faible capacité organisationnelle des producteurs et leurs OP	Renforcement des capacités	OIP, PTF
	Sensibilisation et Formations techniques	OIP, OP, PTF
Sous équipement des producteurs	Promouvoir l'artisanat local	Etat, PTF
	Informersur les projets d'équipements existants	OIP,
	Appui financier	ONG, IMF
Accès difficile aux intrants	Vulgarisation des résultats de recherches	Etat, OP, ONG
	Achats groupes	OP, OIP
	Soutien Etatique	Etat
	Création de magasins de proximité	OP, OIP, PTF
Analphabétisme/ faible niveau d'éducatons des producteurs	Sensibilisation	Etat, OP, ONG
	Réanimer les centres d'alphabétisation	OP, commune
	Equipement en matériels appropriés	Etat, OP, OIP

Accès difficile des femmes aux terres	Conseils à l'exploitation familiale	OP,
	Sensibilisation	ONG
Non maîtrise des techniques culturales modernes	Formations techniques, encadrement	OIP, PTF
	Sensibilisation, Information	OP, PTF
Insuffisance de vulgarisation des semences adaptées	Sensibilisation, formation	OP OIP
	Test de démonstration	OP, OIP, Etat
Accès difficile au crédit	Plaidoyer au niveau des IF	OIP, Etat
	Mise en place de lignes de crédit adapté	Etat
Conflits fonciers agriculteurs/éleveurs	Concertation entre acteurs	Collectivités locales
Ennemis de cultures	Renforcer l'encadrement technique, sensibilisation des producteurs	Etat
	Développer la lutte intégrée	ONG
Aléas climatiques	Utilisation de semences adaptées et meilleure application des itinéraires techniques	OP, UT

## TRANSFORMATION

Contraintes	Solutions	Acteurs
Manque d'équipement	Inciter les banques à mettre en place des crédits d'investissement aux conditions souples (équipement, infrastructure...).	IMF
	Meilleure organisation des transformateurs pour être une force de lobbying et de plaidoyer	UT
Formation : Technologie (machine, aliments). Alphabétisation	Intensifier et pérenniser les formations	Etat, PTF, UT
Difficulté d'accès aux crédits	Assouplissement des conditions d'octroi (montant, taux, durée, échéances).	Banques, PTF
	Mise en place des fonds de garanties	
Absence d'emballage de qualité	Encourager la recherche à concevoir des emballages mieux adaptés.	UT Services techniques
	Achats groupés	
	Formation des formatrices sur l'utilisation des emballages appropriés	
Coût élevé des frais de contrôle dans les laboratoires	Promouvoir l'auto contrôle au niveau des UT (respect des règles d'hygiène,	Etat
	Adaptation des coûts de contrôle aux réalités des transformateurs	
	Groupage des échantillons afin de jouer sur les prix.	

## COMMERCILISATION

Contraintes	Solutions	Acteurs
Morcellement de l'offre	Encourager le groupage de l'offre un niveau des principales zones de production.	OP
		Partenaires
Stockage	Favoriser la construction et l'équipement des magasins de stockage au niveau des OP	Etat, PTF
Crédit	Encourager les Institutions de financement à mettre en place des crédits adaptés à des conditions souples destinés à la commercialisation.	Banques, IMF, Etat
	Encourager la mise en place des cautions de garanties	ONG, PTF
Faible promotion des produits transformés	Spots publicitaires (TV, radio) pour la consommation des produits transformés (marketing)	OP
	Meilleure organisation des UT en vue d'être une force de lobbying et de plaider afin que le gouvernement puisse inscrire dans ses priorités la promotion des produits	Services techniques
Problèmes circulation UEMOA.	Meilleure application des règles de l'UEMOA relative à la libre circulation des biens et des personnes.	UEMOA ETAT



**5.3 - PRESENTATION SUR LA TABLE RONDE SORGHO/MIL  
DONNEE A L'ATELIER DE DAKAR PAR IBRAHIMA COULIBALY**

**21 juillet 2009**



## RESULTATS DE LA TABLE RONDE SUR L' INTERPROFESSION DANS LA FILIERE MIL- SORGHO AU MALI

1



### I- Place des mil-sorgho dans l'économie et les habitudes alimentaires

- Les mil -sorgho sont les deux céréales phares de la production agricole au Mali à eux deux ils occupent la première place devant toutes les autres productions agricoles malgré leur faible productivité ( entre 600 et 900 Kg de production l' ha)
- Ils représentent dans le même temps la base de l'alimentation et les céréales les plus consommées dans le pays surtout en milieu rural
- Durant la campagne agricole 2008-2009 il a été produit au MALI
  - 1 364 469 tonnes
  - 1 048 688 tonnes de sorgho

2



## II-Place des mil- sorgho (suite)

- Au niveau de la sous région les mil-sorgho sont des productions endémiques dans tous pays sahéliens et même aussi dans les parties nord de la plupart des pays côtiers de la CEDEAO
- Ils font l'objet d'un commerce remarquable en certaines période et surtout durant les années d'instabilités climatiques
- Cependant ces deux céréales restent assez marginalisé et passent plus pour de produits vivriers et d'autoconsommation que des cultures de rente

3



## III-Principales conclusions de l'atelier sur les interprofession dans a filière mil sorgho

Parmi les problèmes soulevées ente autre durant l'atelier interprofession sur les mil-sorgho on peut retenir enter autre:

- Le manque de statistiques fiables ; il n'est exclu de voir des contradictions entre les données de différentes structures dans le pays.
- La faible intégration au marché et l'instabilité des prix
- Le peu de structuration de la filière mil/sorgho comparée à la filière coton ou à la filière rizicole,
- Les difficultés liées à l'acquisition des semences améliorées et adaptés au niveau du service sémeancier national.

4



### III-Principales contraintes identifiées sur la production des mil-sorgho

On peut retenir les grandes lignes suivantes:

- **Sous équipement des producteurs**
- **Manque de matériels poste-récolte**
- **Insuffisance de la structuration de la filière mil/sorgho**
  - **Inexistence une organisation faîtière au niveau national**
  - **Manque d'information sur l'environnement de la filière**
- **insuffisance d'esprit entrepreneurial des producteurs (agriculture de subsistance)**
- **Analphabétisme/ faible niveau d'éducatons des producteurs**
- **Insuffisance d'informations et de formation**

5



### III-Principales contraintes identifiées sur les mil-sorgho( suite)

- **Accès difficile aux intrants ( semences et engrais)**
- **inadaptation des variétés de semence en culture**
- **Insuffisance de vulgarisation des semences adaptées**
- **Faible utilisation des semences améliorées**
- **Prix élevés des engrais chimiques**
- **Production limitée de fumure organique**
- **Accès difficile au crédit des fournisseurs d'intrants agricoles**

6



### III-Principales contraintes identifiées sur les mil-sorgho ( suite)

- Insuffisance de maîtrise des techniques modernes de production
  - • Inadaptation des techniques culturales mil/sorgho selon les zones agro-climatiques
  - • Non maîtrise des méthodes efficaces de lutte contre les mauvaises herbes et ravageurs
- Aléas climatiques (baisse du volume et de la régularité des pluies)

7

### III-Propositions de solutions pour la production concernant la production

**Concertation, lobbying, plaidoyer**

**Lignes de crédit appropriées**

**Mise en place de faïtière au niveau régional et national**

**Renforcement des capacités organisationnelles**

**Renforcer et créer les structures de formation et d'alphabétisation**

**Appui Formulation des besoins adaptés**

- **Recherche de variétés adaptées aux différentes zones agro-écologiques**
- **Renforcement des services publics de vulgarisation**
- **Sensibilisation, formation, test de démonstration**
- **Renforcement des structures de recherche**



### III-Propositions de solutions pour la production ( suite)

- Information, sensibilisation
- Formation et Information sur l'utilisation des semences
- Subvention État à travers le lobbying, plaidoyer
- Formation aux pratiques de production agro-écologiques
- Lobbying, plaidoyer pour la mise en place de lignes de crédit adaptées
- Formation des producteurs en gestion, comptabilité et marketing
- Renforcement de la concertation entre acteurs
- Organisation des producteurs en masse critique pour accéder au crédit
- Fonds de garantie

9



### III- Acteurs concernés par les solutions aux problèmes de productions

OP, État, Banque, Fournisseur d'équipements  
ONG, Encadrement (OIP)  
partenaires  
OP, Radio, Télévision,  
Foires, Griots, Théâtre, transformateur, OIP

Fournisseurs d'intrants, ONG, PTF

10



#### **IV- Contraintes liés à la transformation**

- Manque et Vétusté des équipements
- Inadaptation des équipements (épuration, germe)
- Accès au crédit
- Taux d'intérêt élevé pour le crédit
- Manque de garanties pour le crédit et les transactions
- problèmes de qualité du produit et labélisation
- Mauvaise qualité de matière première
- Mauvaises conditions de stockage
- Absence d'emballage de qualité
- Coût élevé des analyse de qualité dans les labos
- 4. Concurrence déloyal des produits importés
- 5. Insuffisance de formation des acteurs
- Non maîtrise des technologies efficaces de transformation

11



#### **IV- Propositions de solutions aux contraintes de transformation**

- Renouvellement des équipements par des lignes de crédit adaptées
- Achat d'équipements plus performant
- Bonification des taux d'intérêt, lobbying, plaidoyer, concertation
- Concertation inter-acteurs (Banque, OP, transformateur)
- Sensibilisation, formation des producteurs (opération poste-récolte)
- Renforcement des infrastructures de stockage et choix judicieux des produits de traitement
- Renforcement de capacités techniques de stockage et d'emballage
- Multiplication des structures d'analyse
- Lobbying, plaidoyer, concertation
- Taxation des produits importés (nivellement sur prix locaux) hors zone CDEAO
- Renforcement de capacités à tous les niveaux

12



#### IV- Propositions de solutions aux contraintes de transformation ( suite)

- Achats groupés des matières premières
- Formation des transformateurs sur l'utilisation des emballages appropriés.
- Promouvoir l'auto -contrôle au niveau des unités de transformation (respect des règles d'hygiène)
- Adaptation des coûts de contrôle aux réalités des transformateurs
- Groupage des échantillons pour analyse afin de jouer sur les prix.



#### IV-Acteurs concernés par la transformation

- Institution de financement
- Les unités de transformation
- OP , OIP
- État
- services techniques
- Banques,
- partenaires techniques et financiers
- Services technique

## V- Contraintes liés à la commercialisation

- **Absence de plateforme interprofession**
- **Faible promotion des produits**
  - Faible intégration des marchés
  - Déficit en information
  - Atomisation de l'offre
  - Fidélisation de la labélisation et problème de traçabilité
  - Instabilité des prix
  - Tracasseries administratives et routières
  - Insuffisance d'infrastructures routières
- **Insuffisance d'infrastructure de stockage**
- **Accès difficile au crédit**
  - Faible mobilisation de ligne crédit
  - Niveau de capital et de fonds de roulement insuffisant

15

## V-Contraintes commercialisation ( suite)

- **Insuffisance d'infrastructure de stockage**
- **Accès difficile au crédit**
  - Faible mobilisation de ligne crédit
  - Niveau de capital et de fonds de roulement insuffisant
- Faible promotion des produits transformés
- Problèmes circulation dans l'espace UEMOA.

16



## V-Propositions de solutions de commercialisation

- Mise en place d'une interprofession des acteurs de la filière
- Publicité, dégustation, marketing
- Formation sur les arts culinaires / diversification dans l'utilisation des produits
- Concertation, média
- Renforcement des synergies entre acteurs
- Concertation entre acteurs
- Information, sensibilisation et respect des textes communautaires
- Amélioration des infrastructures routières
- Amélioration des infrastructures de stockage et de conditionnement
- Mise en place de circuits de commercialisation maîtrisés
- Amélioration des conditions de stockage
- Mise en place de lignes de crédit appropriées
- Mise en place de fonds de garantie



## V-Acteurs concernés par la commercialisation

- OP
- ETAT , UEMOA; CEDEAO
- Partenaires
- État,
- Partenaires techniques et financiers.
- Banques, IMF, ONG,
- Services techniques



## VI- Stratégie de promotion de la filière mil-sorgho au Mali

- Une stratégie de promotion de la filière mil sorgho devrait commencer par:
- L'organisation des producteurs en une plateforme de production représentative et solide
- Mutualiser la production et développer la mise en marché collectif.
- Organisation et consolidation de grands bassins de production
- Amélioration des techniques durables d'augmentation des rendements
- Organisation d'une offre constante fiable et varié pour les besoins du marché et de la demande
- Adaptation aux besoins de la demande des consommateurs et des transformateurs
- Mettre sur pied les dispositifs de financement adéquat

19



## VI-Stratégie de promotion de la filière mil-sorgho au Mali( suite)

- Mise sur place dans un délai de trois ans d'une interprofession sur les filières mil-sorgho
- Développement de la chaîne des valeurs des produits
- Diversifier l'offre de la gamme de produits transformés mil-sorgho
- Renforcement des capacités de tous les acteurs de la filière
- Enfin mettre sur les mêmes pieds d'égalités avec les soutiens ( intrants ) qui vont avec ;les mil-sorgho et les cultures dits de rentes.

20







## **VI – LES ACTES DE L'ATELIER REGIONAL DE DAKAR**



## AGENDA ATELIER DE DAKAR

Mardi, le 21 juillet, 2009	
8 :00 – 9 :00	Inscription
9.00 – 10 :00	<p><b>Cérémonie d'ouverture (plénière)</b>  Mots d'introduction: Monsieur <b>Ouattara Amadou</b>, Représentant de la FAO, Sénégal (ou son représentant)  Mots d'introduction : Représentant de la Commission Européenne  Discours d'ouverture – Madame le Ministre de l'Agriculture et de la Pisciculture (ou de son représentant)</p> <p>**** Photo de famille immédiatement après l'ouverture****</p>
10 :00 – 11 :00	<p><b><u>Session 1 :</u></b></p> <p><i>Objectifs de l'Atelier ; Aziz Elbehri, FAO-ROME</i></p> <p>Communication Plénière:  <i>Politique et Support Institutionnel des filières: Evolution du rôle de l'Etat vers le renforcement des structures de marché ; Papa N. Diye, USAID</i></p>
11 :00 – 11 :30	<b>Pause café</b>
11:30 – 1 :00	<p><b><u>Session 2 :</u></b>  <b>Filières céréales et oléagineux à la recherche d'une interprofession— le cas du MAIS et de la SESAME au Burkina Faso</b></p> <p>Présentations :  <i>Etat des lieux des OIP in Burkina et Rapport sur les tables rondes des OIP sur la mais au Burkina Faso ; Jean-Baptiste ZOMA, Consultant.</i></p> <p><i>Rapport sur les tables rondes des OIP sur le sésame au Burkina Faso ; François De Sales SOME, Président des exportateurs de Burkina</i></p> <p>Discussion Générale</p>
1:00 – 2 :30	<b>Déjeuner offert</b>
2:30 –4 :00	<p><b><u>Session 3 :</u></b>  <b>Filières céréales prioritaire mais sous-exploités au Mali— Quel rôle une OP/ OIP peut jouer dans la réalisation de leur potentiel— Cas du RIZ et du SORGHO-MILL</b></p> <p>Présentations :  <i>Rapport sur les tables rondes des OIP sur le riz au Mali (Falery Boly )</i></p> <p><i>Rapport sur les tables rondes des OIP sur le sorgho-Mill au Mali (Ibrahima Coulibaly, CNOP)</i></p> <p>Discussion Générale</p>

4 :00 – 4 :30	<b>Pause café</b>
4 :30 – 6 :30	<p><b><u>Session 4 :</u></b></p> <p><b>Cas des filières avec des OIP fonctionnelles— Quelles leçons peut on tirer de leurs expériences ?</b></p> <p>Présentations :</p> <p><i>Comparaison des OIP dans les filières TOMATE (industrielle) et le RIZ au Sénégal ; Amadou Abdoulaye Fall, ISRA-IRAM</i></p> <p><i>L'expérience de la filière pomme de terre et son OIP au Guinée ; Diallo Lamarana, Fédération des Paysans du Fouta Djallon</i></p> <p><i>L'expérience de la filière pomme de l'oignon et son OIP au Niger; Ibrahim Mouaoudou, Observatoire Régional de l'Oignon en Afrique de l'Ouest et du Centre (ORO/AOC)</i></p> <p>Discussion Générale</p>
7 :30 – 9 :00	<b>Cocktail réception (dîner léger)</b>

Mercredi, le 22 Juillet 2009	
9 :00 – 1 :00 (pause café sera offerte entre 11 :00 et 11 :20)	<p><b><u>Session 5 (Travaux de groupes) : FONCTIONS PRINCIPALES DES OIP— ELEMENTS, MODALITES ET RECOMMANDATIONS</u></b> <i>Débat approfondi sur les principales fonctions des OIP à vocation céréales</i></p> <p><b><u>Groupe de travail 1 : Systèmes d'Information nécessaire aux besoins des filières</u></b> Faciliateurs : <b>Idrissa Wade</b> (Thies); <b>Oumar Samba Ndiaye</b>, ARM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types d'information : prix, quantité, qualité/normes, contrats, statistiques sur marches...</li> <li>• Systèmes de dissémination : SIMS, internet, observatoires, bourses, radio, autres...</li> <li>• Limitations et avantages des approches : langues, rapidité de dissémination, utilité ...</li> <li>• Rôle des nouvelles technologies ; Internet, téléphone mobiles, SMS..etc</li> <li>• Qui doit s'en charger : OP/OIP, agences étatiques/privées, fournisseurs d'intrants.. etc.</li> </ul> <p><b><u>Groupe de travail 2 : Accès au crédit ou comment financer les opérations des filières</u></b> Facilitateurs : <b>Catherine Guirkinger</b>; <b>Joel Teyssier</b>, inter-réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types d'accès au crédit : énumération des opérations qui reçoivent ou exclus du crédit</li> <li>• Caractéristiques des activités au sein des filières les mettant à haut risque et donc ne pouvant accéder au crédit</li> <li>• Exemples d'approches utilisés à succès pour contourner la contrainte crédit (micro-finance, mutuelles, crédit/warrantage) ; expériences dans la sous-région ou ailleurs</li> <li>• Y-a-t-il des solutions ou suggestions ou d'autre formules a proposer qui soit adaptables aux filières céréales dans la sous-région</li> <li>• Quel rôle peut jouer une OIP dans ces solutions/formules pour lever la contrainte crédit</li> </ul> <p><b><u>Groupe de travail 3 : Régulation de la filière, normes/qualité, et contractualisation</u></b> Facilitateurs : <b>Amadou Abdoulaye Fall</b>; <b>Jean-Baptise ZOMA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels rôles peut jouer une OIP dans l'élaboration des normes de qualités su sein de la filière</li> <li>• Quels moyens ou modalités peuvent être appliques par (ou avec l'appui d') une OIP pour inciter les producteurs de céréales à respecter les normes de qualité requises par les acheteurs (transformateurs, commerçants, exportateurs)</li> <li>• Quels sont les modalités/approches a suivre par une OIP pour renforcer des contrats entre acteurs de la filière</li> <li>• Y a-t-il un rôle pour une OIP à définir et ou mettre en application des réglementations régissant les activités des transformateurs, commerçants, exportateurs et importateurs</li> </ul>
1 :00 – 2 :00	<b>Déjeuner offert</b>
2:00 – 4:00	<b>Session 6: Restitution des groupes 1, 2, et 3 en plénière (20 minutes présentation + 20 minutes discussion pour chaque groupe)</b>

4 :00 – 4 :30	<b><i>Pause café</i></b>
4 :30 – 6 :00	<b><i>Session 7 – Revue de synthèse sur les travaux de la journée ; les grandes leçons apprises sur les fonctions principales des OIP ; revue comparative ; éclaircissements..</i></b> Panel : panélistes (a confirmer) ; 30 minutes de synthèse du panel Discussion Générale

Jeudi, le 23 juillet, 2009	
<p>9 :00 – 1:00 pause café sera offerte entre 11 :00 et 11 :20)</p>	<p><b>Session 8 (Travaux de groupes) : Les filières céréales et OIP : Entre structure interne, Politiques nationales et marchés.</b></p> <p><b>Groupe de travail 4 : <u>OIP – rôle et influence sur les politiques nationales</u></b> Facilitateurs: <b>Joel Teyssier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les politiques actuelles pour le développement des filières céréales ?</li> <li>• Comment sont elles mises en application ? Y a-t-il un co-pilotage Etat-privé (OIP)</li> <li>• Expériences en cogestion des marchés par les agences étatiques et OIP</li> <li>• Quels types de relations entre les OIP, les structures étatiques, et le secteur privé ?</li> <li>• Que rôles peut jouer les OP/OIP à assister dans l'élaboration les politiques nationales</li> </ul> <p><b>Groupe de travail 5 : <u>OIP- Structure, gouvernance, autofinancement et subsidiarité</u></b> Facilitateurs: <b>Papa N. Dieye</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels types de structuration et de gouvernance des OIP pour faire face aux différentes fonctions avec le retrait de l'état?</li> <li>• Quelles sont les dispositifs pris par les OIP pour assure une représentativité entre collègues et une subsidiarité sur les fonctions</li> <li>• Comment assurer l'autonomie de financement des OIP pour faire face a leurs différentes fonctions ?</li> <li>• Quel s dispositifs réglementaires et institutionnels pour rendre fonctionnelles les OIP ?</li> </ul> <p><b>Groupe de travail 6 : <u>Rôles des OIP dans l'essor des marchés régionaux</u></b> Facilitateur : [A confirmer]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles stratégies/démarches sont mise au point par les OIP pour s'insérer dans des marchés régionaux</li> <li>• Quels obstacles entravent l'échange agricole entre pays ? comment y remédier ?</li> <li>• Quels mesures à prendre, pour lever les obstacles et soutenir des échanges régionaux plus élargis ; et quels rôles spécifiques pour les OIP,</li> <li>• Quel rôle pour les OIP a harmoniser les normes de produits ; faciliter paiements.. etc.</li> <li>• Quels rôles pour les OIP pour influencer sur les politiques commerciales (quotas/t tarifs)</li> </ul>
1:00 – 2 :30	<b>Déjeuner offert</b>
2:30 – 4 :30	<p><b>Session 9:</b> Restitution des groupes 4, 5, et 6 (20 minutes présentation + 20 minutes discussion pour chaque groupe) Discussion Générale</p>
4:30 – 5 :00	<b>Pause café</b>
5 :00 -6 :00	<p><b>Session 10 (clôture): Lecture des actes de l'atelier: recommandations ; Leçons retenues ; suivi.</b> <b>Panel</b> (À confirmer) Discussion Générale</p>
6 :00	<b>Clôture de l'atelier</b>

## 6.1 - DEROULEMENT DE L'ATELIER REGIONAL

La séance d'ouverture a été présidée par Mr. Aziz ELBEHRI, l'Economiste Principal de la Division du Commerce International de la FAO (Rome) pour les régions de l'Afrique Central et de l'Ouest dans le projet (GCP/INT/045/EC).

Les mots de bienvenue ont été dits d'une part par Mr. C. GUEYE, l'Assistant au Représentant de la FAO au Sénégal, qui a rappelé aux participants le rôle de la FAO dans le cadre du Programme Tout - ACP ainsi que les principaux objectifs de l'atelier et d'autre part par Mr Diop Assane Masson, le Représentant du Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture du Sénégal, qui à son tour a souhaité la bienvenue en terre Sénégalaise aux participants et aux organisateurs ainsi qu'à l'Union Européenne. Il a pris l'occasion de saluer cette initiative entreprise par la FAO sur les interprofessions depuis l'atelier de démarrage et la mission de suivi par la division du commerce et des marchés de la FAO en insistant sur l'approche filière et la nécessité d'une démarche solidaire car dit-il « il ne s'agit pas seulement de produire mais de commercialiser tout en conformant aux exigences des consommateurs. ». M Diop Assane Masson a terminé son discours en exprimant la profonde gratitude à la FAO au nom du Ministre de l'Agriculture et de la Pisciculture.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux de l'atelier se sont déroulés en séances plénières et en séances parallèles.

La journée du 21 a été consacrée à 4 sessions de travaux en plénière.

### **Session 1 : Objectif de l'atelier – Politique et support institutionnel des filières : Evolution du rôle de l'Etat vers le renforcement des structures de marché**

la première communication a été faite par Mr AZIZ ELBHERI du projet Tout ACP et a concerné le projet TOUT - ACP, son contexte, ses missions, ses objectifs, son public cible, les pays concernés, les produits concernés et ses résultats attendus ; Il a ensuite donné les objectifs de l'atelier.

La deuxième communication a été faite par Mr Papa N. DIEYE, consultant pour le dit atelier et a porté sur l'évolution des interventions Etatiques dans l'organisation et le fonctionnement des filières agricoles en Afrique de l'ouest, depuis les indépendances à nos jours ; Cette communication a situé le contexte d'émergence des interprofessions dans les filières agricoles et la dynamique de leur fonctionnement. Il a souligné l'importance des interprofessions mais aussi des cadres de concertation entre Etat – OP - OIP dans les domaines de la gestion de l'offre, la gestion des marchés, et le pilotage du secteur. D'autres nouveaux enjeux à prendre en charge concernent la structuration des marchés régionaux et rôle des grands acteurs ; spécifiquement dans le processus de construction des espaces économique (UEMOA, CEDEAO).

### **Session 2 Filières et oléagineux à la recherche d'une interprofession – le cas du maïs et du sésame au Burkina Faso**

Dans cette deuxième session, les communications ont porté sur la restitution des résultats de la Table ronde de Ouagadougou tenue du 15 au 18 Juin 2009 à Ouagadougou au Burkina Faso. Ces communications ont porté sur la situation de la production du maïs et du sésame au Burkina, les contraintes identifiées lors des tables rondes, les solutions proposées pour les lever et pour la mise en place de structures interprofessionnelles dans les deux filières. Ces deux communications ont été faites respectivement par Mr ZOMA Jean baptiste, Consultant pour le dit atelier et Mr SOME François de Sales, acteur de la filière sésame du Burkina.



### **Session 3 : Filières céréales prioritaires mais sous-exploitées au Mali – Quel rôle une OP/OIP peut jouer dans la réalisation de leur potentiel – cas du riz et du mil/sorgho**

Comme précédemment, la session 3 a été consacrée aux communications faites par Mr Ibrahima COULIBALY du CNOP et Mr FALERY BOLY du Mali. Elles ont concerné la restitution des tables rondes sur le Sorgho/Mil et le riz tenues à Bamako du 6 au 9 Juillet 2009. Les communications ont permis aux participants d'appréhender l'état des lieux de la production de ces trois céréales au Mali, les contraintes qui freinent leur développement et l'état organisationnel des dites filières en matière interprofessionnelle.

### **Session 4 : Cas des filières avec des OIP fonctionnelles – Quelles leçons peut-on tirer de leurs expériences ?**

Enfin, deux communications ont clôturé cette première journée. Elles ont concerné la présentation d'interprofessions fonctionnelles dans la sous région (au Sénégal et au Niger). Ces communications ont fait le parallèle entre les déterminants d'interprofessions fonctionnelles et à succès (Cas de la Tomate au Sénégal ou de ORO/AOC pour les Oignons au Niger) avec d'autres interprofessions fonctionnant avec des difficultés.

Toutes ces communications ont eu le mérite de présenter le contexte dans lequel se tient l'atelier au niveau des filières céréalières en matière de structuration et de fonctionnement. Elles avaient pour but de mettre en conditions optimales les participants pour aborder les deux jours suivants les travaux de groupe sur les thématiques en lien direct avec les résultats attendus de l'atelier.

La journée du 22 juillet et une partie de la journée de 23 ont été consacrées aux sessions parallèles. Les sessions parallèles étaient focalisées sur les travaux de groupes. En effet, 6 groupes de travaux ont été composés, correspondant à 6 thèmes différents, principalement sur les fonctions des OIP- éléments, modalités et recommandations. Ces exposés ont été présentés par des thématiques que nous détaillerons point par point dans la suite du rapport.

#### **Groupe N° 1 – Thème : systèmes d'information nécessaire aux besoins des filières**

Le groupe 1 a traité les questions suivantes :

- Types d'information : prix, quantité, qualité/normes, contrats, statistiques sur marchés...
- Systèmes de dissémination : SIMS, Internet, observatoires, bourses, radio, autres...
- Limitations et avantages des approches : langues, rapidité de dissémination, utilité ...
- Rôle des nouvelles technologies ; Internet, téléphone mobiles, SMS, etc.
- Qui doit s'en charger : OP/OIP, agences étatiques/prives, fournisseurs d'intrants, etc.

#### **Groupe N°2 – Thème : Accès au financement ou comment financer les opérations des filières**

Le groupe 2 a réfléchi sur les questions suivantes :

- Types d'accès au crédit : énumération des opérations qui reçoivent ou qui sont exclus du crédit
- Caractéristiques des activités au sein des filières les mettant à haut risque et donc ne pouvant accéder au crédit
- Exemples d'approches utilisés à succès pour contourner la contrainte crédit (micro - finance, mutuelles, crédit/warrantage) ; expériences dans la sous-région ou ailleurs

- Y- a - t - il des solutions ou suggestions ou d'autre formules à proposer qui soit adaptables aux filières céréales dans la sous-région
- Quel rôle peut jouer une OIP dans ces solutions/formules pour lever la contrainte crédit

### **Groupe N°3 –Thème : Régulation de la filière, normes / qualité, et contractualisation**

Le groupe 3 a répondu aux questions suivantes :

- Quels rôles peut jouer une OIP dans l'élaboration des normes de qualités au sein de la filière ?
- Quels moyens ou modalités peuvent être appliqués par (ou avec l'appui d') une OIP pour inciter les producteurs de céréales à respecter les normes de qualité requises par les acheteurs (transformateurs, commerçants, exportateurs) ?
- Quels sont les modalités/approches à suivre par une OIP pour renforcer des contrats entre acteurs de la filière ?
- Y a-t-il un rôle pour une OIP à définir et ou mettre en application des réglementations régissant les activités des transformateurs, commerçants, exportateurs et importateurs ?

### **Groupe N°4 – Thème : OIP- rôle et influence sur les politiques**

Le groupe 4 a apporté des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les politiques actuelles pour le développement des filières céréales ?
- Comment sont elles mises en application ? Y a-t-il un co-pilotage Etat - privé (OIP)
- Expériences en cogestion des marchés par les agences étatiques et OIP
- Quels types de relations entre les OIP, les structures étatiques, et le secteur privé ?
- Que rôles peut jouer les OP/OIP à assister dans l'élaboration les politiques nationales ?

### **Groupe N°5 –Thème : OIP- Structure interne des OIP; gouvernance, autofinancement**

Le groupe 5 s'est penché sur les questions suivantes :

- Quels types de structuration et de gouvernance des OIP pour faire face aux différentes fonctions avec le retrait de l'état?
- Quelles sont les dispositifs pris par les OIP pour assure une représentativité entre collèges et une subsidiarité sur les fonctions
- Comment assurer l'autonomie de financement des OIP pour faire face à leurs différentes fonctions ?
- Quel s dispositifs réglementaires et institutionnels pour rendre fonctionnelles les OIP ?

### **Groupe N°6 –Thème : Rôles des OIP dans l'essor des marchés régionaux**

Enfin le groupe 6 a discuté sur les points suivants :

- Quelles stratégies/démarches sont mise au point par les OIP pour s'insérer dans des marchés régionaux
- Quels obstacles entravent l'échange agricole entre pays ? Comment y remédier ?
- Quelles mesures à prendre, pour lever les obstacles et soutenir des échanges régionaux plus élargis ; et quels rôles spécifiques pour les OIP,
- Quel rôle pour les OIP à harmoniser les normes de produits ; faciliter paiements... etc.
- Quels rôles pour les OIP pour influencer sur les politiques commerciales (quotas/t tarifs)

Pour chacune de ces thématiques, un bureau de séance comprenant un président un rapporteur et un facilitateur a été constitué. Après les exposés de chaque groupe, 20 minutes ont été consacrées pour les débats entre participants.

L'adoption des différentes recommandations et leçons retenues, faites par les différentes commissions en séance plénière a été suivie de la cérémonie de clôture de l'atelier.

## 6.2 - SESSION DE CLÔTURE DE L'ATELIER

Au terme de l'atelier régional sur le rôle des OIP dans le développement des filières céréales dans l'Afrique de l'Ouest, il revient à Mr A. ELBEHRI de remercier d'abord tous les participants avant de procéder à un résumé sommaire des discussions et délibérations soumises durant les 3 jours, en rappelant les problématiques qui ont fait le but de l'atelier, en l'occurrence les questions abordées par les 6 groupes de travail. Les discussions se sont basées sur le riz, le maïs et le sésame par rapport à leurs positions de stratégie de rente ; et le mil et le sorgho pour leurs soutiens stratégiques social. Pour tous produits dont on parle de commercialisation, il faut les traiter selon leurs valeurs économique et sociale. Par conséquent le rôle de l'OIP comme un impératif a été accepté par tous et s'articule sur 3 axes de stratégie de développement: la diversification des filières (épuisement des cultures de rente), la professionnalisation des institutions qui est la philosophie de l'atelier et le renforcement du commerce régional. Dans son allocution Mr A. ELBEHRI a réitéré une fois de plus que dans le cadre du Programme AAACP, la FAO joue un rôle de support technique aux initiatives des différents acteurs.

Ensuite, l'occasion a été donnée à certains participants pour exprimer leur grande satisfaction sur la tenue de cet atelier. Tour à tour, ils sont tous approuvé et féliciter les conclusions des deux tables rondes et de l'atelier. Ces rencontres, s'inscrivant dans un cadre formel ouvrent une porte aux initiatives futures d'une part et à la continuation du dialogue d'autre part.

L'atelier a fourni une occasion de confirmer les contraintes et de préciser les options possibles pour le développement des filières. Les participants ont surtout souligné le rôle important de l'Etat dans l'émergence des OIP. Cependant ils estiment qu'il aurait fallu peut être faire un groupe spécifique sur le rôle de l'Etat. Même si ce n'est pas l'acteur principal, l'Etat joue un rôle moteur pour ces pays et doit être le premier investisseur (valorisation des fonds de développement agricole). Pour faire le point des filières agricoles, la volonté politique est nécessairement au premier rang ; ensuite au deuxième rang viennent les acteurs qui doivent s'efforcer de mettre en place des actions bien ciblées pour stimuler les filières. L'état doit ainsi fournir un environnement favorable au secteur privé; car ce dernier ne s'investit que quand les institutions impliquées fonctionnent sans défaut.

Il faut signaler aussi que sur les questions de financement, les réflexions sont restées sans suite, il n'y a pas eu de propositions concrètes à ce sujet.

Une suggestion très intéressante sur ce rapport final était de faire à ce que la diffusion soit faite le plus tôt possible notamment les conclusions et recommandations de l'atelier doivent arrivées dans les ministères concernées ; et aussi voir dans la mesure du possible si les conclusions peuvent être traduites en langues locales et diffusées d'une manière appropriée (exemple : radio) au communautés ruraux qui constituent la plus grande parties des acteurs concernés.



### 6.3 - TRAVAUX DE COMMISSION

#### THEME : N°1

**Systeme d'information nécessaire aux besoins des filières céréalières**

<b>PRENOMS &amp; NOM</b>	<b>PAYS</b>
Idrissa Wade ( Facilitateur)	SENEGAL
Oumar Samba Ndiaye	SENEGAL
Ibrahima Coulibaly	MALI
Mohamed Haidara	MALI
Falery Boli	MALI
Kaboré Etienne	BURKINA FASO
Ibrahim Mouaoudou,	NIGER
M. ASOGBA Etienne	BENIN



Le groupe 1 a souligné qu'une OIP est à la fois source et bénéficiaire d'information; ensuite il a fait les propositions suivantes pour l'amélioration des systèmes d'information sur le marché dans le cadre interprofessionnelle:

- Une meilleure organisation des producteurs et des OP et leur adaptation aux exigences du marché ;
- Une meilleure collaboration entre les opérateurs (producteurs, OP, commerçants...) et les institutions de collecte et de diffusion des informations des marchés ;
- Mettre en place un volet de veille commerciale au sein des SIM ;
- Renforcer les capacités techniques et financières des SIM de façon à ce qu'ils puissent corriger les insuffisances évoquées ;
- Former une grande synergie entre les différents SIM de la sous région par la mise en place d'un réseau ;
- Renforcement des bourses régionales sur les produits de base ;
- Tendre vers une harmonisation des informations statistiques au sein d'un même pays ; et enfin
- Rattacher les SIM aux agences de régulation des pays qui en disposent et inciter la création de ces agences dans les pays où elles n'existent pas.

NB : La synthèse sur ce thème sera complétée par le rapport de Mr Idrissa WADE





## 6.4 - TRAVAUX DE COMMISSION

### THEME : N°2

Accès au crédit ou comment financer les opérations des filières

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Pays</b>
Catherine GUIRKINGER (facilitateur)	BELGIQUE
Joel TEYSSIER (facilitateur)	FRANCE
Assane Masson DIOP	SENEGAL
Amadou WAIGALO	MALI
Yacouba COULIBALY	MALI
Soumaila SANOU	BURKINA FASO
Nebnoma SAWADOGO	BURKINA FASO
Moussa Joseph DAGANO	BURKINA FASO
Emmanuel SEKONGO	CÔTE D'IVOIRE



A l'issue des débats, le groupe 2 pendant sa présentation a soulevé les contraintes de financement. Les principales contraintes au niveau de l'offre sont le manque de garanties, les aléas de production, le manque de ressources, les problèmes de solvabilité, les coûts de transaction et l'insuffisance de plans d'affaires. Au niveau de la demande les contraintes comprennent les risques, le coût du crédit et le suivi du plan d'activité non assuré.

Les rôles des OIP dans ce domaine sont les suivants :

- Garantie : sous forme de stock physique (warrantage), contractualisation, caution solidaire
- Diminution des coûts de transaction (groupage des produits...)
- Information / sensibilisation des membres
- Collecte, traitement et diffusion information commerciale
- Renforcement des capacités
- Lobbying, plaidoyer auprès de l'Etat, Institutions de Finance...
- Cadre réglementaire.

La synthèse sur ce thème est présentée par les deux facilitateurs du groupe: **Catherine GUIRKINGER** (Consultante) et **Joël TEYSSIER** (Consultant).

### **Compte rendu de Catherine**

Cette synthèse s'organise en cinq sections. Les trois premières sections résument les discussions conduites au cours de la matinée du 22/07/009, dans l'ordre des thèmes abordés au cours de la session du groupe de travail:

- 1) Énumération et classification des contraintes de financement (crédit et épargne) rencontrées au sein de la filière
- 2) Description de solutions originales vécues ou connues par les représentants des filières
- 3) Identification des rôles que peuvent jouer une interprofession ou des organisations professionnelles pour surmonter les contraintes de financement

La quatrième section reprend les discussions de l'après-midi, conduites au cours des séances plénières de restitution et de table ronde. Finalement, la dernière section conclue et propose quelques recommandations

#### **1) Les contraintes de financement des maillons de la filière**

De multiples raisons expliquent les problèmes de financement des différentes familles professionnelles des filières céréalières. Afin de structurer la discussion, nous avons séparé les contraintes qui pèsent sur l'offre et les contraintes qui pèsent sur la demande de produits de financement. Les raisons suivantes ont été invoquées pour expliquer les problèmes d'accès au crédit (contraintes sur l'offre):

- Manque de garanties : Ce problème concerne essentiellement les producteurs. Les entreprises urbaines utilisent typiquement leurs propriétés foncières pour garantir leurs crédits. Les agriculteurs n'ont pas de titre foncier pour leurs terres et ceci limite leur accès au crédit. En effet, si les prêteurs n'ont pas de moyens efficaces pour inciter les emprunteurs à rembourser leurs prêts, ils préfèrent renoncer à accorder des crédits.
- Risques liés à la production agricole : Ce problème concerne évidemment directement les producteurs mais aussi les autres maillons de la filière dont l'activité dépend directement des résultats des campagnes agricoles. Les rendements céréalières dans la sous-région sont hautement variables et les prix auxquels les produits sont échangés sur le marché connaissent d'importantes fluctuations. En conséquence le financement

des activités liées à la production agricole est lui-même risqué et les institutions financières hésitent à investir dans l'agriculture. Ce point a été mentionné à de nombreuses reprises au cours de la matinée.

- Manque de ressource : Les institutions financières peuvent elles-mêmes avoir des ressources limitées et donc renoncer à financer les activités des maillons de la filière. Ce point a été contredit par certains intervenants qui ont mentionné au contraire l'abondance de capitaux dans certaines banques qui ne « savent pas où les placer ».
- Coûts de transaction : Les agriculteurs, tout comme la plupart des intermédiaires des filières céréalières, ont souvent besoin de petits montants qui ne permettent pas aux institutions financières de couvrir les importants frais fixes liés aux activités de prêt en zone rurale.
- Distance physique : les acteurs des filières sont souvent loin des institutions financières et dispersés dans l'espace, ce qui augmente le coût de collecte d'information et de contrôle de l'utilisation des fonds prêtés pour les prêteurs potentiels.
- Insuffisance des plans d'affaire : les emprunteurs potentiels sont souvent incapables de fournir un plan d'investissement bien articulé qui permettrait aux prêteurs d'évaluer clairement leurs besoins et leur capacité de remboursement.

A ces contraintes qui limitent l'offre de crédit pour les acteurs de la filière s'ajoutent des contraintes au niveau de la demande. En effet, même lorsque des institutions financières sont disposées à accorder des prêts pour la production, le transport ou la transformation des céréales, les acteurs de la filière peuvent renoncer à emprunter bien qu'ils aient des investissements nécessitant un crédit. Les raisons suivantes peuvent expliquer ce comportement :

- Coût du crédit : les crédits disponibles pour financer des activités agricoles sont souvent chers.
- Risques : les aléas liés aux activités agricoles peuvent décourager les investissements nécessitant des crédits lorsque les conséquences du non remboursement du prêt (saisie de garantie, refinancement onéreux etc...) sont difficiles à supporter pour les emprunteurs.
- Distance physique : L'éloignement des institutions peut décourager des emprunteurs potentiels. Les intermédiaires tels les négociants de céréales ont souvent des besoins immédiats de liquidité et ne sont pas intéressés par des prêts qui nécessitent des déplacements hors de leur zone d'activité.

Après avoir discuté de ces problèmes sur le marché du crédit, nous avons orienté la discussion vers les produits d'épargne. En effet, les institutions de micro finance de la zone font souvent face à une demande forte pour des produits d'épargne<sup>1</sup>. Les intervenants ont confirmé que le financement des activités de la filière passe souvent par la mobilisation de fonds épargnés et les acteurs bénéficieraient d'une amélioration de l'offre de produits d'épargne. L'exemple des négociants de céréales a été mentionné une seconde fois. Ceux-ci ont des besoins de liquidité immédiats au moment de l'achat des céréales aux producteurs et ont donc besoin d'une épargne très liquide or le retrait de fonds requiert souvent des démarches administratives prohibitives. Les intervenants ont également cité le coût élevé de l'épargne comme une contrainte supplémentaire.

---

<sup>1</sup> Et ceci en dépit du fait que les produits d'épargne proposés soient souvent à taux d'intérêt négatif, les clients paient pour déposer leur argent dans l'institution.

## 2) Expériences originales de financements au sein des filières

Cette partie reprend les expériences décrites oralement par différents intervenants au cours de la session de travail<sup>2</sup>.

1. Crédit intrant au Burkina Faso : L'interprofession (CICB) s'est mobilisée pour faciliter à la fois le financement de la production de maïs (et aussi de mil, sorgho et niébé) et l'accès aux intrants pour ces céréales. Un système de crédit garanti par des céréales stockées dans les villages a été mis en place. Ce sont les organisations paysannes qui gèrent des espaces de stockage où les agriculteurs peuvent déposer les sacs de céréales qui servent de garantie pour des crédits d'intrants. L'interprofession elle-même gère les prêts et la distribution des intrants. Cependant une institution financière devrait être associée au projet dans un futur proche et chaque producteur devrait alors avoir un compte en banque au sein de cette institution. Ce mode de financement original de la production concerne aujourd'hui environ 7000 agriculteurs.
2. Prêt de groupe et contrat tripartite au Burkina Faso : L'interprofession a également facilité la mise en place de prêts de groupe pour la production de maïs via un accord entre des organisations paysannes (OP), une institution financière (IF) et un transformateur. Le maïs livré par l'OP au transformateur sert de garantie au prêt accordé par l'IF. Un contrat formel est signé par les trois parties en présence. L'organisation interprofessionnelle intervient dans la sélection des organisations paysannes. Un intervenant a signalé que ce même modèle a été développé au Sénégal pour faciliter le financement du mil.
3. Warrantage au Mali : L'organisation interprofessionnelle de la filière rizicole au Mali est intervenue dans la mise en place de crédit de type « warrantage ». Une institution financière accorde des prêts de campagne à des organisations paysannes qui déposent une partie de la récolte comme garantie dans un magasin. Le stock de riz est vendu en période de prix haut « au plus offrant », c'est-à-dire que le commerçant de la zone qui propose le meilleur prix pour l'ensemble du stock est choisi. Ce commerçant est identifié au moment de la récolte. Pour l'instant deux organisations paysannes sont impliquées dans ce système.
4. Financement des activités d'étuvage au Burkina Faso : Le CICB a également facilité la mise en place d'un système de financement original des activités d'étuvage du riz par des femmes. Une institution financière aide ces « femmes étuveuses » à acheter le riz au moment de la récolte en octroyant un prêt bien particulier, garanti par le riz lui-même. L'IF paie les producteurs directement pour leur production (l'argent ne transite pas par les femmes), le riz est stocké dans un magasin et vendu une fois étuvé. L'argent de la vente permet aux femmes de rembourser l'institution financière.

Ces quatre exemples concernent des systèmes qui permettent de surmonter principalement les problèmes de manque de garantie en permettant aux producteurs, ou aux « femmes étuveuses », de déposer des céréales en guise de caution. Comme les institutions financières ne peuvent pas gérer directement ce type de garantie physique, un autre acteur est impliqué, sous la forme d'un magasin géré par les organisations paysannes dans les exemples un, trois

---

<sup>2</sup> La description faite ici se base uniquement sur les faits rapportés par les intervenants mais il a été demandé à ceux qui connaissent le mieux ces expériences de rédiger une note détaillant le fonctionnement des crédits.

et quatre ou d'un transformateur dans le deuxième exemple. Dans ces différents cas l'interprofession est intervenue pour mettre en relation les différents acteurs, pour faciliter la création de magasins, pour se charger de l'écriture des contrats ou encore pour servir de caution morale auprès des institutions financières.

Il est intéressant de noter que seul le dernier exemple concerne le financement d'activités en aval de la production. Bien que les intervenants s'accordaient à dire que les problèmes de financement ne concernent pas uniquement les producteurs, les discussions revenaient toujours sur les difficultés des producteurs.<sup>3</sup>

### 3) Rôles des organisations interprofessionnelles

Suite à la présentation des exemples rapportés ci-dessus, la discussion s'est orientée vers une synthèse des rôles que jouent ou devraient jouer les organisations interprofessionnelles pour faciliter le financement des différents acteurs de la filière. Etant données les fortes contraintes qui pèsent sur les acteurs de la filière et puisqu'il est difficile d'influencer directement les institutions financières privées, la question principale qui est posée est : Comment les OIP peuvent elles faciliter l'émergence de modes de financement alternatifs ? Les intervenants ont mentionnés plusieurs rôles pour les OIP qui sont repris et détaillés ci-dessous.

- *Garanties* : le premier rôle mentionné est celui d'aider les acteurs à surmonter les problèmes de manque de garanties. Les OIP peuvent faciliter l'utilisation de garanties physiques alternatives tels les céréales mais elles peuvent également servir de caution morale (ce qu'elles font par exemple en identifiant les organisations paysannes « fiables » dans l'exemple 2).
- *Contractualisation* : l'existence d'un contrat formel entre les différentes parties impliquées dans la gestion d'un crédit est essentielle pour que l'institution financière ait confiance et soit prête à s'engager. Les contrats simples utilisés pour les crédits classiques garantis par l'hypothèque d'un bien foncier ne sont pas adaptés aux financements alternatifs dont il a été question. Une OIP peut se charger de la formalisation d'un contrat adapté.
- *Diminution des coûts de transaction pour les IF* : L'interprofession peut faciliter le regroupement des productions (cas du warrantage), ce qui permet aux IF de diminuer les coûts de gestion de prêts individuels.
- *Collecte, traitement et diffusion d'information* : les OIP peuvent mettre en confiance des investisseurs potentiels en milieu rural en leur prodiguant des informations pertinentes sur la qualité et les quantités de céréales produites dans les zones ciblées.
- *Renforcement des capacités à utiliser des outils de gestion* : l'incapacité d'un emprunteur potentiel à fournir un plan précis de son projet d'investissement constitue un obstacle à son accès au crédit. Ceci concerne surtout les transformateurs qui

---

<sup>3</sup> Un point qui n'est pas directement lié aux contraintes de financement a suscité des débats passionnés et mérite donc d'être rapporté, il s'agit de l'approvisionnement des producteurs en semences de qualité. Il semble que notamment dans le cas du riz, du maïs et du niébé les agriculteurs aient du mal à se procurer des semences de bonne qualité. Les raisons invoquées sont que ces semences sont peu disponibles, qu'elles sont chères et que les producteurs ont peu de liquidité en début de campagne lorsqu'il faut les acheter. L'interprofession burkinabé (CICB) forme des producteurs semenciers et cherche à faciliter l'implantation de magasins de semences en zone rurale. Au Mali de grands producteurs de riz se sont mis à produire des semences mais rencontrent des problèmes majeurs pour leur certification.

voudraient moderniser leurs procédés mais doivent pour cela acquérir du matériel. Les OIP peuvent organiser des formations en gestion pour pallier cette difficulté.

- Sensibilisation des emprunteurs à l'importance du remboursement des prêts : Les OIP peuvent influencer les emprunteurs et faciliter la « bonne conduite » simplement en sensibilisant les acteurs sur l'importance de rembourser ses crédits.
- Lobbying, plaidoyer : les OIP peuvent relayer les difficultés des acteurs de la filière auprès des gouvernements ou des organisations internationales et peuvent notamment attirer l'attention sur les problèmes de financement et faciliter les interventions dans ce domaine.

#### 4) Réflexions complémentaires soulevées par la discussion plénière

Au cours des sessions plénières la question des titres fonciers a suscité un débat animé. Certains se sont dit partisans d'un processus de titrisation qui permettrait l'utilisation des terres agricoles comme garanties de prêts hypothécaires alors que d'autres ont mentionné les risques d'un tel processus pour les pauvres. Sans la protection des droits collectifs sur la terre ces derniers craignent que les agriculteurs perdent leur unique moyen de subsistance en vendant leur terre dans un moment de détresse. D'autres ont mentionné le processus d'accaparement des terres productives par des entreprises multinationales qui serait facilité par une titrisation.

Plusieurs intervenants se sont accordés à dire que le manque de ressources des institutions financières n'est pas un problème majeur dans la sous-région, au contraire il existe de nombreuses institutions en « sur-liquidité. » Les filières céréalières ne parviennent pas à mobiliser ces fonds notamment parce que la majorité des agriculteurs produisent essentiellement pour leur subsistance alors que l'intervention des IF suppose une production commerciale. Le manque d'équipement de base des producteurs explique en partie cette situation.

Certains intervenants ont demandé à ce que l'Etat soit mis au centre du débat. Ils ont rappelé que les productions commerciales telles l'arachide, le coton ou le cacao ont été développées grâce à l'implication directe de l'Etat dans le financement des filières. L'Etat devraient selon eux financer les filières céréalières « pendant une période ».

Les intervenants avaient des avis divergents sur le rôle des fonds de garanties agricoles mis en place par les Etats et supposés faciliter l'implication des institutions financières dans le financement de l'agriculture. Certains y voient un moyen efficace de pallier l'effet dissuasif des aléas de la production agricole pour les institutions financières. D'autres regrettent le manque de transparence dans la gestion de ces fonds de garantie dans certains pays.

#### 5) Conclusions et recommandations sur le thème N°2

Les discussions autour du thème du financement des opérations des filières ont été animées et fructueuses. Il est intéressant de noter que le sujet a été mentionné à plusieurs reprises au cours des séances plénières de l'après-midi, même lorsque les discussions devaient concerner les thèmes des autres groupes de travail.

Même si il a été fait mention des difficultés de financement de certains transformateurs qui ont de ce fait du mal à moderniser leurs opérations et à augmenter l'échelle de leurs activités, les discussions se sont surtout concentrées sur le premier maillon de la filière, la production. Les deux freins à l'accès au crédit qui ont été le plus souvent cités sont le manque de garantie des producteurs et les risques liés à la production agricole qui découragent les investissements des institutions financières en zone rurale.



Bien que le thème du risque et de ses conséquences néfastes sur l'accès au crédit a été mentionné à plusieurs reprises, il n'a pas été fait mention de solutions envisageables ou de rôles pour les organisations interprofessionnelles dans ce domaine (mis à part lors de la brève discussion sur les fonds de garantie). Les programmes de micro assurance liés à des crédits agricoles se multiplient dans les pays en voie de développement et il serait intéressant de considérer des interventions de ce type dans les filières céréalières. L'un des inconvénients notoires du système de warrantage par exemple est qu'il « parie » sur la montée des cours des céréales entre deux récoltes et que parfois cette fluctuation annuelle est perturbée. Si un produit d'assurance était disponible pour les institutions financières ou les agriculteurs, le système pourrait probablement être amélioré.

Plusieurs expériences intéressantes de financement des activités de la filière impliquant les organisations interprofessionnelles ont été rapportées et méritent d'être analysées plus en détail pour être éventuellement reproduites et encouragées. Dans tous les exemples rapportés les céréales elles-mêmes servent de garantie pour des prêts octroyés soit à des producteurs soit à des transformateurs. Dans la plupart des cas, une institution financière est impliquée et un contrat formel définit les conditions précises des accords. Dans ces expériences, l'interprofession a facilité la rencontre des acteurs et la rédaction du contrat et, dans un cas, elle est directement impliquée dans la gestion des prêts. Ces exemples révèlent que les organisations interprofessionnelles jouent un véritable rôle dans l'émergence de solutions originales aux problèmes de financement<sup>4</sup>.

Pour permettre la capitalisation de ces expériences et encourager les organisations interprofessionnelles des pays de la zone à servir de catalyseur à l'émergence de modes de financement similaires, il faudrait disposer d'analyses détaillées de ces systèmes de prêts.<sup>5</sup> Quels sont les termes exacts des contrats ? Quels sont les bénéficiaires des prêts ? Lorsque des groupes de producteurs / transformateurs sont impliqués s'agit-il d'organisations préexistantes ? Quelles sont les caractéristiques de ces organisations ? Quels rôles a précisément joué l'interprofession ? Dans quelles conditions seraient nécessaires au succès d'un programme similaires dans une autre zone ? Il serait utile de conduire des évaluations fiables de l'impact de ces programmes existants sur les bénéficiaires et indispensable d'envisager une évaluation d'impact sérieuse si de nouvelles expériences se mettent en place (l'évaluation est beaucoup plus facile et fiable si elle est prévue et organisée en même temps que le programme). Il semble qu'il y ait réellement une demande pour ce type de modèle de financement des activités des filières céréalières et un véritable rôle à jouer pour les organisations interprofessionnelles, surtout lorsque différents maillons de la filière sont impliqués (agriculteurs et intermédiaires, ou agriculteurs et transformateurs). Il est toutefois indispensable, avant d'encourager l'implication des interprofessions dans ce type d'activité, d'analyser en profondeur les expériences en cours et de comprendre leurs succès et difficultés. La FAO dans le cadre du projet tous ACP pourrait probablement intervenir à ce niveau.

---

<sup>4</sup> Il faut remarquer que trois des quatre expériences rapportées impliquent le Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina Faso.

<sup>5</sup> Il existe très peu de littérature sur ce type de modes de financement. A ma connaissance, le warrantage (inventory crédit), pourtant relativement répandu dans des pays comme le Niger, n'a par exemple fait l'objet d'aucune publication dans un journal international en économie.



## **Compte rendu de Joël TEYSSIER**

Le groupe a orienté ses réflexions autour de trois axes :

- Identification des contraintes « classiques » de financement pour les opérateurs des filières céréalières
- Description d'expériences par les participants
- Réflexions sur les rôles que jouent ou peuvent jouer les OIP dans le domaine du financement des filières

En début de séance, les participants se sont brièvement présentés.

Le Centre Faranfasiso (Mali) donne des services directs d'appui à 11 000 producteurs agricoles : en comptabilité / gestion, juridique, alphabétisation, appui aux groupes d'exploitants familiaux, appui aux groupements de femmes...

Le Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) a été créé en 1992 ; il rassemble 16 familles d'acteurs de la filière arachidière au Sénégal.

Le Comité interprofessionnel des filières et niébé du Burkina (CICB) a été créé en 2003. Il rassemble des représentants de producteurs, de commerçants, de transporteurs, de transformateurs, et de distributeurs d'intrants et de matériel agricole.

### **Contraintes de financement des filières céréalières :**

Catherine Guirkinger (FUNDP, Bruxelles) a tout d'abord présenté les grands types de contraintes sur le crédit. Celles-ci ont été discutées et complétées par les participants.

Plusieurs contraintes pèsent sur l'accès au crédit (sur l'offre de crédit) :

- Manque de garanties (principalement pour les producteurs agricoles)
- Risques liés à la production agricole (aléas de productions) et à l'organisation de l'activité productive : les activités des opérateurs des filières céréalières sont étroitement liées aux résultats des campagnes agricoles (rendements variables, prix très fluctuants...); ceci amène les institutions financières à limiter leurs investissements dans l'agriculture.
- Faible surface des institutions financières : les banques sont souvent limitées en ressources.
- Coûts de transaction : les producteurs (en particulier) ont souvent besoin de petits prêts, ce qui augmente les coûts de transaction pour les institutions financières.
- Distances physiques : les opérateurs des filières sont souvent éloignés des institutions financières.
- Absence de plans d'affaires : les producteurs ont des difficultés pour dresser un plan d'investissement permettant aux banquiers d'évaluer leurs besoins, leur capacité de remboursement et les risques encourus (absence de compte prévisionnel valable)
- Activités peu rentables : les activités agricoles sont souvent jugées comme peu rentables par les institutions financières
- Manque d'information

A cela s'ajoutent des contraintes au niveau de la demande (au niveau des emprunteurs) :

- Coût du crédit : les taux d'intérêt sont jugés trop élevés.
- Types de crédit non adaptés : les formes de crédit proposées sont souvent peu adaptées aux besoins des opérateurs des filières (montants proposés, durée et échéancier...)
- Risque de non remboursement / faible visibilité

- Distance physique : les institutions financières sont souvent trop éloignées des opérateurs des filières.

Pour l'épargne, il existe des difficultés à épargner (faible rentabilité des activités) et des difficultés à mobiliser l'épargne (faiblesse des revenus, pressions sociales).

### **Présentation d'expériences :**

Les participants ont brièvement décrit quelques expériences de financement des filières céréalières.

#### **Crédit pour les engrais au Burkina Faso (expérience du CICB) :**

Le CICB a réfléchi et mis en place un type de crédit adapté pour financer la production de maïs, de mil, de sorgho et de niébé (accès aux engrais). La garantie du crédit s'effectue en nature. Pendant la période de récolte, les producteurs déposent 10 sacs par hectare au niveau de l'OP ; ce stock sert de garantie pour des crédits intrants. Les magasins de stockage sont gérés par les organisations de producteurs. Le CICB gère les prêts et la distribution des engrais (4 sacs d'engrais par hectare). Le stock est ensuite vendu et l'argent de la vente restant après remboursement du prêt est conservé sur un compte bancaire, afin de créer un fonds de garantie permettant à terme aux OP d'associer directement les institutions financières. Ce système de crédit concerne aujourd'hui environ 7000 producteurs.

#### **Contrat tripartite au Burkina Faso (expérience du CICB) :**

Une autre expérience de crédit a été développée par le CICB. Il s'agit d'un contrat tripartite entre transformateur, producteurs et banque, dans la filière maïs. Les transformateurs s'engagent sur une quantité de maïs à acheter, les producteurs (via l'OP) s'engagent sur une quantité de maïs à vendre aux transformateurs, et la banque, sur la base de ces engagements, octroie un crédit. Le CICB donne sa caution morale.

#### **Financement des activités d'étuvage au Burkina Faso (expérience du comité interprofessionnel du riz du Burkina Faso - CIRB) :**

Les femmes étuveuses effectuent un crédit groupé pour acheter un important stock de riz paddy au moment de la récolte. Le riz paddy est stocké dans un magasin, sous la responsabilité des femmes. Il sert de garantie pour la banque ; l'argent du crédit est directement versé aux producteurs. Puis, les femmes prélèvent petit à petit les quantités de paddy selon leurs besoins, étuvent le riz, le vendent et remboursent la banque au fur et à mesure.

#### **Warrantage au Mali :**

Un système de crédit warrantage est expérimenté, entre une banque, des OP et des commerçants. Des institutions financières accordent des prêts à des organisations paysannes qui stockent une partie de la récolte comme garantie dans un magasin. Les stocks sont vendus au moment où les prix sont les plus hauts, et les ventes servent à rembourser les institutions financières. Un centre d'étuvage est également en cours de mise en place. Les coopératives de producteurs et les associations d'étuveuses établissent des contrats.

#### **Contractualisation au Sénégal :**

Au Sénégal, il existe une expérience de contractualisation entre producteurs et transformateurs de céréales locales (mil), qui sécurise les banques pour l'accès au crédit.

Dans ces expériences, on constate que les OIP jouent principalement un rôle de mise en relation des acteurs, et de caution morale auprès des banques. Les expériences concernent surtout le maillon de la production. Si, selon les participants, les problèmes de financement dans les filières concernent principalement les producteurs agricoles, les transformateurs ont des problèmes d'accès au crédit pour les équipements et les emballages.

### **Rôle des OIP dans le financement des filières et l'accès au crédit :**

Les discussions des participants du groupe de travail ont ensuite tourné autour des rôles et fonctions des OIP pour faciliter l'accès au crédit et au financement des opérateurs des filières. La forte incertitude sur les marchés céréaliers rend difficile le marché du crédit dans ces filières. Les coûts de transaction sont élevés pour le secteur bancaire. Dès lors, comment les OIP peuvent-elles s'impliquer dans des systèmes de crédit alternatifs ?

Elles peuvent s'impliquer sur la question des garanties : les OIP peuvent jouer un rôle de caution solidaire pour l'octroi de crédit aux opérateurs des filières céréalières. La garantie du crédit peut également prendre la forme de stock (cas du crédit warranté). Le crédit peut sécurisé au niveau des banques grâce à la contractualisation entre vendeurs et acheteurs.

Pour un groupage des produits, les OIP peuvent jouer sur la diminution des coûts de transaction.

Les OIP peuvent également influé sur la mise en place de lignes de crédit adaptées aux opérateurs des filières et de fonds de développement des filières (rôle de plaidoyer et lobbying envers l'Etat et les institutions financières).

Les OIP peuvent intervenir sur le cadre réglementaire.

Elles ont un rôle crucial dans l'accès à l'information (collecte, traitement et diffusion) pour les opérateurs des filières, et la sensibilisation des acteurs (banques et emprunteurs).

Elles peuvent intervenir dans le renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations (pour fournir des plans d'affaire par exemple).

### **Autres débats :**

Au cours de la plénière, les participants sont revenus sur la question des garanties et en particulier des titres fonciers. Si posséder des titres fonciers paraîtrait être une solution pour fournir une garantie aux institutions financières, ce point est toutefois épineux. En effet, pour certains, sans la protection des droits collectifs sur la terre, on risque d'assister à un accaparement des terres par des riches entrepreneurs au détriment des petits paysans. Des baux de 99 ans permettraient de sécuriser les paysans sur leurs terres (et de fournir des garanties pour les institutions financières), en limitant les risques de vente des terres à des multinationales.

Pour certains, le principal problème n'est pas la manque de liquidité des institutions financières (des banques sont en « sur liquidité »), mais plutôt la mobilisation de ces ressources par les opérateurs des filières (produits financiers non adaptés, difficultés pour répondre aux exigences des banques...).

La question de l'assurance agricole aurait intéressée les participants.

Les participants s'accordent sur le fait que l'Etat a un rôle crucial et central à jouer dans le financement des filières céréalières.

### **Pour aller plus loin :**

Un dossier en ligne sur le warrantage :

<http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/warrantage-ou-credit-d-achat/>

L'expérience des femmes étuveuses de Bama (Burkina Faso), en vidéo :

<http://www.inter-reseaux.org/groupes-de-travail/communication-videos/article/burkina-faso-les-etuveuses-de-bama>

Un dossier sur les organisations interprofessionnelles :

<http://www.inter-reseaux.org/groupes-de-travail/organisations/>

L'expérience du comité national de concertation de la filière tomate industrielle au Sénégal :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/44-les-organisations/article/dans-la-vallee-du-fleuve-senegal>

Le renforcement des filières par l'aval, le cas de la Guinée Conakry :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/45-economies-rurales-au-dela-de-l/article/le-renforcement-des-filieres>

## 6.5 - TRAVAUX DE COMMISSION

### **THEME 3 :** **Régulation de la filière normes/qualité et contractualisation**

<b>PRENOMS &amp; NOM</b>	<b>PAYS</b>
Amadou Abdoulaye FALL (facilitateur)	SENEGAL
Jean Baptiste ZOMA (facilitateur)	BURKINA FASO
Mame Ndiobo DIENE	SENEGAL
Cheikhou SECK	SENEGAL
Mobido MARIKO	MALI
Hamidou OUEDRAOGO	BURKINA FASO
Noelie W. OUEDRAOGO	BURKINA FASO
Francois De Sales SOME	BURKINA FASO
Amaria SALIA	BURKINA FASO
André Yawo TOKPA	TOGO



Le groupe 3 s'est focalisé sur les rôles des OIP dans la régulation des filières. Cependant il a souligné qu'il y a des spécifications techniques au sein de chaque maillon et des différentes normes et règles de commercialisation à respecter. Les normes représentent un élément de régulation de marché pour sortir du secteur informel. En effet, les différentes sortes de normes sont le phytosanitaire, les standards internationaux, les propriétés intellectuelles. Si les normes élaborées sont drastiques, il serait difficile de les respecter par les acteurs. Pour cause, la participation de l'OIP permet d'avoir des normes acceptables.

Pour plus de détails, les consultants **Jean Baptiste ZOMA et Amadou Abdoulaye FALL** ont donné une synthèse sur l'ensemble des points inscrits dans les termes de référence destinés à ce sujet. Le texte qui suit est un résumé des deux rapports

### ***Quels rôles peut jouer une OIP dans l'élaboration et l'application des normes de qualité au sein de la filière ?***

Les membres du groupe ont d'abord évoqué la structuration légale et juridique de l'OIP avant de lui définir des rôles et missions. L'OIP doit être au préalable reconnue juridiquement et professionnellement. Cette légitimité juridique lui confère un cadre compétent qui peut lui permettre de légiférer sur les normes de qualité requise. On rappelle que les critères de qualité sont définis et réglementés par les services de l'Etat, il s'agit donc de faire participer à l'OIP dans l'identification et la mise en œuvre opérationnelle des normes de qualité. Ceci lui permettra en tant qu'interface entre les acteurs, l'Etat et les clients de l'extérieur du pays (qui ont des exigences de qualité en fonction des normes souvent contraignantes de santé, d'hygiène, etc. de leur marché). Cette implication active de l'OIP dans la recherche et l'élaboration des normes de qualité lui permettra d'édifier les acteurs de la filière sur leur responsabilité et engagement pour le respect de ces normes, chacun à son niveau. Par ailleurs, l'OIP a la vocation de renforcer la capacité technique des acteurs à un travail normé sur la qualité à tous les niveaux. Ensuite, elle doit faire la sensibilisation et le lobbying pour une application obligatoire des normes de qualité (aussi bien des produits de la filière que ceux de leurs concurrents sur le marché national). En effet, les normes doivent être reconnues et acceptées par tous les acteurs. Elle doit veiller à la labellisation de qualité des produits de sa filière avec le soutien de tous.

### ***Quels moyens ou modalités peuvent être appliqués par (ou avec) une OIP pour inciter les producteurs de céréales à respecter les normes de qualité requises par les acheteurs (transformateurs, commerçants, exportateurs)***

Tant bien même que la qualité est le plus souvent associée à la production, le groupe a constaté que le besoin de qualité incombe à tous les acteurs, quelque soit leur échelle sur la filière. Ainsi, le groupe a réactualisé la question pour prendre en compte cette préoccupation à ***Quels moyens ou modalités peuvent être appliqués par (ou avec) une OIP pour inciter à l'application de qualité à tous les niveaux ?***

L'OIP doit d'abord sensibiliser et former les acteurs sur les pratiques qui orientent vers la recherche de qualité en fonction des besoins des marchés ciblés. Cette action de sensibilisation/formation peut être portée par des leaders d'opinions reconnus par leurs compétences et renommée, par les médias (radios rurales en particuliers) et tous les autres supports pertinents de communication (messages publicitaires, sketches, etc.). Elle doit aussi inciter à l'application des normes de qualité par l'instauration de concours de qualité primés (exemple, organiser des événements au cours desquels des prix de qualité sont attribués aux acteurs méritants dans ce domaine). En dehors de cet effort de sensibilisation et de marketing

sur la qualité, l'OIP doit mettre en place un mécanisme adéquat de traçabilité (label, prix, emballage, etc.). Cette promotion à la norme de qualité qui donne une valeur ajoutée au produit, doit inciter à la contractualisation. Celle-ci est une forme de garantie et de sécurisation des partenaires de part et d'autre ; et permet de fidéliser le respect de la qualité. L'OIP doit avoir un dispositif de contrôle à son sein et au niveau de chaque maillon. Elle doit participer à l'appui au financement des structures étatiques de contrôle en vue d'une certification. Le prix des produits doit être également indexé à la qualité ; autrement dit rentabiliser les coûts de recherche de qualité. Ceci accroîtra davantage les intérêts des acteurs à mieux s'appliquer sur les normes de qualité. A la lumière des débats à la plénière, il a été noté que l'OIP ne peut pas tout faire et fonctionne à l'intérieur d'un Etat. Ainsi, son rôle doit être de négociation (dispositifs étatiques ou privés), de veille sur tous les compromis avec l'Etat, de plaidoyer sur toutes les actions en faveur de la filière, et de régulation en dispositifs mixtes avec l'Etat. Ce dernier doit appliquer son rôle régalien de contrôle et d'impulsion des dynamiques de développement en concertation et partenariat avec les OIP.

***Quelles sont les modalités/approches à suivre par une OIP pour renforcer des contrats entre acteurs de la filière ?***

La consolidation et le respect des contrats entre acteurs de la filière est également une des missions régaliennes de l'OIP. En tant qu'arbitre dans les négociations et de caution morale pour la consolidation des contrats, l'OIP doit avoir une plateforme ou de répertoires sur tous les acteurs qui respectent les normes de qualité. Ce travail préalable lui permettra de jouer pleinement son rôle d'intermédiation dans la contractualisation entre acteurs. Cette lisibilité et la transparence dans les transactions lui permettent d'apporter sa caution morale de garantie. Elle doit aussi travailler dans le renforcement de capacités des acteurs (sensibilisation/formation) pour institutionnaliser la contractualisation entre acteurs. Il s'agira aussi pour les OIP d'accompagner les acteurs dans l'élaboration de contrats types selon le niveau de maillon sur la filière. Il faut également mettre en place des dispositifs d'arbitrage et de médiation avant le recours aux juridictions compétentes du pays en matière de litige. Au cas où le comité d'arbitrage se révélera incompétent, les litiges seront confiés aux juridictions compétentes. On note aussi que la contractualisation implique des enjeux divers que l'OIP doit clarifier et endosser pour les besoins de fluidité et d'efficacité de la filière.

***Y a-t-il un rôle pour une OIP à définir et ou mettre en application des réglementations régissant les activités des transformateurs, commerçants, exportateurs et importateurs ?***

La réponse à cette question est affirmative, l'OIP a effectivement le rôle et le mandat à participer à plusieurs niveaux à la réglementation et l'application des mesures de bonne conduite régissant les activités des acteurs. Leur niveau d'intervention s'articule au niveau de la qualité, de l'emballage, de l'étiquetage (problème de traçabilité), du conditionnement et de l'harmonisation des unités de mesure. Ces interventions permettent une fiabilité des transactions et constitue des garanties de fonctionnalité de la filière. Ceci se fera avec l'exigence des mesures de contrôle (assurer la qualité) en concertation avec les services de l'Etat (signature de protocoles d'accord par exemple avec les services laboratoires de contrôle de l'Etat).

**Conclusion et recommandations sur le thème N°3**

Trois mots clefs se dégagent des réflexions sur les OIP : Structuration/légitimité, norme de qualité et contrat. La première leçon tirée des réflexions du groupe est sur la structuration



juridique de l'OIP. En effet, pour que l'OIP puisse remplir l'ensemble des missions définies, il lui faudrait un statut de reconnaissance juridique et professionnelle. Son implication dans les dispositifs de régulation de l'Etat sur le secteur agricole est fortement mise en évidence avec le retour de l'Etat dans des dispositifs mixtes. Ensuite, on a noté une volonté politique des Etats de la sous-région à l'ouverture vers les OIP dans la prise de décisions sur le secteur agricole (implication des organisations faîtières dans les négociations OMC, APE, etc.). Ceci est renforcé par la crise alimentaire mondiale qui incite les Etats à proposer en concertation avec les organisations paysannes, certaines OIP existantes sur des programmes d'autosuffisance alimentaire au Sénégal, d'initiatives riz au Mali, Togo et au Burkina. Cependant, pour que cette volonté d'impliquer les OIP puisse se matérialiser concrètement, il leur faudrait une légitimité sous-tendue par un cadre juridique. Ainsi au Sénégal, une loi agro - sylvo - pastorale a été votée par l'Assemblée nationale en mai 2004 et promulguée le 4 juin 2004 pour prendre en charge cette préoccupation de légitimité. Le décret d'application est sorti en décembre 2008. Dans le cadre de cette loi, l'OIP repose sur la notion d'organisation verticale des marchés agricoles, donc sur la notion de filière. Ainsi, l'OIP est considérée « comme un cadre d'acteurs ayant établis des concertations, des contrats ou des coordinations ». L'OIP est ainsi reconnue comme un cadre permettant aux acteurs de débattre et de trouver des compromis, des accords qui seront par la suite respectés. Ce qui suppose des dispositifs destinés à contrôler la mise en œuvre effective de ces règles. Cette loi vise à renforcer les outils de sécurisation du secteur agricole et son insertion dans le commerce national et mondial. Cette même initiative est engagée au Mali et fera certes de tâche d'huile à d'autres Etats de la sous-région. Ces initiatives vont donner un impact positif des mesures d'application des compris entre acteurs de la filière.

Le deuxième élément constitue les normes de qualité, son identification et appropriation par les acteurs. On a noté dans les débats que la norme est également un processus de positionnement (développement de label, de traçabilité, etc.). Ce processus est d'abord endogène. Ceci implique une concertation entre acteurs sous l'arbitrage de l'OIP. Ces normes peuvent également être prises par le consommateur à qui le produit est destiné. Ceci implique une bonne politique de marketing et de labellisation pour ainsi fidéliser les clients. Cependant, cette étape revient aux acteurs concernés sur l'échelle de la commercialisation. Dans cette situation, l'OIP joue le rôle de garant et d'arbitrage. Le débat a aussi insisté sur le rôle de l'Etat dans l'identification, le contrôle et la vulgarisation des normes de qualité à tous les niveaux. Les OIP peuvent accompagner l'Etat dans cette dynamique. Il doit être un processus participatif qui implique tous les acteurs de la filière. Il faudrait donc une prise en charge à trois niveaux. Le premier niveau identifie et traite les critères de norme, de la procédure ainsi que les modalités de leur mise en œuvre de façon participative. Le deuxième postulat est la détermination des champs d'application, les engagements et les sanctions à travers des comités de litige jusqu'aux juridictions nationales compétentes. Le troisième élément est la sensibilisation et la formation pour une appropriation des normes et leur respect.

Le troisième élément concerne la notion de contrat. Celle-ci implique que les services privés sont régis par une contractualisation. Un cadre juridique légal est en fait la base de l'identification d'un service. Il fixe les règles de fonctionnement, contrôle son application et prévoit de sanctions en cas de dysfonctionnement. Ce cadre est la formalisation des différents dispositifs qui contribuent à la pérennisation du service et à la réduction des incertitudes. Cela signifie que l'existence d'un cadre légal permet l'exercice normal de l'activité. Ainsi, les règles acceptées par tous permettent le fonctionnement de l'activité. Cependant, l'efficacité d'un tel dispositif juridique dépend d'abord de la capacité à faire respecter les engagements contractuels. Dans un pays organisé, l'Etat est le premier garant d'un dispositif contractuel.

On constate malheureusement que dans plusieurs contextes, l'Etat est peu pesant sur le respect des contrats. La défaillance de l'Etat dans sa fonction régaliennne de contrôle, de faire respecter les termes de contrat et surtout d'appliquer les sanctions en cas de distorsions pose la solidité des contrats et pousse certains financiers, comme le cas de la micro finance à s'orienter vers la pression sociale de groupe (Fall, 2009). Ainsi l'OIP peut jouer pleinement ce rôle dans la filière et en concertation avec l'Etat.

## 6.6 - TRAVAUX DE COMMISSION

### **THEME : N°4**

#### **OIP : Rôle et influence sur les politiques nationales**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Pays</b>
Joël TEYSSIER (Facilitateur)	FRANCE
Baba NGOM	SENEGAL
Oumar Samba NDIAYE	SENEGAL
Faliry BOLI	MALI
Ibrahima COULIBALY	MALI
Yacouba COULIBALY	MALI
Nebnoma SAWADOGO	BURKINA FASO
Etienne KABORE	BURKINA FASO
Soumaila SANOU	BURKINA FASO
Francois Des Sales SOME	BURKINA FASO
Etienne ASOGBA	BENIN



Le groupe : 4 s'est penché sur la place des OIP et organisations professionnelles dans les politiques nationales sur le développement des filières et la professionnalisation des OIP.

Les réflexions ont abouti aux résultats suivants :

Cadre politique et juridique adopté par certains pays :

- \* Au Sénégal : Loi d'orientation agro – sylvo - pastorale
- \* Au Mali : Loi d'orientation agricole
- \* Au Burkina Faso : Stratégie de développement rural

Appuis spécifiques :

Avant la crise alimentaire en 2008, les trois pays tenaient tous des stocks nationaux de sécurité. Au Burkina Faso, avant la crise, il y avait la provision des semences améliorées (mil, sorgho, riz...), la promotion des cultures de contre saison, et l'appui à la motorisation. Après la crise, la subvention des engrais (riz, maïs), et le programme spécial d'appui à la productivité des céréales.

Au Sénégal, avant la crise, les programmes spéciaux (maïs, REVA...), et l'appui à l'équipement (motorisation). Après la crise, la GOANA, programmes spéciaux d'autosuffisance riz.

Au Mali, avant la crise : programmes spéciaux de contre saison (riz, maïs). Après la crise, initiative riz (semences, engrais), appui au équipement production et transformation (motorisé), subvention engrais (riz, maïs...).

La participation des OP / OIP à l'élaboration des appuis spécifiques et des autres politiques est capitale. Dans ce contexte il est important d'améliorer la participation des acteurs aux concertations sur les politiques agricoles, en d'autre termes il y a nécessité de mise en place d'espaces de concertation pour l'élaboration de politiques, une concertation pour le suivi et mise en place des LOA (décrets et arrêtés ministériels).

Depuis le désengagement des États, il n'y a pas eu de véritable co-gestion des marchés céréaliers au niveau national. Dès lors les diverses tentatives de mise en place de cadre de co-gestion des marchés n'ont pas abouti à des résultats favorables. Il faut dans ce contexte une volonté politique pour aller vers une co-gestion des marchés. Il est nécessaire qu'on mette en place des outils de régulation et des outils de gestion des crises ou des excédents et aussi des mécanismes de stabilisation des prix. Par exemple, au Burkina Faso l'Etat subventionnait les intrants pour le riz (50%) ; et en 2008, le prix était estimé en fonction du coût de production du riz paddy aux producteurs (exemple : 115 FCFA comme prix minimal) au dessous du quel le producteur perdait.

Pour le cas du riz au Mali (OPAM par exemple), l'Etat a fourni des subventions pour baisser le prix aux consommateurs, mais le prix du riz a resté élevé (pendant la crise) comme sur le marché mondial. L'état veut actuellement élaborer une gestion concertée, mais il y a aussi besoin de mécanisme de régulation du commerce.

Ainsi, les discussions ont stressé l'importance et le besoin de prise d'initiative de la part des acteurs eux-mêmes pour influencer le sens d'orientation des politiques publiques. On assiste parfois à la ratification d'autres lois qui sont en contradiction avec la loi déjà établie (par exemple les relations avec le riz importé – subvention à l'import). Sans oublier aussi, des fois il y a des projets qui viennent chercher des échappatoires pour mettre en place des projets avec d'autres agendas sans faire référence aux lois d'orientation agricole dans le pays. (Exemple : Banque Mondiale)

Pour plus de détails sur ce thème, le facilitateur du groupe **Joël Teyssier** a fait une synthèse que voici:

Le groupe a orienté ses réflexions autour de deux axes :

- Revue des politiques actuelles dans les filières céréalières des pays concernés (à partir d'exemples concrets, voir en particulier le rôle des OIP et des Organisations de producteurs dans la construction et la mise en œuvre de ces politiques)
- Recommandations concrètes et opérationnelles concernant les politiques publiques dans les filières céréalières

A noter que les débats sur ce thème ont été très animés.

### **Les politiques publiques dans les filières céréalières du Mali, Burkina Faso et Sénégal**

#### Situation au Mali :

Les politiques publiques dans les filières céréalières du Mali ont largement évolué depuis les années 80. Les marchés céréaliers ont été restructurés et l'Etat s'est désengagé des filières, laissant plus de place aux opérateurs privés. Ce fut une période difficile pour les paysans, à la merci des fluctuations de prix et des commerçants. Les filières céréalières ne faisaient pas l'objet d'attention particulière de l'Etat (en dehors du maïs, tiré par le coton).

En 2006, la Loi d'orientation agricole (LOA) a été promulguée. Elle résulte d'une grande concertation entre les OP et l'Etat, et correspond aux préoccupations paysannes.

Suite à la crise alimentaire de 2008, le gouvernement a mis en place l'Initiative riz (subventions aux engrais pour le riz). L'Etat n'a pas associé les OP dans les réflexions et l'élaboration de cette initiative ; les OP se sont toutefois engagées sur l'Initiative riz, car ce programme n'est pas en contradiction avec la LOA. En 2009, les subventions ont été étendues au maïs, mil et sorgho. L'Etat appuie également l'acquisition d'équipements motorisés de production et de transformation. Pour le riz, tous les acteurs de la filière vont prochainement se réunir pour juger de la pertinence de la mise en place d'une OIP rizicole. Pour le mil et le sorgho, il n'existe pas de fâtière nationale des producteurs ; les transformateurs et les commerçants sont peu organisés ; les acteurs de ces filières ont la volonté de mettre en place un cadre de concertation. Au Mali, suite à la crise alimentaire, l'Etat se concentre prioritairement sur la filière rizicole (actions dans un contrat plan). Il n'existe pas de réelle politique de développement de la filière maïs.

#### Situation au Burkina Faso :

Actuellement, la Stratégie de développement rural (SDR) fait vigueur au Burkina Faso (il n'y a pas de LOA au Burkina Faso). L'approche filière est explicitement mentionnée dans la SDR. Plusieurs plans d'action filières ont été élaborés : sur la filière riz, avec la mise en place du CIRB ; sur la filière céréales (mil, sorgho, niébé), avec la mise en place du CICB ; etc. Les comités interprofessionnels sont nés après les plans d'action. La loi juridique sur les OIP est en cours d'élaboration. Suite à la crise alimentaire de 2008, l'Etat a subventionné les engrais et les semences améliorées pour la culture de riz. Cette année, ces subventions ont été étendues : pour les engrais aux cultures de riz et de maïs ; pour les semences améliorées, aux cultures de riz, maïs, niébé, mil, soja, sorgho et sésame. L'Etat encourage également la motorisation (tracteurs, motopompe...) et les cultures de contre saison. Il a mis en place un programme spécial d'appui à la productivité des céréales. Depuis la crise alimentaire, l'Etat s'intéresse de près aux filières céréalières (afin que les prix des céréales ne soient pas trop élevés). Un dialogue s'est instauré entre l'Etat et les opérateurs des filières (via leurs organisations).

#### Situation au Sénégal :

Au Sénégal, se sont succédés plusieurs programmes du gouvernement (sans implication des organisations paysannes) dans les filières céréalières : les programmes spéciaux (maïs, riz), le plan REVA (Retour vers l'agriculture), et la GOANA (Grande offensive agricole pour la

nourriture et l'abondance) suite à la crise alimentaire de 2008. Ces programmes subventionnent les intrants et le matériel agricole. En 2004, la Loi d'orientation agro-sylvopastorales (LOASP) a été promulguée, résultat de larges concertations entre Etat et OP. Pour mettre en application la LOASP, 7 groupes thématiques ont été établis (incluant les OP). Le CNCR a animé le groupe thématique sur le métier d'agriculteurs et la protection sociale. Le groupe thématique sur les OIP a été animé par l'ANCAR.

### **Discussions et débats :**

La question du cadre juridique apparaît comme importante : il faut des lois sur les OIP dans les différents pays. Le mode de concertation entre Etat et professionnels doit être clarifié. Pour élaborer des politiques publiques, il est nécessaire d'avoir des concertations inter OP – OIP, puis entre les OP-OIP et l'Etat. Il faut des espaces de concertation pour l'élaboration des politiques (légiférer sur le processus). Les OP et OIP devraient être associées à l'élaboration des programmes spécifiques et des autres politiques. Si les OP et les OIP ont été associées à l'élaboration de la LOA au Mali et de la LOASP au Sénégal, dans quelle mesure sont-elles associées à leur mise en application ? Il semble urgent que ces lois soient mises en œuvre et que l'ensemble des décrets d'application soit établi. Selon les participants, il n'existe pas de réelles expériences de co-gestion menées dans la durée dans les filières céréalières ouest africaines ; mais seulement des dialogues Etat – OIP, des consultations des professionnels en cas de crise. A l'Office du Niger (Mali), les professionnels et l'Etat se sont concertés pour fixer le prix riz en 2008. Pour améliorer la participation des OIP au niveau politique, il faut plus de prise d'initiative au niveau des OP et des OIP. Certains participants ont manifesté leur intérêt pour avoir des informations sur les politiques publiques dans les filières céréalières des autres pays que le Burkina Faso, Mali et Sénégal. Aujourd'hui il y a une volonté politique d'associer les producteurs à l'élaboration des politiques, mais cela ne peut rester qu'aux mains de quelques leaders : il est nécessaire de former une masse de leaders à tous les échelons.

### **Pour aller plus loin :**

Un dossier en ligne sur les organisations interprofessionnelles :

<http://www.inter-reseaux.org/groupes-de-travail/organisations/>

Un dossier de 16 pages sur les OIP (Grain de sel) :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/44-les-organisations/>

Les OIP en Afrique de l'Ouest, des réponses à la libéralisation :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/44-les-organisations/article/les-organisations>

Diversité, enjeux et conditions de succès des OIP :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/44-les-organisations/article/diversite-enjeux-et-conditions-de>

L'expérience du comité national de concertation de la filière tomate industrielle au Sénégal :

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/44-les-organisations/article/dans-la-vallee-du-fleuve-senegal>



## 6.7 - TRAVAUX DE COMMISSION

### **THEME N°5:**

**Organisations Interprofessionnelles : Structure, Gouvernance, Autofinance, Subsidiarité**

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Pays</b>
Papa Nuhine DIEYE (facilitateur)	SENEGAL
Amadou Abdoulaye FALL (facilitateur)	SENEGAL
Mame Ndiobo DIENE	SENEGAL
Assane Masson DIOP	SENEGAL
Modibo MARIKO	MALI
Moussa Joseph DAGANO	BURKINA FASO
Noelie OUEGRAOGO	BURKINA FASO
Ibrahim MASSAOUDOU	NIGER
Idrissa WADE	SENEGAL
André Yawo TOKPA	TOGO



Le groupe 5 dont la synthèse a été rédigée par le consultant **Papa Nuhine DIEYE**, avait pour objectif d'analyser les types de structuration, la gouvernance, les stratégies de financement c'est à dire les capacités d'autofinancement et le partage de responsabilités au niveau des OIP notamment la subsidiarité entre les différentes structures. Dans sa démarche, le groupe s'est ainsi appuyé sur l'analyse de la gouvernance des OIP à travers deux cas illustratifs : le cas du comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso et l'interprofession oignon du Niger.

## **1. Structuration des organisations interprofessionnelles**

La structuration du cadre interprofessionnel des oléagineux et céréales du Burkina Faso (CIC-B) est basée sur les corps de métiers. Les corps de métiers représentés sont les producteurs, les commerçants, les transformateurs, les transporteurs et les distributeurs d'intrants. Il y a des collèges au niveau de chaque maillon de la filière. Chaque maillon a une structure faîtière nationale qui est membre de l'interprofession. Chaque structure faîtière a sa représentation au niveau région. Les distributeurs d'intrants n'ont pas de représentation au niveau régional. Au niveau national, chaque collège a un représentant soit un total de cinq membres.

La désignation pour la représentation nationale est pondérée selon l'importance des régions dans la production des céréales. La structuration comprend trois niveaux : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau exécutif.

L'interprofession oignon du Niger a une structuration basée sur une représentation transversale des zones de production au niveau national.

Les organisations de producteurs sont des coopératives de base structurées au niveau village. L'adhésion est individuelle par producteur. L'interprofession regroupe 365 coopératives.

Les coopératives de producteurs et de commerçants sont regroupées en unions de coopératives au niveau du maillon de mise en marché. Au niveau de chaque commune, une fédération des coopératives (producteurs, collecteurs, transformateurs, transporteurs) est mise en place. Les fédérations des communes constituent un bureau régional regroupant les producteurs, les collecteurs, les chefs de gare, les syndicats. Le bureau régional gère les questions relatives à la régulation du marché, la fixation des prix, la gestion de l'offre.

Sur le plan national, la représentativité est basée sur le poids de chaque région au niveau de la production.

Le mécanisme de prise de décision comprend les assemblées générales des coopératives, des unions, de la fédération, du bureau régional et du bureau national.

Le bureau national est sous la responsabilité d'un comité directeur national qui est chargé de l'exécution de toutes les décisions. Le bureau national est administré par 1 Président, 8 vices présidents, 1 Secrétaire général, 8 Secrétaires généraux adjoints, 8 Trésoriers généraux adjoints, 1 SIO, 8 SAIO et 1 conseiller régional. Chaque bureau de région est ainsi représenté par son président, son secrétaire général et son trésorier.

La principale conclusion au niveau du groupe est de veiller dans la structuration de l'OIP de l'importance de chaque maillon mais également de son caractère transversal.

## **2. Gouvernance des OIP**

Le mode de désignation des dirigeants se fait par des élections et ou par consensus. Les mécanismes de décision sont les assemblées générales mais également les organes exécutifs sous le contrôle du conseil d'administration dans le cas de l'interprofession céréales du Burkina Faso et le Comité Directeur National dans le cas de l'interprofession oignon au Niger. La gestion des ressources se fait suivant les procédures prévues dans les textes. Mais

dans certains cas, il n'y a pas de manuel de procédures. Une bonne gouvernance des OIP repose sur le respect scrupuleux des décisions prises par l'Assemblée Générale. Les OIP doivent avoir des manuels de procédures et rendre transparentes leur gestion avec des audits internes et externes.

### **3. Ressources des OIP**

Au niveau du CIC-B, les ressources proviennent de la cotisation des collègues de 125 000 FACFA par an et par collègue au niveau de chaque province, des subventions reçus de projets et de partenaires, de l'Etat à travers la facilitation de l'accès aux infrastructures et aux équipements. Dans le cadre de l'interprofession oignon, les ressources proviennent de l'adhésion et des cotisations des membres au niveau individuel et collectif. Au niveau de chaque coopérative, la cotisation annuelle est de 1000 F CFA par membre. Les cotisations annuelles au niveau du bureau communal sont de 20 000 FCFA par coopérative et 50 000 F CFA par an au niveau du bureau régional.

Les prélèvements constituent la seconde ressource avec 25 F/ sac de 120 Kg vendu par producteur à sa coopérative et 100 F / sac de 120 kg au bureau de la commune. L'interprofession reçoit également des dons et legs d'ONG, de projets et de l'Etat. Les pouvoirs publics appuient l'OIP pour la recherche de financements, l'accès aux intrants par la mise en place d'une centrale d'approvisionnement, le renforcement des capacités.

La mobilisation des ressources internes constitue une limite importante dans le fonctionnement des OIP. Les difficultés sont liées au non paiement des cotisations et des prélèvements mais également à la mauvaise gestion des ressources.

### **4. Dispositifs réglementaires et institutionnels**

Les dispositifs réglementaires régissant les OIP sont les textes de fonctionnement notamment les statuts et règlements intérieurs. Dans les différents pays des lois spécifiques sont en cours pour définir un statut juridique des OIP. C'est le cas au Burkina Faso. Dans le cas du Niger, l'interprofession oignon est reconnue par un arrêté de reconnaissance juridique du Ministère de l'Intérieur dans le cadre des statuts des associations et un arrêté du Ministère de l'Agriculture relatif aux OP faisant exclusivement la production.

Les dispositifs règlementaires régissant les OIP doivent veiller à la représentativité des différents acteurs de la filière. Les dispositifs réglementaires régissant l'OIP doivent prendre en compte la spécificité de chaque filière tant du point de vue de son fonctionnement mais également de son organisation.

## 6.8 – TRAVAUX DE COMMISSION

**THEME : N°6**  
**Rôles des OIP dans l'essor des marchés régionaux**

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Pays</b>
Jean Baptiste ZOMA ( Facilitateur)	BURKINA FASO
Hamidou OUEDRAOGO	BURKINA FASO
Amaria SALIA	BURKINA FASO
Cheikhou SECK	SENEGAL
Mohamed HAÏDARA	MALI
Amadou WAÏDALO	MALI
Étienne ASOGBA	BENIN
Émmanuel SEKONGO	COTE D'IVOIRE



Enfin le groupe de travail 6 a quant à lui discuter sur la place des OIP dans les marchés régionaux. Alors comment surmonter les obstacles entre frontières et les tractations routières pour améliorer le commerce régional et pour favoriser le développement des marchés régionaux ?. Le groupe s'est interrogé afin d'avoir une vision partagée sur le membership à considérer pour les OIP. A priori, le groupe pense qu'une OIP doit être constitué des acteurs directs des trois maillons clés de la filière à savoir le maillon de la production, celui de la transformation et celui de la distribution. Les acteurs indirects constitués des prestataires de services tels les fournisseurs d'intrants, les transporteurs, les équipementiers etc., pourraient rejoindre l'OIP sous forme d'alliance stratégique selon les besoins mais non de façon permanente.

La synthèse issue des réflexions sur ce thème a été donnée par le consultant **Jean Baptiste ZOMA**.

Le groupe a apporté les réponses ci-après aux questions posées dans les termes de référence.

1<sup>ère</sup> Question : Quelles stratégies/démarches sont mises au point par les OIP pour s'insérer dans les marchés régionaux ?

- 1) Il existe des initiatives menées par les OP et OIP en matière de commercialisation des produits agricoles dans la sous-région Ouest africaine. Ces expériences sont diverses et concernent :
  - Des OP accompagnées par l'ONG Afrique verte pour commercialiser des céréales dans la sous région.
  - Des commerçants seuls ou groupés qui participent à des appels d'offres lancés dans la sous-région et concernant des céréales;
  - Des entreprises industrielles comme la SIMAO (Société Industrielle des Minoteries de l'Afrique de l'Ouest) pour des céréales, des semoules et brisures pour des institutions d'aide alimentaire ou des brasseries ;
  - L'expérience des Observatoires Régionaux des produits agricoles (ORO/AOC (oignons au Niger, B/V au Mali, F/L en guinée et Racines/tubercules en république Centrafricaine) ;
- 2) Les expériences sont d'abord des initiatives isolées et ne dénotent pas de stratégies savamment élaborées. Il s'agit de saisir des opportunités qui se présentent pour répondre aux besoins du marché ;

2<sup>ème</sup> question : Quels obstacles entravent les échanges agricoles entre pays ? Comment y remédier ?

Toutefois, ces expériences de commercialisation rencontrent des contraintes multiples dont :

- La méconnaissance des textes par les producteurs surtout qui empêchent de répondre à temps et dans les normes voulues aux appels d'offres;
- La méconnaissance des procédures d'Appel d'offres ;
- Les multiples contraintes routières (les tracasseries liés à la Police, à la Gendarmerie, à la douane et à l'armée soit les PDGA, les taxes élevées mises en place par les communes etc.
- l'insuffisance des méthodes de plaidoyer pour attirer suffisamment l'attention des politiques sur la fluidification des échanges transfrontaliers;
- les entraves à la libre concurrence dans certains pays (coalition de nationaux d'un pays importateur vis-à-vis des exportateurs d'un autre pays frontalier) ;
- L'insuffisance des infrastructures de stockage et de commercialisation sur les marchés terminaux ;

-Les incohérences des politiques étatiques vis-à-vis des productions nationales de produits agricoles (interdiction d'exportation des céréales en période de pénurie pour des raisons de sécurité alimentaire etc.) ;

### **3<sup>ème</sup> Question : Quelles mesures à prendre pour lever les obstacles et soutenir des échanges régionaux plus élargis et quels rôles spécifiques pour les OIP ;**

Les solutions à ces contraintes comprennent

- 1) La mise en place d'observatoire des pratiques anormales dans le cadre des échanges transfrontaliers ;
- 2) Le plaidoyer pour une application stricte des conventions CEDEAO de libre circulation des personnes et des biens ;
- 3) La subvention aux communes par les états afin de leur permettre d'avoir accès à d'autres recettes que celles liées aux taxes sur les produits agricoles ;
- 4) La construction d'infrastructures au niveau des marchés terminaux ;
- 5) Mieux exploiter les possibilités offertes par la Politique Agricole de l'UEMOA et la Politique Agricole de la CEDEAO ;
- 6) La mise en place de structures de certification des marchandises en transport (agrées et plomber les chargements) ;
- 7) La mise en service de numéros verts aux frontières et sur les routes (utilisables pour informer sur les mauvaises pratiques ;
- 8) Le Renforcement de capacités des PDGA en matière de connaissance des textes liés à la commercialisation des produits agricoles ;
- 9) La contractualisation des services annexes aux fonctionnements des filières afin qu'ils soient fournis selon les règles de l'art (transports, fournisseurs)
- 10) La mise en place des structures de veille aux frontières (regroupant les parties prenantes au niveau des frontières pour régler les problèmes qui naissent) ;
- 11) Le renforcement de la capacité des acteurs à mieux comprendre les textes réglementaires (y compris à traduire les textes en langues nationales) ;
- 12) L'amélioration de la compétitivité des acteurs sur toute la chaîne de production et de commercialisation;

Les rôles des OIP consisteront à :

- 1) Se faire mieux connaître par tous les acteurs de la chaîne de commercialisation des produits agricoles afin d'asseoir leur crédibilité et leur représentativité de la profession ;
- 2) Constituer des alliances entre OIP des différents pays afin de consolider la capacité de lobbying ;
- 3) Mener le lobbying nécessaire afin que les distorsions aux commerces transfrontaliers soient mieux connus et réduits;
- 4) Porter l'ensemble des solutions préconisées dans les documents de plaidoyer afin qu'elles soient connues et reconnues par les instances concernées par leur application ;
- 5) Renforcer la capacité de leurs membres en matière de bonnes pratiques commerciales transfrontalières ;
- 6) Améliorer la compétitivité des acteurs et des filières pour pouvoir être en mesure d'adapter l'offre locale aux besoins de la sous région ;
- 7) Favoriser la contractualisation des services liés à la fourniture des services et des biens (transport, achats de semences certifiés, etc.).



#### **4<sup>ème</sup> question : Quel rôle pour les OIP pour l'harmonisation des normes sur les produits? Pour faciliter les paiements?**

- 1) Pour les normes, voir travaux du groupe 3
- 2) Pour faciliter les paiements, l'OIP peut contribuer à contractualiser avec les laboratoires pour mutualiser les coûts et les rendre plus accessibles avec les capacités des producteurs – transformateurs - distributeurs.

#### **5<sup>ème</sup> question : Quel rôle pour les OIP pour influencer sur les politiques commerciales ?**

L'OIP devra assumer son rôle de représentation de la profession pour :

-renforcer le plaidoyer et la concertation avec l'État afin que soit prise :

\* des politiques de coexistence pacifique entre les importations et les productions nationales (mettre des quotas favorables aux productions nationales exemples de la tomate en Europe, des oignons au Sénégal) . Mais cela suppose que les producteurs nationaux soient capables de remplir leurs obligations en matière de production compétitive

\* des politiques visant à profiter des opportunités mondiales (sur un plan phytosanitaire) pour mettre des quotas aux importations (exemple des cuisses de poulets et de l'aviculture au Sénégal. L'interprofession avicole a profité de la grippe aviaire pour demander que soit prise l'interdiction d'importer des poulets de Brésil. Cela a permis à la filière avicole de prendre de l'essor et cela a permis de booster la filière maïs).

\* des politiques visant à profiter des règles offertes par l'OMC (Mesures SPS) pour prendre des politiques favorables aux filières nationales tout en profitant aux filières sous régionales.

A la suite de la présentation en plénière, les membres du groupe 6 ont apporté les réponses suivantes aux questions posées :

- 1) Quel est le niveau d'intégration des états à considérer le plus favorable pour la promotion des filières agricoles ? **Réponse : La CEDEAO et non l'UEMOA**
- 2) Le problème des taxes sauvages et la levée des barrières aux frontières : quelles sont les solutions proposées ? **Réponses : les solutions proposées sont déjà mises en application : il s'agit de mettre en place des postes juxtaposés aux frontières entre les deux états concernés, la suppression ou la réduction du nombre de contrôle de PDGA à l'intérieur des pays et cela, conformément aux règles de libre circulation des personnes et des biens préconisées par les états membres de la CEDEAO.**
- 3) Quelle relation entre le besoin d'assurer la sécurité alimentaire voulue par les états et le besoin de fonctionnement optimal voulu par les OIP à travers l'ouverture des frontières ? les exemples vécus ces deux dernières années dans la sous région sont le témoignage que les États donnent une priorité à la sécurité alimentaire et prennent des mesures qui font souvent entorse au commerce transfrontalier. **Réponses : Il importe qu'il y ait alliance entre OIP de la sous-région pour mener une action concertée avec les états afin de limiter ce type d'obstacle au commerce ou de les intégrer dans un processus cohérent et global de régulation des filières agricoles à l'échelle sous-régionale.**





## **6.9 - CONCLUSION DE L'ATELIER DE DAKAR**

Après trois jours de discussions et de débats riches, les participants ont voulu exprimer une appréciation globale sur l'organisation de l'atelier, les acquis les plus substantiels obtenus et les souhaits pour la poursuite du projet Tout - ACP.

Les points positifs suivants ont été mis en exergue.

Tout d'abord, concernant les leçons retenues des différentes communications sur la nécessité d'une OIP, les participants estiment que les communications ont été claires; elles ont permis de bien préciser le rôle des OIP et leur importance dans la gestion des filières et des marchés agricoles. Les débats conduits par des experts à la matière ont été riches et fructueux. Les acteurs ont pris conscience de leurs rôles et s'activent à une concertation entre eux pour la réussite des OIP.

Sur un autre angle on constate que sur le terrain que les OIP sont moins organisées par rapport aux OP. Dans ce contexte il y a obligation d'abord de bien structurer les OP en filière et résoudre les contraintes liées à l'organisation des filières. C'est à dire qu'il y a nécessité de renforcer les capacités au niveau des différents maillons dans le souci de valoriser les chaînes de valeur. Les OIP représentent comme une alternative au retrait des Etats dans la gestion des filières agricoles de base. Pour cela, il est urgent de dynamiser les OIP pour une émergence des filières et pour l'occasion promouvoir le commerce régional des produits agricoles.

La réussite d'une OIP passe par la mise en place d'un cadre de concertation, une bonne structuration (juridique, administratif, économique et social) avec le respect des textes et statuts juridiques; elle doit se baser sur:

- une synergie entre les actions, c'est-à-dire une bonne coordination des différents acteurs,
- le dynamisme et la discipline des membres dans leurs actions et surtout la crédibilité des organes dirigeants de l'OIP/OP, et enfin
- une meilleure circulation de l'information au niveau de chaque maillon. Il est important aussi que chaque maillon de la filière soit représenté au niveau de l'OIP.

Pour servir comme structure d'appoint à une stratégie de développement des filières céréales et pour réguler les normes de qualités nécessaire à une meilleure valorisation des produits offerts aux acheteurs / consommateurs une interprofession a pour rôle :

- d'assurer l'approvisionnement des intrants de qualité aux acteurs,
- d'enseigner les bonnes pratiques agricoles à suivre pour optimiser le rendement,
- de faciliter les relations inter OP/OIP,
- de sensibiliser les acteurs sur l'application et les respects des normes et certifications des produits en vigueur
- d'être un plaidoyer devant l'Etat, les partenaires financiers et les ONG dans l'objectif de défendre les intérêts des filières.

Les types d'informations clés nécessaires à une valorisation des filières céréales sont :

- les sources d'approvisionnement en intrants (engrais, semences,...),
- les techniques de transformation,
- les questions de financement
- l'information sur les marchés à travers des bulletins d'informations sans pour autant négliger
- les sensibilisations à travers les ondes des radios locales.

Dans cette optique, le rôle de leader revient à l'OIP et non les agences spécialisées dans la mesure où l'OIP est en contact direct avec les différents membres.

Le souci majeur des acteurs est le problème de financement. Ce problème se situe au niveau de l'accès au crédit pour les acteurs ; car ils soulignent que l'octroi devient impossible

pour eux avec les taux élevés et aussi par le manque de garanties qu'exigent les institutions financières. Les obstacles à débloquent au préalable pour favoriser l'accès aux financements des opérations de production, marketing et commercialisation des céréales s'inscrivent principalement dans la formation des acteurs sur les manières de monter un dossier de recherche de financement et ensuite négocier pour qu'on réduise les critères d'octroi de crédits. Une autre alternative serait la mise en place d'un système de fonds spéciaux, ou fonds de garantie destinés à soutenir les financements des filières, ou dans une moindre mesure subventionner les intrants.

Pour un meilleur développement du marché régional une OIP peut contribuer à résoudre les entraves et contraintes. Pour cela il faut mettre en place une organisation crédible et solide regroupant les OIP des différents pays de la sous région, en d'autres termes une mise en réseaux des OIP. Faciliter les concertations entre acteurs des filières, avec l'appui des Etats et surtout des organisations sous régionales (UEMOA, CEDEAO) car cela pourrait lever les entraves au commerce et la libre circulation des biens, mettre en place des comptoirs d'achats.

Dans l'ensemble, les répondants jugent très satisfaisante la représentativité des participants à l'atelier, toutefois, certains dénoncent l'absence des décideurs politiques, des institutions de finance et aussi de la recherche.

Ils ont trouvé que le choix des thèmes était très judicieux, néanmoins ils ont préféré discuter aussi sur d'autres thématiques compte tenu de leur importance, il s'agit : des questions sur les subventions, l'implication de l'Etat dans le fonctionnement des OIP, le système du warrantage, l'harmonisation du fonctionnement des filières et des OIP dans la sous - région et surtout sur la suite qui sera donnée aux conclusions de l'atelier par le projet tout - ACP.

La gestion du temps et le calendrier des sessions ont été bien maîtrisés par les organisateurs ; tous les acteurs ont pu s'exprimer et tous les points inscrits dans l'agenda ont été discutés.

...bref, ils sont très satisfaits de la tenue de cette rencontre et des résultats qui en découlent. Il y a eu des échanges fructueux entre participants. Cet atelier a permis de renforcer des stratégies existantes et aussi de réfléchir sur des nouvelles propositions pour le développement agricole régional. Ce serait alors une suite prometteuse pour les filières des céréales.